

BE-A0523_701284_806604_FRE

Base de données du chartrier de la
collégiale Saint-Pierre à Liège, 1228-1778



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	5
Collégiale Saint-Pierre (Liège). Chartrier.....	5

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Collégiale Saint-Pierre (Liège). Chartrier

Période:

1228 - 1778

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.68

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 319.00
- Etendue inventoriée: 11.00 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

Description des séries et des éléments

- 1** COLLÉGIALE SAINT-PIERRE (LIÈGE). CHARTRIER
Acte par lequel Guillaume, abbé de l'église des Saints-Apôtres du Mont-Cornillon et son couvent font savoir qu'ils ont vendu à Gérard, prêtre de la crypte de l'église Saint-Pierre, un demi bonnier, un demi journal et 13 petites verges de terre de leur alleu d'Aaz pour 4 marcs de Liège, moins 15 deniers. Cet argent a été appliqué à l'achat d'un pré et d'une "curtis" avec bois. Juillet 1228. 1 pièce
- 2** Acte par lequel Pierre, cardinal de Saint-Georges au voile d'or, légat du Saint-Siège, fait savoir au chantre de Saint-Barthélemy et à Jean dit Frumont, chanoine de cette église, que le chapitre de Saint-Pierre s'est plaint que l'abbé de Rolduc, le duc d'Ardenne, et d'autres clercs et laïcs des villes et diocèses de Liège, Cologne [Köln, DE] et Cambrai [FR] leur avaient fait du tort dans leurs revenus, terres et dîmes, etc. Il leur mande d'examiner cette affaire, les avertissant de ne pas jetter l'interdit sur les terres dudit duc sans l'autorisation du Saint-Siège ou la sienne. 12 janvier 1248. 1 pièce
- 3** Acte par lequel Herbert, abbé de Beaulieu ("Belli loci"), fait savoir à frère Gilles, moine du Val-Saint-Lambert, à Pierre dit de Cambiis, à Nicolas dit de Salmis et à maître Thierrri, chanoines de Saint-Pierre, exécuteurs testamentaires de Simon, doyen de la collégiale Saint-Pierre, que ce dernier avait emprunté au monastère 40 livres tournois et qu'à titre de restitution, de compensation et d'aumône, il lui avait légué 8 volumes de droit canon et de droit civil. Il envoie frère Lambert, moine et infirmier de son monastère, pour régler cette affaire, et fait sceller cette lettre par l'official de Verdun. 28 juillet 1277. 1 charte
- 4** Acte par lequel l'official de Liège fait savoir que Guillaume, fils de Sophie Middelhere, a reconnu être redevable à Gérard de Rotselar, chanoine de Saint-Pierre, d'une rente de 8 muids d'épeautre en échange de 64 livres parisis. Il hypothèque 1° une terre allodiale à Looz [Borgloon], mouvant de la "curia" du comte de Looz [Borgloon]; 2° 15 verges de terre à Fologne [Veulen]; 3° 15 boisseaux de froment de rente sur une terre à Middelher, près de Bremstrote; 4° 18 verges de terre relevant de la cour que le chapitre de Saint-Martin de Liège possède à Horpmaal et situées à Hovene. Après quoi, Gérard de Rotselar rendit ces mêmes biens en lansage audit Guillaume pour la redite rente de 8 muids

d'épeautre. 2 août 1305.

1 charte

- 5 Cédule par laquelle l'official de la cour de Liège mande au chanoine Henri de Hasselt de procéder aux œuvres de loi et de rédiger l'acte du 2 août 1305. 30 juillet 1305.

1 charte

- 6 Acte par lequel le maire et les échevins de la ville de Huy font savoir que Gilbert dit Sinloe a vendu à maître Jean de Tihange, chanoine de Saint-Pierre, une rente d'un muid d'épeautre qu'il possédait sur cinq journaux de terre situés dans la franchise de Huy, "deleis Belle fontaine, a cortis d'Amurs", etc. Jean le Clokier, maire; Hubin de Saint-Martin, Henri le Soris, Jean de Monroal, Gilet et Jean de Fanchon, Gilet le Clokier et Guillaume Hubin, échevins de Huy. 6 avril 1306.

1 charte

- 7 Acte par lequel le maire et les échevins de la ville de Huy font savoir que Jean dit de Crennuis, demeurant à Tihange, a vendu à maître Jean de Tihange, chanoine de Saint-Pierre, un muid d'épeautre hypothéqué sur la moitié de la cour et assise qui fut à Jean Male-œuvre, à Tihange, et sur une terre située "sor le Golette", dans la même localité. Jean le Clokier, maire; Hubin de Saint-Martin, Henri le Soris, Jean de Monroal, Gilet et Jean de Fanchon, Gilet le Clokier et Guillaume Hubin, échevins de Huy. 25 octobre 1306.

1 charte

- 8 Acte. 1316.

1 charte

- 9 /A Acte. [XVIe-XVIIe siècle].

1 charte

- 9 /B Acte par lequel le doyen et le chapitre de la collégiale Saint-Pierre, seigneurs de Crotteux 7 février 1716.

1 charte

- 9 /C Acte de 1301 et acte de 1303 de Thibaud, évêque de Liège, relatifs à l'église de Corroy-le-Grand [XVIe siècle].

1 pièce

- 9 /D Acte. 1318

1 charte

- 10 Acte. [XVe siècle].

1 charte

-
- 11 Acte par lequel le maire et les échevins de Liège font savoir que les tenants héréditaires de Gertrude, veuve de Gilles Rigoul, échevin de Liège, savoir : Jean de Vaus, Jean de Granpreit, brasseur, Henri dit delle Boiste et Gilles li Roseaus de la rue du Pont, cuvelier, "remis en feialteit par seriment sour che fait," sont venus déclarer que, d'après une rencharge obtenue autrefois des dits maire et échevins de Liège, Jean de Tihul ne doit à ladite Gertrude que 40 sols de cens pour la location de la moitié de la maison et brasserie situées au lieudit "a pont d'Avroit". Jean Buchars, maire de Liège, met cette déclaration en garde de loi. 26 février 1320.
1 charte
- 12 Acte. juin 1324.
1 charte
- 13 Acte par lequel Gilles dit Gilemans, chapelain de Saint-Barthélemi, à Liège, et Colin dit a Poles, tenants héréditaires des chapelains "renteis" de Saint-Pierre, font savoir que Jean dit le Skimos, receveur desdits chapelains, a donné en lansage à Denis dit Nihere Bade, une cour, maison et assise appelées Hurtebise situées "en lieu c'on dist en Faiis desoire le Glen", pour une rente de 20 setiers d'épeautre, plus un bonnier de terre, pour 15 deniers et "le septième part de trois deniers de cens, et parmi dois chapons et demi le septième part de demi chapon", plus un demi bonnier à l'avenant. 16 octobre 1327.
1 charte
- 14 Acte par lequel Jean de Rocour fait savoir que devant lui et sa cour tenants, sire Lyones, chapelain de Saint-Pierre, transporta au chapitre de cette église une cour, maison, jardin et assise situés à Hocheporte au lieu-dit "a Bordeal", entre les tenures de Jean Rogir et Gilon Hochet (sauf les mines de houilles s'il y en a et qui appartiendraient à l'abbaye de Saint-Gilles), pour un cens annuel d'un denier. Tenants : Jean Hamerca, de la rue du Pont, Gérard et Weri de Lavoir. Chanoines de Saint-Pierre : Gérard de Rochelée, Jean de Chapitle et Herman de Cologne [Köln, DE]. 23 août 1331.
1 charte
- 15 Acte. 30 septembre 1334.
1 charte
- 16 Acte. 20 mai 1335.
1 Charte
- 17 Acte par lequel Adolphe, évêque de Liège, voulant aider à la prospérité de la chapelle construite somptueusement en l'honneur de la Vierge Marie, par maître Elbert de Bettincourt, chanoine de Saint-Lambert, "in loco quodam sordidissimo", entre les degrés de l'église Saint-Pierre et la tour dite de l'official, considérant que le

même chanoine veut la doter d'une rente de 10 muids d'épeautre et l'enrichir d'un calice, d'un missel et d'autres ornements nécessaires, confie au même Elbert le soin de cette chapelle et l'administration de ses biens; dons, legs, aumônes, etc, la fondation de messes, etc Après lui, seront mambours de cette chapelle le doyen et le chantre de Saint-Pierre, qui y institueront chaque année un ou plusieurs chapelains pour célébrer la messe, et rendront leurs comptes une fois par an au chapitre. Ils prélèveront sur les revenus de la chapelle 2 marcs par an pour leurs peines. + Acte par lequel le doyen et le chapitre de Saint-Pierre considérant que la chapelle Notre-Dame aux Degrés, récemment construite avec leur permission par Elbert de Bettincourt à l'extrémité de leur cloître contribuera à l'embellissement de ce cloître et à la piété des passants, approuvent l'ordonnance faite par Adolphe, évêque de Liège, à la prière d'Elbert pour le régime et l'administration des biens de cette chapelle. 27 août 1342 et 20 novembre 1342.

2 chartes

18

Acte par lequel Adolphe, évêque de Liège, voulant aider à la prospérité de la chapelle construite somptueusement en l'honneur de la Vierge Marie, par maître Elbert de Bettincourt, chanoine de Saint-Lambert, "in loco quodam sordidissimo", entre les degrés de l'église Saint-Pierre et la tour dite de l'official, considérant que le même chanoine veut la doter d'une rente de 10 muids d'épeautre et l'enrichir d'un calice, d'un missel et d'autres ornements nécessaires, confie au même Elbert le soin de cette chapelle et l'administration de ses biens; dons, legs, aumônes, etc, la fondation de messes, etc Après lui, seront mambours de cette chapelle le doyen et le chantre de Saint-Pierre, qui y institueront chaque année un ou plusieurs chapelains pour célébrer la messe, et rendront leurs comptes une fois par an au chapitre. Ils prélèveront sur les revenus de la chapelle 2 marcs par an pour leurs peines. + Acte par lequel le doyen et le chapitre de Saint-Pierre considérant que la chapelle Notre-Dame aux Degrés, récemment construite avec leur permission par Elbert de Bettincourt à l'extrémité de leur cloître contribuera à l'embellissement de ce cloître et à la piété des passants, approuvent l'ordonnance faite par Adolphe, évêque de Liège, à la prière d'Elbert pour le régime et l'administration des biens de cette chapelle. 27 août 1342 et 20 novembre 1342.

2 chartes

19

Acte par lequel Englebert de la Marck, prévôt de Liège, approuve l'ordonnance faite par Adolphe, évêque de Liège, pour l'administration des biens et le régime de la chapelle Notre-Dame-aux-Degrés de Saint-Pierre, laquelle devra être inviolablement observée à l'avenir. 3 décembre 1342.

1 charte

- 20 /A** Acte par lequel Louis, avoué de Streel, fait savoir que, devant lui et ses hommes de fief, Herman de Streel a renoncé en faveur de Libert, fils de Jean l'Anneit de Fexhe (et mari de Marie, fille dudit Herman), à l'usufruit qu'il avait sur huit verges grandes de terre situées à Streel "deseur le bressine" entre Libert de Streel et Guillaume de Horion de Fexhe. Après en avoir fait relief, le dit Libert transporte ce franc fief à Elbert de Bettincourt, au profit de la chapelle Notre-Dame des Degrés dessous Saint-Pierre à Liège. Ledit Elbert fait relief devant Jean Pexhon, chanoine de Saint-Materne, Marsil de Frelues, Jean fils de Thierry delle Tur et Collar Pinte le Scohir, hommes de fief. 1er avril 1343
- 1 charte
- 20 /B** Acte par lequel Louis, avoué de Streel, fait savoir que, devant lui et ses hommes de fief, Herman de Streel a renoncé en faveur de Libert, fils de Jean l'Anneit de Fexhe (et mari de Marie, fille dudit Herman), à l'usufruit qu'il avait sur huit verges grandes de terre situées à Streel "deseur le bressine" entre Libert de Streel et Guillaume de Horion de Fexhe. Après en avoir fait relief, le dit Libert transporte ce franc fief à Elbert de Bettincourt, au profit de la chapelle Notre-Dame des Degrés dessous Saint-Pierre à Liège. Ledit Elbert fait relief devant Jean Pexhon, chanoine de Saint-Materne, Marsil de Frelues, Jean fils de Thierry delle Tur et Collar Pinte le Scohir, hommes de fief. 1er avril 1343.
- 1 charte
- 21** Acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Maron, fille de feu Gautier de Saive (Seves), a transporté à Jean dit de Tyhu, clerc de la cour de Liège et notaire, un demi-bonnier de pré "qui jadis fut le membre", situé en Droixhe, au lieu-dit en Millereal, entre Agnes de Chestial et Warnier de Lavoir, qui lui venait de son père et donc elle avait fait relief comme de son bon alleu. Maire : Colon Textor; hommes allodiaux : Poncheles Briffous, Wéri Braibecheon de Milmort, Gotlin Roleaus, clerc, Jean Scalofreaus de Chaienees, Piron de Falehi le vinier; Gérard de Sart, archiprêtre de Liège. 7 juin 1344.
- 1 charte
- 22** Acte par lequel le maire et les échevins d'Oleye font savoir que Stasse, prêtre, fils de Stasse d'Oleye, a transporté à Jean Mangneies, le flokenier de Saint-Lambert fontaine, bourgeois de Liège : 1° une cour, maison, jardin et assise situés à Oleye, près de Jean Vairink et contre la brasserie d'Oleye, pour une rente de 17 setiers d'épeautre ; 2° une autre cour, maison, jardin et assise situés à Oleye "deleis le pont et deleis Gere" pour une rente de 3 vieux gros tournois et de 4 chapons. Maire : Baudoin Boide, de Hartain, mis en féauté par Ernar de Longchamps; échevins : Louis de Hartain, Ernar de Manys, Lambert le Fèvre, Jean Jomkehiert,

Renier le Damoiseau le Bressoir, Henri Brugart. 26 janvier 1345.

1 charte

23

Acte par lequel Rausin del Tier de Saint-Servais fait savoir qu'il a vendu à maître Jean de Tyhu, clerc, notaire, une rente de 42 sous de cens qu'il possédait sur les maisons dudit Jean et de Jacques de Chokires, chanoine de la Table, situées à Liège, dans la rue de Chodelierstrée à Treiste. Dans le cas où on en ferait le retrait lignager, il lui payerait en dédomagement 8 florins royaux et 16 sous "al cange à Liège". Si, dans l'intervalle, maître Jean recevait "rins des jamas", il devrait le decompter desdis 8 florins. Rausin fournit Otte d'Ilhe et Jean de Flémalle, boulanger, comme cautions, qui s'engagent à se rendre "en l'hosteit à Liège" pour l'accomplissement éventuel de cette promesse. 14 février 1345.

1 charte

24

Acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Maron, veuve de Jean del Abbie d'Once sur Geer, (fils de Hennike de Hutten), en qualité d'exécutrice testamentaire de son mari, a transporté à son gendre Renier, fils de Pierre de Falle (mari de sa fille Maguis), un bonnier de terre situé à Houtain-Saint-Siméon, entre les terres de Cornillon et de Jean, avoué de Liers, chevalier et acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Renier, fils de Pierre delle Falle, a transporté à Simon d'Abetton, chapelain de Saint-Pierre, au profit des chapelains "renteis" de cette église, le bonnier de terre mentionné dans l'acte du 22 mars 1348. 22 mars 1348 et 23 février 1350.

2 chartes en transfixe

25

Acte par lequel le maire et les échevins de Momalle font savoir que Oude, fille de feu Hubert de Mumale, clerc, laquelle demeure avec Catherine de Gottehem, béguine de Saint-Christophe, a transporté à Gilles Bacheleir, clerc, au profit de la chapelle Notre-Dame "seante al piet des greis Saint-Piere", une rente de 4 setiers d'épeautre qu'elle possédait sur la cour, maison, jardin et assise de Jean Kilhe, situés à Mossonruwe à Momalle, sauf l'usufruit qu'elle se réserve sa vie durant, 18 mai 1348.

1 charte

26

Acte par lequel le maire et les tenants de la cour que Wéri de Limont, chevalier, possède à Momelette (Mumelette), font savoir que Maron, femme de Jean de Malle de Villers, a transporté à ses deux fils, Jean et Gilles, l'usufruit qu'elle avait de six journaux de terre situés à Momelette, entre Gérard Pirekin de Freloux et Jean Qualier, En conséquence, le maire met les deux frères, chacun pour une moitié, en possession de cette terre, pour laquelle ils payeront à Wéri de Limont une rente de 15 deniers "al espine ki stat entre Geneffe et Mumulette" [Jeneffe et Momelette]. 23 mars 1349.

1 charte

-
- 27 Acte par lequel Eustache de Preit, fils d'Alit de Rahiers, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Isabelle, veuve de Collin de Vottem, l'entailleur, a transporté à Maron dite la Petite, de Peville, veuve de Gilbot de Robermont, un courtil dit le Fosse, situé à Peville, entre le vignoble de Beaurepart et Jamolet de Peville, et mouvant de sa cour, à raison de huit sols et une poule de cens. 28 mars 1349.
1 charte
- 28 Acte par lequel Isabelle, veuve de Colin de Vottem, l'entailleur, fait savoir que, devant ses tenants, elle a donné à Maron dite la Petite de Peville, veuve de Gilbot de Robermont, un jardin situé à Peville, entre Ailit de Rahier, Thiéri de Mampar et Hanon dit Maghien, pour une rente de quatre setiers d'épeautre. 28 mars 1349.
1 charte
- 29 Acte par lequel le doyen et le chapitre de Saint-Pierre font savoir que le chanoine Elbert de Bettincourt a donné, sans réserve, à la chapelle de Notre-Dame située sur les degrés de leur église, des terres mouvant de la cour de Velm ; mais, en considération des bienfaits qu'il n'a cessé de prodiguer à cette chapelle depuis sa fondation, ils ordonnent au doyen et au chantre, mambours de ladite chapelle, de laisser Elbert toucher les revenus de ces terres sa vie durant. 24 avril 1350.
1 charte
- 30 Acte par lequel la cour allodiale de liège fait savoir au maire et aux échevins de Flémalle, que Nicole de Hanappes, chapelain de Saint-Pierre, a porté plainte devant elle contre Badans, fils d'Ernar de Mons dit d'Anys, qui l'empêche de toucher les revenus de quatre bonniers d'alleux situés en Pinchoncamp. Elle les prie de faire respecter les droits dudit Nicole, et, si Badans a des raisons à faire valoir, à lui assigner journée à quinzaine par devant elle; en attendant de saisir le bien en litige. Elle leur envoie Baudoin Nadelet et Rigole de Geneffe, membres de la cour, pour donner des explications. 26 août 1350.
1 charte
- 31 Acte. 25 août 1351.
1 charte
- 32 Acte par lequel le maire et les échevins de la cour que l'abbé et le couvent de Saint-Jacques possèdent à Roclenge (Rokelenges) font savoir que Catherine de Dynant, béguine, a transporté à Nicole de Hanappes, prêtre, partie faisant pour les chapelains "renteis" de Saint-Pierre, un bonnier de terre situé à Roclenge, "al espine deleis Maires contremont le voie entre les terres delle eglise saint johan Ewengeliste et le terre d'on alteit ki est fondeis en le eglise Saint Estevenne", pour huit deniers de cens. 25 juin 1353.

1 charte

- 33 Acte par lequel Herman, doyen de Saint-Pierre, et le chapitre de cette église, font savoir qu'ils ont vendu à Facin de Lemborgh, leur confrère, une rente d'un muid d'épeautre pour 18 florins, lesquels ont été appliqués notamment à l'achat de l'avouerie de leur ville de Hombourg. Après la mort de Facin, cette rente sera employée pour la fondation de son anniversaire. 14 août 1354.

1 charte

- 34 Acte par lequel Catherine, veuve de Thiéri Quaremeal, cleric, fait savoir que, devant ses tenants, elle a donné à bail, pour 20 sols de cens par an, à Colar de Sainte-Marguerite, le scohir, sa maison située derrière Saint-Pierre, dans la paroisse Saint-Servais, à Liège entre Henri de Wazeige et Humblet de Vorous. Il est stipulé que Colar devra avoir l'usage d'une "bavechine" d'une maison voisine pour les réparations à faire à sa toiture et ailleurs. 30 mars 1354.

1 charte

- 35 Acte par lequel Herman, doyen de Saint-Pierre, et le chapitre de cette église, font savoir qu'ils ont vendu à Josse de Valle, leur confrère, une rente de 4 muids d'épeautre pour 72 petits florins. Cette somme a été employée, notamment, à l'achat de l'avouerie de leur village de Hombourg. Après la mort dudit Josse, la rente reviendra au doyen et au chapitre qui l'emploieront à la fondation de l'anniversaire de leur confrère. 24 juillet 1354.

1 charte

- 36 Acte par lequel Ywens de Ghiskem, maire de la cour de l'abbé et du couvent d'Averbode (Ewrebuode), fait savoir que, devant les tenants de cette cour, Adam et Watelet Mailhet, fils de Jean Mailhet, mercier, ont transporté à Piron Samonet une maison et ses dépendances situées derrière l'église Saint-Pierre, entre Julianne le Corduenir et la brasserie de Henri de Chennaz, pour 15 sols de cens, Philipotte le Cofferrir et Lorette sa femme, mère desdits Adam et Watelet, donnent leur consentement. 3 mars 1355.

1 Charte

- 37 Acte par lequel Herman de Colongne, doyen, et Jean delle Haaste, chantre de l'église Saint-Pierre, mambours de la chapelle de N.-D. "al piet des greis Saint-Piere", font savoir que devant leur cour de tenants, ils ont donné "a tenir delle capelle mismes hiretablement a trescens si k'en lansage", à Robin Martin, de Bettincourt, une rente sur une propriété située à Bettincourt et mouvant de la cour de Waremme, et différentes terres situées à Wellen ("Welline deleis Bierlouz"), en lieux dits Scuervhoven derrière Corswarem, alle Hierstroite, ou Milehof, etc., pour plusieurs cens qui sont indiqués, notamment un "coulpeit" à payer à la haute cour de Waremme. 28 juin 1356.

1 Charte

- 38** Acte par lequel Herman de Colongne, doyen, et Jean delle Haaste, chantre de l'église Saint-Pierre, mambours de la chapelle de N.-D. "al piet des greis Saint-Piere", font savoir que devant leur cour de tenants, ils ont donné "a tenir delle capelle mismes hiretablement a trescens si k'en lansage", à Robin Martin, de Bettincourt, une rente sur une propriété située à Bettincourt et mouvant de la cour de Waremme, et différentes terres situées à Wellen ("Welline deleis Bierlouz"), en lieux dits Scuerhoven derrière Corswarem, alle Hierstroite, ou Milehof, etc., pour plusieurs cens qui sont indiqués, notamment un "coulpeit" à payer à la haute cour de Waremme. 14 septembre 1356.
- 1 charte
- 39** Acte par lequel Herman de Colongne, doyen, et Jean delle Haaste, chantre de l'église Saint-Pierre, mambours de la chapelle de N.-D. "al piet des greis Saint-Piere", font savoir que devant leur cour de tenants, ils ont donné "a tenir delle capelle mismes hiretablement a trescens si k'en lansage", à Robin Martin, de Bettincourt, une rente sur une propriété située à Bettincourt et mouvant de la cour de Waremme, et différentes terres situées à Wellen ("Welline deleis Bierlouz"), en lieux dits Scuerhoven derrière Corswarem, alle Hierstroite, ou Milehof, etc., pour plusieurs cens qui sont indiqués, notamment un "coulpeit" à payer à la haute cour de Waremme. Juin 1356.
- 1 pièce
- 40** Acte par lequel le maire et les échevins de Herstal font savoir que Beaudouin de Crommusse, demeurant à Milmorte, auquel feu Liois Haveie de Morealvas devait une rente de 15 setiers d'épeautre sur des terres situées à Herstal, en lieux dits en Marexhe devant Jupille, dessous les Sachis, etc., a vendu 1 muid de cette rente à Simon d'Abeton, agissant au nom des chapelains de Saint-Pierre. 17 avril 1358.
- 1 charte
- 41** Acte par lequel Collechon, fils de Collines de Grivegnée, fait savoir qu'il a donné à tenir de lui en lansage, devant ses tenants, à Evruin de Herves, une cour, maison, jardin et assise situés à Peville, joignant les terres de Beaurepart et de Hannet Maghin (et sur lesquelles il doit à Isabelle de Vottem une rente d'un demi muid d'épeautre et 8 sols et à Eustache de Rahir une poule de cens), pour une maille de "cruy cens" par an à payer à Noël, outre les "treffons" susdits. 1er novembre 1359.
- 1 charte
- 42** Acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Nicole Moreaz, de Bierset, curé de Hodeige, et Guillaume Pannée, son

frère, exécuteurs testamentaires de Jean Pannée, leur frère, ont transporté à Jean de Tyhul, chanoine de Saint- Pierre, 3 bonniers et 2 1/2 grandes verges de terre situés en plusieurs pièces à Bierset, en lieux dits Sor le Pereuze, en Wibier-Fosse, Sor le Tier, à Gros fosseit, en Brouk, etc., sur le chemin d'Awans à Clermont, entre Fooz, Bierset et Voroux, joignant les terres des moines de Beaufays, des hospitaliers de l'église Saint-Martin, etc. Guillaume Willekars d'Awans qui avait épousé Adilhe, sœur du testateur et de ses exécuteurs testamentaires, déclare qu'il n'a aucun droit à exercer sur ces biens. 4 février 1361.

1 charte

43

Acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Lorette, veuve de Colar Frère-Mennoir de Villers-l'Évêque, a transporté à Jean del Haste, chanoine de Saint-Pierre, mambour dela chapelle de Notre-Dame aux degrés, le tiers d'une cour, maison, jardin et assise, situés au lieu-dit en Bertemont, à Villers-l'Évêque, entre les cours Petitpas vers Treit, Arnoul Chokonier et Libre Quatre-et-Mailhe "vers le mostir". Colar Moreaz, varlet de Adam de Chokier, maire de la cour, fait don et vesture audit Jean del Haste de ce bien "si comme de son bon alluz, partant ki li jadis Freres-Mennoirs avoit racquis al prieuz et al covent des freres des Carmes en Liege, les disewit denirs et trois cappons de cens que maistres Henris li Blavirs, jadis canones de Sain-Lambert, avoit a eaz lassies et almonneis sor leditte court". 10 juillet 1361.

1 charte

44

Acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Nicolle, dit Moreaz, de Bierset, curé de Hodeige, a déclaré que lui, son frère Guillaume Pannée et leur beau-frère Guillaume Wilkars avaient précédemment donné en alleu à Jean de Tyhu, chanoine de Saint-Pierre, 8 verges grandes de terre situées sur le chemin d'Awans à Clermont, près de la route menant de Bierset à Hollogne, non loin du Gros fosseit. Et comme ledit Jean avait été dépossédé, Nicolle lui transporte la moitié des 8 verges granders ssituées au lieu-dit al Chayeneal, "parmi le riwaul delle fosse de preit", joignant à Jean de Daverdiche et André de Bierset, fils de Gerard del Puich. 14 octobre 1361.

1 charte

45

Acte par lequel le maire et les échevins de Bierset font savoir que Jean le Kokin, maire de la cour allodiale, Gilles Bacheleir, Gilles Textor, Gérard Pinte, Rigoles de Geneffe, Guillaume curé de "Vileir-Singnour-Symon" [Villers-Saint-Siméon], membres de la même cour, ont attesté par record que Nicole Morias, de Bierset, curé de Hodeige, Guillaume Pannée, son frère et Guillaume Wilkars d'Awans, leur beau-frère, avaient précédemment transporté à Jean dit de Tihu, chanoine de Saint-Pierre, 3 bonniers, etc., de terre situés à Bierset. 4 décembre 1361.

1 charte

- 46** Acte par lequel Guillaume de Flémalle, chevalier, désigné judiciairement comme mambour de Catherine et Marguerite, filles mineures de feu Jean de Rouvroy, chevalier, fait savoir que, devant les tenants des dites sœurs, Louis de Velroux, fils de feu Guillaume damoiseau de Velroux, transporta à Jean Noiel, le corduanier, 9 journaux de terre situés à Fontaine et à Rouvroy, joignant à Jean delle Convertriiie et à Louis Braibechon de Milmort, pour 4 deniers de cens à payer chaque année auxdites filles mineures. 12 juillet 1372.
- 1 charte en transfixe
- 46 /BIS** Acte par lequel le maire et les échevins de Rouvroy font savoir que Hankines, fils le Fèvre de Fontaine et Etienne le Ketraus de Fontaine, "remis par nos en feauteit par serment", ont confirmé par record l'acte du 22 janvier 1364, qui est approuvé "si avant que loys ensengne et que li lansaige avoit pooir de ce a faire". 12 janvier 1365.
- 1 charte en transfixe
- 46 /TER** Acte par lequel Jean de Rouvroy, chevalier, fait savoir que, devant ses tenants, il a transporté à Guillaume, fils de Guillaume damoiseau de Velroux, au profit de Louis, son frère, bourgeois de Liège, 9 journaux de terre situés à Fontaine et à Rouvroy, entre Jean del Koverterie et Louis Braibechon de Milmort pour 4 deniers de cens. 22 janvier 1364.
- 1 charte en transfixe
- 47** Acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Pirotte de Melen, fils de feu Jean Skardeit, a transporté à Gilles Pollarde, curé de Sainte-Catherine, partie faisant pour lui et pour les autres chapelains de l'église Saint-Pierre, une rente de 10 setiers et 2 tierces d'épeautre qu'il possédait sur une cour, maison, jardin et assise situés au lieu-dit en Mont, à Melen, joignant au "wangnage" du Val-Benoît et au "werissas". 21 février 1365.
- 1 charte
- 48** Acte notarié du 16 mai 1636 faisant savoir que Conrad, fils de Jeanne de Hognoul et parent de Hubert dit Corbeau de Hognoul, bailli de Hesbaye, avait, par ordre dudit bailli, extorqué différentes sommes d'argent à des hommes du chapitre de Saint-Pierre habitant Glons, à savoir : 4 livres à Jean de Gelthier, un mouton à Arnoul de Elest, 8 sols à Henri Hottin, 12 sols à Colar Hanpoie et autant à Jean dit Hanne de Fexhe, 9 sols à Walter Scortin, sous prétexte qu'ils ne s'étaient pas rendus, comme il l'avait ordonné, à l'armée lorsque Jean d'Arckel, évêque de Liège, assiégeait le château de Rummen. 20 juillet 1367.
- 1 charte

- 49** Acte par lequel Walter de Charnour, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Saint-Pierre, fait savoir au doyen ou au vice-doyen et au chapitre de cette collégiale, que Henri de Xanctis, clerc, recteur de l'autel Notre-Dame situé dans la crypte de la même église, a résigné son bénéfice entre ses mains, pour l'échanger contre celui d'écolâtre de Saint-Adalbert, à Aix-la-Chapelle [Aachen, DE], qu'abandonne Jean de Xanctis, clerc. La collation de l'autel en question appartenant audit Walter de Charnour en sa qualité de prévôt, il présente Jean de Xanctis (ou Denis d'Othée, chanoine de Sainte-Croix, son procureur) au chapitre, en le priant de l'admettre au bénéfice vacant. 3 juin 1366.
1 charte
- 50** Acte par lequel le maire et les échevins de Hozémont, à la demande de Clarembaud de Momalle, chapelain de Saint-Pierre, au nom de ses confrères, font savoir que, le 15 janvier (septembre ?) 1397, Hombert, fils de Renard de Bierthinheirs, et Jean Jacquemin, de Lexhy, tenants de Frery, curé de Hozémont, ont déclaré avoir été présents à l'acte par lequel Marie, veuve de Colar delle Tour d'Ambresin, avait mis les chapelains de Saint-Pierre en possession d'un bonnier de terre situé à Hozémont. 3 février 1398.
1 charte en transfixe
- 50 /BIS** Acte par lequel Frerys, curé de Hozémont, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Marie, veuve de Colar delle Tour d'Ambresin et fille d'Anseau de Lexhy, pour accomplir un accord fait avec les chapelains de Saint-Pierre à l'occasion d'un procès, transporte à Clarembaud de Momalle, partie faisant pour lesdits chapelains, un bonnier de terre situé à Hozémont, au lieu dit à l'angle de Lexhy, Guillaume d'Awilhichamp (second mari de ladite Marie ?) approuve l'acte. 15 septembre 1397.
1 charte en transfixe
- 50 /TER** Acte par lequel Simon, curé de Hozémont, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Ansiu de Lexhy a transporté à Colar delle Tour d'Abursins, son futur gendre, et à Marie, sa fille, un bonnier de terre situé à Hozémont, au lieu-dit à l'angle à Lexhy, sur la route de Velroux. Colar devra payer audit Simon une rente de 4 deniers de fort cens, et audit Ansiu de Lexhy et à Mabelle, sa femme, leur vie durant, une autre rente de 20 muids d'épeautre. 26 juillet 1366.
1 charte en transfixe
- 51** Acte concernant la moitié indivise de 14 bonniers de terres arables situés hors de la porte de Sainte-Walburge à Liège entre la croix érigée à cet endroit et la nouvelle "braxima". 31 mars 1367.
1 charte
- 52** Acte. 8 avril 1367.

1 charte

- 53 Sentence de l'archidiacre de Hesbaye contre Jean de Canali, le vicaire de Homborgh. 27 et 28 juillet 1368.
1 charte
- 54 Acte par lequel le maire et les échevins de Herstal font savoir que Colin le Comanderes de Herstal a transporté à Jean Aly, à ses deux enfants et à André de Laceal d'Awans, son gendre, une rente d'un muid d'épeautre que les héritiers d'Ernar Le Laid, brasseur, lui devaient sur 2 bonniers de terre, en 3 pièces, à Herstal, au lieudit elle Komine, etc. Après quoi, Jean Aly, ses enfants et son gendre en firent don aux chapelains "renteis" de Saint-Pierre, représentés par Arnoul de Montegnée; sauf le droit de Godefroid de Jardin et de Gerard le Maistre, échevins de Herstal, et aussi d'Alys, femme de Jean de Jardin, qui ont des rentes sur ces mêmes terres. + copie de l'acte du 4 août 1366 dans lequel le maire et les échevins de la franche ville de Herstal font savoir que Humbele, fils de feu Godar de Herstal, a vendu à Arnoul de Montegnée, chapelain de Saint-Pierre, pour tous les chapelains "renteis" de cette église, une rente de 2 muids d'épeautre, pour laquelle il donne en hypothèque la cour, maison, tour, grange, jardin et assise qu'il possède à Herstal, joignant la maison des pauvres qui appartenait autrefois à Gerard d'Udonmolin, "et les dois ruwalles ki tendent d'Udon molin asavoir li une des ruwalles venante sor le grande stree ki tent delle Licour vers Liège, et l'atre ruwalle ki tent dedit liwe d'Udon molin parmi le cour et assiese les ors Gerard le Maistre". 1er novembre 1368.
1 charte
- 55 /A Acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Baudouin de Crommuese a transporté à Jean Derier les aires, le lormier (mari d'Isabelle, fille dudit Baudouin), à Sente et à Roger, ses enfants, l'usufruit qu'il avait d'un demi-bonnier de terre situé à Milmort, "droit ale croize", joignant aux terres de Beaurepart et de Masset de Milmort. Après avoir fait relief, Sente et Roger transportent leur part de cet alleu à leur beau-frère Jean ci-dessus. 26 novembre 1369.
1 charte en transfixe
- 55 /B Acte par lequel le maire et les échevins de Milmort font savoir que Stassar de Noville le sellier, Jean Douchamp, Jean de Pont d'Ilhe et Jean Alewotte, mercier, hommes allodiaux ont déclaré par record qu'ils furent présents lorsque Sente et Roger, enfants de Baudouin de Crommuese, transportèrent à Jean Derier les Aires un demi-bonnier de terre à Milmort. 26 janvier 1372.
1 charte en transfixe
- 55 /C Acte par lequel Gilles de Meeffe, tanneur de Liège fait savoir que, devant ses tenants, Collar de Presseux, boulanger, a transporté à

Jean de Warnant, stipulant pour les chapelains de Saint-Pierre, une cour et assise situées à Milmort, pour 12 deniers de cens et 2 chapons de rente. Tenants : Arnoul de Boubais, Henri de Cologne [Köln, DE], Lyenar Bierte emprunté à Guillaume de Buxhemont, 29 juin 1415.

1 charte en transfixe

55 /D

Acte par lequel Renier de Bierset, cangier de Liège, fait savoir que devant ses tenants, Simon, fils de Moneton de Milmort, a transporté à Jean Drier les eyres le spononier, une cour et assise situées à Milmort, joignant à Hanekin le Bechut, moyennant 12 deniers de cens et 2 chapons de rente. 28 mai 1384.

1 charte en transfixe

55 /E

Acte par lequel le maire et les échevins de Milmort font savoir que Simon, fils de Moneton de Tier, de Milmort, "par le raison" de Sente sa femme, fille de Baudouin de Cronmuese, a fait relief de la moitié d'une terre de 16 verges grandes située à Milmort, derrière le cortil de feu Jean Goffreneal, joignant aux terres de Saint-Materne pour 8 deniers de cens par bonnier, plus un denier de cens pour la "vowerie". Après quoi Simon en fait transport à Jean de Drière les eaires, li "lormier", qui possédait l'autre moitié. 15 novembre 1382.

1 charte en transfixe

55 /BIS

Acte par lequel le notaire Gerard d'Andenne fait connaître les dispositions testamentaires de Denis de Chamont, chanoine de Saint-Pierre. Il laisse, pour la fondation de son anniversaire, sa maison claustrale, laquelle devra être vendue; il fonde l'anniversaire de ses parents Gilles de Vineto et Marie de Chamont, sur ses biens d'Angleur, de Chamont [FR] et de Romsée; il laisse ses vignobles devant Saint-Thomas aux hôpitaux de Saint-Julien et de Saint-Jean-Baptiste et aux frères chartreux; il fonde une messe quotidienne après sa mort avec ses biens situés à Geest-Gerompont, mouvant que la cour de l'église Saint-Barthelemy a dans cette localité; il laisse d'autres biens qu'il possède à Kemexhe, Fooz, Boirs, Liers, Enixhe, Embourg, "in Loysa", etc.; il fait des legs à l'autel Notre-Dame dans l'église de Chênée, aux frères mineurs et prêcheurs de Liège, aux carmélites, aux croisiers, au couvent de Saint-Guillaume, à Liège, aux hôpitaux de Saint-Guillaume hors de la porte Sainte Walburge, de feu Jean dit Mostarde, de Sainte-Marguerite, de Tirebourse, des infirmes au pied du mont Saint-Gilles, de Saint-Georges au pied de la montagne vers Tilleur et aux autres hôpitaux. Il mentionne Marie, fille de feu son frère Gilles, et Philippe de Blehen, chanoine de Saint-Pierre. 19 mai 1369.

1 charte

56 /A

Acte par lequel Henri de Hotehalen, notaire de la cour de Liège, maire de la cour de l'abbé et du couvent d'Averbode fait savoir que Nicole d'Awans, chanoine de Saint-Martin et Jacquemin de Touz,

boulangier, exécuteurs testamentaires de Gille delle Boverie, chanoine de Saint-Pierre, ont transporté à Arnoul de Montegnée, chapelain de Saint-Pierre, stipulant pour ses confrères, les 2 maisons désignées dans l'acte du 6 décembre 1369, en "recompensation" de la rente d'un muid d'épeautre que le dit testateur leur avait léguée. 25 novembre 1379.

1 charte en transfixe

56 /B

Acte par lequel Ywain de Kistekemme, maire de la cour de l'abbé et du couvent d'Averbode, fait savoir que Gilles delle Boverie, chanoine de Saint-Pierre, Henri de Frères, moine de Saint-Jacques, et Thomas de Frères, chanoine de Saint-Martin en Mont, exécuteurs testamentaires de Henri Marchans, transportent à Guillaume delle Boverie, partie faisant pour Nicole Gillebar, 2 maisons situées derrière le "mostir" Saint-Pierre, entre Arnoul Julianne et la brasserie de la veuve Henri de Chenauz, et qui sont mouvantes de ladite cour. Après quoi Nicole susdit en fait transport audit Guillaume. 6 décembre 1369.

1 charte en transfixe

57

Acte par lequel le notaire Gilles Eustacii de Zighinis, fait savoir que Walter de Monasteriis, chanoine de Saint-Pierre, délégué du chapitre de cette collégiale, ayant rencontré à l'entrée du cimetière de l'église de Flémalle-Haute, Corbellus dit Corbeal de Hognoul, bailli de l'évêque de Liège, et Alexandre de Jardin, délégués dudit évêque pour enquérir au sujet d'une accusation d'homicide contre Henri dit Joliit, masuir dudit chapitre, il protesta contre l'empiètement de l'évêque sur la juridiction de l'église Saint-Pierre, déclarant que cette affaire devait être remise entre les mains du maire du chapitre. 5 novembre 1370.

1 charte

58 /A

Relief d'une maison, fait par Catherine, veuve Sacré de Crotteux, et consors. 20 juin 1509.

1 charte en transfixe

58 /B

Acte par lequel Guillaume Bareit de Velroux et Colar Moreal, son frère, font savoir que, devant leurs tenants, Agnès, veuve de Jean Hanotin, a pris d'eux en héritage une cour, maison, jardin et assise situés à Crotteux, pour une rente de 6 muids d'épeautre, dont ladite Agnès leur en rachète 2. Si le curé de Hollogne, qui tenait précédemment ce bien pour 6 muids de rente, en était remis en possession, ils ne devraient restituer à la dite Agnès que 4 muids, et elle devrait avoir "cens et amende al rapreppier". 5 juin 1371.

1 charte en transfixe

59

Acte par lequel Jean delle Haste, vice-doyen de Saint-Pierre, et le chapitre de cette église, font savoir en séance capitulaire que Jean de Wihogne, doyen, et Jean de Fiez, chanoine, pour éviter des

difficultés au sujet des fenêtres qui éclairent le vestibule de la maison claustrale dudit de Fiez (voisine de celle de Jean Cuen) et qui donnent sur le verger du doyen, ont convenu de ce qui suit : Jean de Fiez aura la jouissance des fenêtres, mais elles seront arrangées de telle façon que les habitants ne pourront avoir vue sur le verger ni dans la maison du doyen. 13 décembre 1373.

1 charte

60 Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée que le chapitre de Saint-Pierre possède à Vivegnis font savoir qu'Isabelle, fille de feu Clairin de Vivegnis, a donné à ses enfants Guillaume et Griete, âgés de plus de 15 ans, l'usufruit de la moitié de de plusieurs terres situées entre Vivegnis et Cheratte, près de celle des frères croisiers de Liège. Ils sont mis en possession et payeront au chapitre un denier de cens par bonnier. Puis, la dite Griete transporte sa part à son frère Guillaume, lequel cède la moitié à Raussekien de Brouke de Haccourt et à sa femme; ceux-ci, à leur tour, transportent ces terres aux pauvres de Liège, représentés par Houbin Loiren, drapier. 20 juillet 1381.

1 charte

61 Acte par lequel le maire et les échevins de franche ville de Herstal font savoir que Humble Godare, de Herstal, a vendu à Arnoul de Montegnée, partie faisant pour les chapelains rentés et bénéficiers de Saint-Pierre une rente de 3 muids d'épeautre hypothéquée sur des terres désignées dans un autre acte. 15 décembre 1381.

1 charte

62 Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée que le chapitre de Saint-Pierre possède à vivegnis (Viesvengis) font savoir que Hubiens dit Loren, drapier, faisant partie pour les pauvres de Liège, a transporté à Jean, fils de feu Winand de Lemborch, qui en fait la "rescosse", la moitié de plusieurs terres situées entre Vivegnis et Cheratte, etc., pour la moitié de 8 deniers qu'il devra payer chaque année au receveur dudit chapitre à Vivegnis 8 juillet 1382.

1 charte

63 Acte. 1382.

1 charte

64 Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée que le chapitre de Saint-Martin, de Liège, possède à Heure-le-Romain, font savoir que Bastin de Haccourt, fèvre, a reporté à Goffin Walgrins, maçon, 8 verges grandes terres situées à Heure, entre Beurieux et Heure, pour un denier et une maille de fort cens et 2 quarteaux et demi d'avoine de rente à payer à la dite cour. 8 juin 1383.

1 charte

- 65 Acte par lequel Colar dit li Voweis de Puchey, cleric, fait savoir que, devant ses tenants, il adonné à tenir à trescens à Goffin Walgrien 3 journaux et 3 verges de pré situés à Heure-le-Romain, au lieu-dit à Trixh "sour le riu de molien me damme d'Uppey", joignant aux terres du chapitre de Saint-Martin et des dames du Val-Benoît, pour un denier et une maille de fort cens et un demi setier d'avoine de rente à payer, à sa place, à la cour de Saint-Martin à Heure, plus une rente de 3 muids d'épeautre audit Collar. 18 juillet 1383.
1 charte
- 66 Acte par lequel Goffin Walgrins, bourgeois de Liège, fait savoir que, devant ses tenants, il a donné à trescens à Jean Rigaul d'Heure, des terres situées à Heure-le-Romain, au lieu-dit à Triex "sour le riu de molien me dame d'Upey", etc., joignant aux terres des dames du Val-Benoît et du chapitre de Saint-Martin, pour les redevances qu'il devra payer à sa place aux cours ou seigneurs treffonciers dont elles meuvent, plus une rente de 4 1/2 muids d'épeautre audit Goffin. 27 juillet 1383.
1 charte
- 67 Acte par lequel le maire et les échevins de Herstal font savoir qu'Arnoul dit de Montegnée et Guillaume de Berze, partie faisant pour tous les prêtres et chapelains bénéficiers de Saint-Pierre, leur ont demandé un record sur une rente de 2 muids d'épeautre que Jean dit Scuffars, Marie, sa fille, et Gilboton, son gendre, leur avaient vendue et qui faisait partie d'une rente de 20 setiers que Walter le Pellé de Chertal leur doit sur une cour, maison, jardin, tenure et assise situés à Chertal (qui appartenaient autrefois à Coley de Cheratte, beau-père de Jean Scuffart) et que le dit Walter tient en héritage de Jean Schuffart moyennant ladite rente de 20 setiers, et sur des terres situées "al Scache sour Muze, pardesoire blanc pire", joignant Colars dit Colundons, et au lieu-dit à Buxheteal, derrière Chertal, "en mi les chains"; sur lesquelles ledit Walter doit 2 setiers au prieur et au couvent de l'hôpital sur Meuse et 2 autres à Jean de Koire, écuyer et échevin de Liège. La cour répond que, devant elle, Jean dit Scuffart, de Herstal, avait cédé à sa fille Marie et Gilboton, son gendre, ladite rente, en renonçant à l'usufruit, et qu'ensuite Gilboton et sa femme l'avaient transportée aux chapelains de Saint- Pierre. 18 octobre 1383.
1 charte
- 68 Acte par lequel Jean de Derrière les Aeres, le lormier, bourgeois de Liège, fait savoir que, devant ses tenants, il adonné à trecens, à Piron dit Gerblot, de Milmort, une cour et assise et la moitié d'une cour, maison, jardin et assise situés à Milmort, joignant "as preis des viviers" à la cour Colin Branche, à Hanekin dit le Bechut, etc., moyennant les cens, rentes, chapons, dettes et droitures dus aux cours, seigneurs ou personnes dont ces biens meuvent, et une rente de 2 muids d'épeautre audit Jean. 14 janvier 1385.

1 charte

- 69 Acte par lequel le maire et les échevins de Herstal font savoir que Godare de Puche, de Milmort, a vendu à Henri dit li Blavires, partie faisant pour les chapelains de Saint-Pierre, une rente d'un muid d'épeautre, qu'il leur payera chaque année, et hypothéquée sur les 2/3 de 22 verges grandes de terres situées "sur les Moins" de Herstal, "vers les haies de Bruke, asseis près de foseit Malhefeir", à la condition de payer 3 setiers et 2 quarteaux de regon aux demoiselles dites de Covetiche, etc. 25 avril 1385.
- 1 charte
- 70 Acte par lequel le maire et les échevins de Kemexhe font savoir que Ydoule dite Audron de Fooz a transporté à Jean de Flovent, corbesier, demeurant à Saint-Séverin, à Liège, 2 bonniers de terres situés entre Fooz et Kemexhe (joignant les terres des chapitres de Saint-Jean-l'Évangéliste et de Saint-Paul), sur lesquels est hypothéquée une rente de 10 muids d'épeautre au profit de la chapelle "que on dist le noeve capelle az miches", dans l'église Saint-Pierre. 28 mai 1387.
- 1 charte
- 71 Acte concernant 10 spelles sur un héritage à Nandrin. 20 février 1389.
- 1 charte
- 72 Acte par lequel le maire et les échevins de Lantin font savoir que Lambert de Tilhu, de Lantin, a transporté à Jean dit Precheoir 3 journaux de terre situés "alle Vaieis". Maire : Lambert, fils de Maron Lamboteal ; échevins : Huecon dit Clers Huweneal, Gilles Lambecon, Lambert de Tilhu, Colar Arnus, Guillaume del Haie, Henri li Aneis et Jean Gairien de Vottem. 1er novembre 1389.
- 1 charte
- 73 Acte par lequel Jean de Spiroul, clerc, maire de la cour de tenants de Wyet de Lovenchi lombard, bourgeois de Liège, fait savoir que Julien de Sorozée a transporté à Jean alle Wotte, mercier, une maison contenant 2 "demoraiges", située au lieu dit al Postiche, dans la paroisse de Saint-Servais, joignant à Colar dit Crespien, corbesier, à Henri Halbadeaul et à Guillaume de Bierset, et donnant par derrière sur le "faus riwe", pour 36 sols de cens de treffond, à payer aux chapelains, à la fabrique et à l'aumône de l'église Saint-Pierre, 8 marcs et 4 sols audit Julien, et 4 sols de relief. Après quoi, ledit alle Wotte en fait transport à Guillaume de Bierset, prêtre, chapleain de Saint-Pierre. 2 décembre 1389.
- 1 charte
- 74 Acte par lequel Jean d'Attenhoven, doyen de Saint-Martin, à Liège, juge et conservateur des droits, biens et privilèges du chapitre de

Saint-Pierre, fait savoir audit chapitre et à ses collègues les doyens de Saint-Georges à Cologne [Köln, DE] et du Saint-Sauveur à Utrecht [NL], qu'il a reçu de ce même chapitre la bulle du pape Boniface IX, du 28 juillet 1391. Il leur mande, en conséquence, de venir en aide sans délai et chacun de son côté, audit chapitre, et de faire en sorte qu'il jouisse de ses droits spirituels et temporels, qu'il rentre en possession de ses biens mobiliers et immobiliers, et perçoive ses revenus, au besoin en ayant recours au bras séculier. Si les personnes en cause prétendaient invoquer des raisons, elles devraient être citées à Liège pour les exposer et entendre les répliques. L'acte contient la retranscription de la bulle du pape Boniface IX qui fait connaître aux doyens de Saint-Georges à Cologne [Köln, DE] et du Saint-Sauveur à Utrecht [NL] et de Saint-Martin à Liège, qu'il a reçu du chapitre Saint-Pierre, des plaintes contre les archevêques, évêques, ducs, comtes et autres personnages ecclésiastiques et laïcs qui se sont emparés de châteaux, villes, terres, revenus, droits et juridictions dudit chapitre ou qui protègent ceux qui les détiennent. 22 novembre 1391.

1 charte

75 Acte par lequel le maire et les échevins de Voroux-lez-Liers font savoir que Franckot, fils de Rençon de Preit, l'entailleur de draps, a transporté à Gérard, son fils l'usufruit qu'il avait sur la moitié des 3 journaux d'une terre située entre Liers et Milmort, joignant à Mathias de Laiwiche, Lambert de Brouc, de Haccourt, Jean de Liers, doyen de Sainte-Croix, Jean Chaboy, Jean avoué de Liers, etc., moyennant une rente de 4 deniers par bonnier à payer à ladite cour; après quoi, ledit Gérard fait relief de cette terre, et la transporte à Clérembaud de Momalle, agissant pour ses confrères les chapelains de Saint-Pierre. 1er avril 1395.

1 charte

76 Acte par lequel Walter Gawenaus, juré des eaux à Liège, fait savoir que, devant ses tenants, Chrétienne, veuve de Jean Houtelette de Xhendremael, a transporté à Yde, veuve de Jean Hannoy, partie faisant pour Gerardon son fils, 1° des terres situées à Waroux, en lieudit en Pevilhe, joignant aux terres de Saint-Hubert d'Ardenne, du chapelain d'Alleur, des pauvres de Liège, des dames du Val-Benoît; 2° une cour, maison, jardin et assise situés à Xhendremael, joignant "a werisas qui tent de Liege à Looz [Borgloon]", à Walter de Hautepeppe et à la cour Jean Houtelette; et ce, en accomplissement du mariage dudit feu Jean Hannoy avec ladite Yde; moyennant une rente d'un demi-muid d'épeautre à payer au mambour des pauvres de Xhendremael, etc. 21 mai 1395.

1 charte

77 Acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Jean delle Rameye, entailleur de drap, est venu déclarer que les exécuteurs testamentaires de Jean de Freres, chanoine de Saint-Pierre, lui

avaient acheté une rente de 2 muids d'épeautre qu'il avait léguée aux chapelains de cette église; en conséquence, Jean delle Rameye transporte à Clerembaud de Momalle, partie faisant pour lesdits chapelains, 9 ou 10 verges grandes de terre situées à Kemexhe, au lieu-dit à Popleaul, comme hypothèque de ladite rente. 8 novembre 1395.

1 charte

78 /A Acte. 22 mai 1397.

1 charte en transfixe

78 /B Acte par lequel le maire et les tenants de la cour que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem possède à Haneffe font savoir que Gérard le Covreur, mari de Marie Boigney (cousine de Françoise, veuve de Henri le bâtonnier de Saint-Lambert) et Giloteal Grand Colon de Montegnée, mari de Catherine Boigney (cousine de Françoise), ont fait relief, "cascun par ly", des 2/3 d'un muid d'épeautre dont leurs épouses avaient hérité par la mort de ladite Françoise; de son côté Guillaume Boigney, comme parent au même degré, fait relief de l'autre tiers dudit muid, en même temps que d'une rente de 2 muids d'épeautre qui lui avaient été légués par sa cousine Françoise sur 22 verges grandes désignées par testament. Après quoi, Gérard et Giloteal transportent leurs parts de la rente d'un muid audit Guillaume, qui lui-même en fait transport à Jean d'Eure, partie faisant pour les chapelains de Saint-Pierre. 29 mars 1400.

1 charte en transfixe

78 /C Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée que le maître et les frères de la maison de Saint-Jean de Jérusalem ont à Haneffe font savoir que Guillaume Boygnee leur a montré le testament de Françoise, femme de Henri de Ramey approuvé par les échevins de Liège, et laissant audit Guillaume une rente de 2 muids sur des propriétés sises à Jeneffe, que feu Jean de Clamoin, mangon, premier mari de ladite Françoise, avait achetées à Clousse delle Chivre. En conséquence, Walter le Lombar de Haneffe, maire de la cour, met Guillaume en possession. Après quoi, ce dernier en fait transport à Jean de Goyet, pour les chapelains de Saint-Pierre. 25 mai 1399.

1 charte en transfixe

78 /D Acte par lequel Coline dit Braibant de Milmort et Gilles Doubar, son frère, font savoir qu'ils ont "lansaigiet et donneit à tenir de nos hiretablement en lansaige", à Colar de Milmort, le retondeur de Liège, 14 verges grandes de terre à Hermée, joignant à Fallair de Milmort, à Colay de Rocourt et vers Tilice à Martin d'Aische (sur lesquelles ils doivent une rente de 6 setiers d'épeautre à Guillaume Kokeaul de Lembourgh), pour une mail de "cruï chens" par an, outre le treffond. 24 août 1398.

1 charte en transfixe

- 78 /E Acte du notaire Jean de Walhar, faisant savoir que Françoise, femme de Henri de Ramey, "bastenier delle engliese de Liege", étant en bon sens et en bonne santé, a donné par legs "entre les mors et les vifs", à son cousin Guillaume Bogneez, houilleur à Liège, une rente de 3 muids d'épeautre que lui devait Gerard de Hodeige sur des terres situées à Jeneffe. Guillaume Bognée, cleric, fils dudit Guillaume Bognée, demande, au nom de son père, un acte public de cette donation. 18 octobre 1396.
1 charte en transfixe
- 79 Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée des biens appartenant à la maison des temples de Corswarem. 10 janvier 1397.
1 charte
- 80 Acte par lequel Gérard de Fresin, écuyer, maire de la cour que Robert et Gérard de Fresin, frères, écuyers, ont à Bettincourt, fait savoir que, devant sa cour de masuyers, Fastré de Petit-Mouhin et son mambour ont cédé à Jean de Petit-Goyeit, chapelain de Saint-Pierre, agissant au nom du doyen de cette église et au profit de la chapelle Notre-Dame "al piet des greis delle dite eigliese Saint-Pierre", 22 verges grandes de terre, dite "le bonier de Lintre", située à Bettincourt, pour 2 deniers et une maille de rente. Après quoi, Jean de Petit-Goyeit donne audit Fastré cette terre, pour la tenir en héritage de la chapelle aux degrés, moyennant lesdits 2 deniers et une maille de fort cens à payer, au nom de ladite chapelle, aux deux frères susdits plus une rente de 2 muids d'épeautre au même oratoire. 5 août 1397.
1 charte
- 81 Acte par lequel le maire et les échevins de Roloux font savoir que Jean de Waroux, demeurant à Hollogne-aux-Pierres, a transporté à Stassar de Noville 17 verges grandes de terre (hors de 27, dont Stassar avait précédemment acquis les 10 autres dudit Jean de Waroux), situées à Noville "entre dois sainsons", au lieu-dit alle Bruwier, entre les terres de l'abbaye de Saint-Gilles et du seigneur de Momalle, pour 4 deniers de fort cens par bonnier. 3 décembre 1397.
1 charte
- 82 Acte par lequel Bertrand, abbé de Saint-Jacques, à Liège, fait savoir que, devant ses féaubles, Henri dit li Berwiers, demeurant à Roloux, après avoir relevé de nouveau seigneur, "comme l'asneit heurs marle par le succession de Johan jadis le Berwier, son père", 19 verges grandes et 16 petites de terre et cortils situés à Heure-le-Tixhe [Diets-Heur] "parmi le voie de Riwechon", joignant à Henri de Geven et aux terres de l'autel de sire Evrard de Stochem, prêtre, dans l'église Saint-Jacques, deseur les Comynes, etc., en fait

transport à Desier de Corroy-le-Grand, curé de l'église paroissiale de Saint-Trond et Saint-Clément à Liège, lequel "livrat a nos Giles dis Pagnoul de Montegnee, personne seculee, pour le dit fies deservir". 1er avril 1398.

1 charte

83

Acte par lequel Coline dit Braibant de Milmort et Gilles Doubar, son frère, font savoir qu'ils ont "lansaigiet et donneit à tenier de nos hiretablement en lansaige", à Colar de Milmort, le retondeur de Liège, 14 verges grandes de terre à Hermée, joignant à Fallair de Milmort, à colay de Rocourt et vers Tilic à Martin d'Arsiche, (sur lesquelles ils doivent une rente de 6 setiers d'épeautre à Guillaume Kokeaul de Lembourgh), pour une maille de "cru chens" par an, outre le treffond. 24 août 1398.

1 charte

84

acte par lequel le maire et les échevins de Lantin font savoir que Robert de Saint-Laurent, chanoine de Liège, stipulant au nom du chapitre de Saint-Lambert, a transporté, en suite de proclamations faites, au profit de Jean Noiel de Bleret, chanoine de Saint-Jean-l'Évangéliste en Ile à Liège : 1° différentes terres situées à Lantin, mesurées par Jean Garin de Vottem, en lieux dits alle Tombale, deseur le Hardichevoie, en le vaaz, mouvant de la cour de Lantin à raison de 7 deniers de cens par bonnier, et de 5 deniers par bonnier, de relief; 2° une cour, maison, jardin et assise, dite la court Lardenois, contenant 9 verges grandes et 10 petites, "parmi le moitieit de chinque ouz et le moitieit d'une poille de cens par an"; 3° une autre cour, etc., joignant au cimetièrre de l'église de Lantin, à Jean Prêcheur et au warissas, sur laquelle il est dû une rente d'un muid d'épeautre au chapitre de Saint-Lambert; 4° une autre cour, etc., située à Lantin "devant le puche emy le ville", qui doit à la cour de Lantin, "le quarte part de chinque ouz et le quarte part d'unne poilhe par an". Sont cités dans l'acte : Hean le Museir, notaire, Jacquemin de Paifves, boulanger, Weri le Canone de Bolzée, les terres de Cornillon, l'hôpital Saint-Jean-Baptiste. 10 mai 1399.

1 charte

85

Acte par lequel le maire et les échevins d'Awans donnent à Jean de Floxhe de Bleret, bourgeois de Liège, un record au sujet du transport d'une rente de 10 muids et 4 setiers d'épeautre qu'avaient fait en sa faveur Jean Railhechaine de Mons(- lez-Liège) et Jeanne, sa femme (fille de Jean le Polain de Mons et de Marie delle Arbespine). Ils déclarent que Marie delle Arbespine avait renoncé, en faveur de ses enfants Baudouin Ruffar et Jeanne, à son usufruit de la dite rente hypothéquée sur 3 bonniers, 11 verges grandes "et le tirche d'une verge petite" de terre situés en plusieurs pièces à Awans, "derrière le braxine de molin à vent" vers Voroux, en Gerchonvaux, à Champeal, en fons de Sart "parmi le

riwal", à Berbifosse, derrière le Grand Corty, terres dont ils avaient la propriété par suite du décès de Jean le Polain, leur père. Après quoi, Baudouin Ruffar avait cédé sa part à Jeanne, sa sœur, femme de Jean Railhechaine. Plus tard, le 18 mars 1394, ladite Jeanne et son mari vendirent à Jean de Floxhe (var. Jean de Bleret) la rente en question, hypothéquée sur les biens indiqués; il reconnaît l'usufruit de Marie delle Arbespine. Le 1er mars 1400, Marguerite, veuve de Melar de Fize, demeurant à Awans, reconnaît que, elle et son mari, avaient pris en héritage, de Jean Railhechaine et de sa femme Jeanne, toutes les terres susdites, sur lesquelles ils devaient à Jean de Floxhe le rente de 10 muids et 4 setiers, sans compter les autres redevances en blé, argent, orge et "pollaige". Sont cités dans l'acte parmi les joignants : Gérard Pinte, Arnoul Wilhekar, Ernar de Fooz, l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, le Val-Benoît, les "povres beghines" de Saint-Christophe, etc. 1er mars 1400.

1 charte

86 Acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Jean de Bierlooz, échevin de Waremme, a transporté à Jean de Riwe, chapelain de Saint-Pierre, différentes terres et prés situés à Waremme, au lieu-dit en le Cuestalle, ale Horite, etc., joignant à Rigaut d'Oleye, Jean Yerteit, Guillaume de Waroux, chevalier, Jean de Longchamp, les terres de Sainte-Croix, etc. 8 mars 1401.

1 charte

87 Acte par lequel Renard de Biertinhers, demeurant à Rouvroy, fait savoir que, devant ses tenants, Jean de Treit, mercier, mari de Marie, et Jean d'Alleur, corduanier, mari de Catherine, filles de feu Jean Noiel, corduanier, ont fait relief de 9 journaux de terre situés à Fontaine et à Rouvroy, joignant à Jean de Keveirtrie et Louis Braibecon de Milmort, pour 4 deniers de fort cens. 23 avril 1401.

1 charte

88 /A Acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Jean Pulhet de Houtain-l'Evêque a fait relief d'un bonnier de terre situé à Montenaken, dont Godefrin del Hameide de Borleis lui avait fait transport. 4 février 1412.

1 charte en transfixe

88 /B Acte par lequel le maire et les échevins de Montenaken font savoir que Jean Bolle de Cortis et Baudouin de Limont, membres de la cour allodiale de Liège, "reis en feaulteit par serimens deus", ont déclaré par record avoir été présents à l'acte du même jour. 10 juin 1401.

1 charte en transfixe

88 /C Acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Walter Lambrexhe del Meire, après avoir relevé un bonnier de terre à Montenaken, au lieu-dit Cascom, joignant à Henri Clouter de Fresin

et à Jean Hannar de Saint-Trond [Sint-Truiden], en a fait transport à Godefrin dalle Hamaide de Borleit, bourgeois de Liège. 10 juin 1401.

1 charte en transfixe

89 Acte par lequel Jacques dit li Massiche, chanoine de Saint-Pierre, fait savoir que, devant ses tenants, Jean Pelerin, fils de Lambot de Froidmont d'Heure, mari de Marie fille de Rigaul d'Heure et sœur de Jean Rigaul d'Heure, a demandé, comme plus proche parent dudit Rigaul, à faire le retrait lignager de plusieurs terres et prés situés à Heure-le-Romain, au lieu-dit a Triexhe, sur le rieu du moulin d'Adam d'Oupeye, chevalier, joignant aux terres du Val-Benoît, de Saint-Martin, etc., dont le dit Jacques avait été mis en possession "pour faute de rente et d'amende" dudit Pelerin, à condition que celui-ci payera les "treffons, debittes, droitures et redevabliteis as cours et saingneurs treffonsiers dont lesdis heritaiges muevent", plus 4 muids et 4 setiers d'épeautre de rente audit Jacques le Massiche. 15 juin 1401.

1 charte

90 Acte par lequel Renard de Biertinhers, demeurant à Rouvroy fait savoir que, devant ses tenants, Jean de Treit, mercier, mari de Marie, et Jean d'Alleur, corduanier, mari de Catherine, filles de feu Jean Noiel, corduanier, ont transporté à Jean de Lavoir, demeurant Hors-Château à Liège, "de greit, ottroy et expresse volenteit leurs deuz dictes femmes là présentes", et qui renoncent aux droits que pouvait leur donner leur contrat de mariage, 9 journaux de terre à fontaine et à Rouvroy, joignant à Guillaume de Coire, pour 4 deniers de fort cens. 6 mars 1402.

1 charte

91 /A Acte par lequel Jean de Treit, mercier et Jean d'Alleur, corduanier, bourgeois de Liège, et Renard de Biertinhers, demeurant à Rouvroy, font savoir que les deux premiers ont vendu à Jean de Laveur, de la rue Hors-Château, une rente de 4 muids d'épeautre ; mais que, si quelqu'un en faisait un retrait lignager, ils lui livreraient dans les 15 jours, "por unk doble trescens", 8 muids d'épeautre. 8 mars 1402.

1 charte

91 /B Acte concernant la réduction de 4 muids d'épeautre à Rouvroy. 24 novembre 1690.

1 pièce

92 Acte par lequel le maire et les échevins de Jupille font savoir que Jean li Puissans, après avoir fait relief, pour 14 deniers à payer à la cour de Jupille, de la moitié d'une cour, maison, jardin, vignoble et assise d'environ la moitié de 10 journaux, situés à Wez joignant à la tenure et au vignoble de l'abbaye de Beaurepart, vers le pont

d'Amercoeur, a transporté cet héritage, du consentement de Marie, sa femme, à Jean de Laveur, demeurant Hors-Château à Liège, "sens ledit heritaiges ni le cens a separer". 17 mars 1402.

1 charte

93 Acte par lequel Jean de Laveur, bourgeois de Liège, fait savoir que, devant ses tenants, il a donné à tenir de lui perpétuellement à trescens, à Jean le Puissant et à ses héritiers, une cour, maison, jardin, vignoble et assise situés à Wez, contenant la moitié de 10 journaux, joignant à la terre de Beaurepart, pour une rente de 12 muids d'épeautre. 20 mars 1402.

1 charte

94 Acte par lequel le maire et les échevins de Wonck font savoir que Franke de Bruest, curé de Wonck, a transporté à Jean de Laveur, demeurant Hors-Château à Liège : 1° un bonnier de terre situé "ale spine de Wonk", joignant aux terres de l'autel Saint-Pierre et Saint-Paul dans l'église de Wonck, de Guillaume de Harche et de Wautelet Meloton, contenant 4 verges grandes et 16 petites "qui sont favemens"; 2° 3 journaux de terre "sour les plaines de chaiene", joignant à la terre de Pas et à Wautelet Melon de Wonck; pour les biens censaux, il devra payer à la cour de Wonck 10 deniers et une maille de fort cens, plus un denier "de cens de polaigne" par bonnier, et 7 deniers par bonnier, de relief. 7 juin 1402.

1 charte

95 /A Acte par lequel le maire et les échevins de Flémalle-Haute (Petit Flemale) font savoir que Jean Bye, Jean de Goyer, Jean de Os, prêtres, et Goffar de Bleret, sous-diacre, chanoines de Saint-Pierre, au nom du doyen et du chapitre de cette église, ont demandé, par record, comment ledit chapitre possède 15 bonniers de terre à Flémalle. Les masuyers furent d'abord ajournés à quinzaine pour exhiber "lettres et forches", s'ils en avaient; mais, à cette assemblée, le chapitre renonça "à toutez forches et saieeles", s'en rapportant aux dires des échevins. Ceux-ci déclarent que le chapitre, qui est seigneur treffoncier de Flémalle, possède, dans cette localité, 15 bonniers qui précédemment étaient cultivés par corvées, tous les lundis de l'année, par toutes les charrues de l'endroit; mais les cheruwiers, trouvant ce servage trop dur, prirent cette terre en héritage à raison de 5 muids de rente, "les dois pars espeaute et le tirche avoyne"; ils donnèrent, en garantie, 75 bonniers de terres, roches et tailhiches appelés "commines", partagés en 25 parties appelées "massures", taxées chacune à 3 muids, 9 deniers, une poule et 5 œufs. Parmi les conditions qui sont encore ajoutées, on voit que le chapitre de Saint-Pierre devait faire établir à Flémalle deux forestiers par la cour, dont l'un, en cas de danger de guerre, devait aller prévenir le chapitre et lui demander secours. 12 mai 1402.

1 charte

95 /B

Acte scabinal spécifiant les cens et rentes dus au chapitre de Saint-Pierre par les masuyers de Flémalle-Grande. 24 mars 1474.

1 charte

96

Acte par lequel le maire et les échevins de Wonck font savoir que Franke de Bruest, curé de Wonck, a transporté à Lambert Badus, son fils, un demi-bonnier de terre, "qui est favemens", situé à Wonck, joignant à Henrard Char de Veaul et à Saint-Jean l'Évangéliste. Après quoi, Lambert Badus en fait transport à Jean de Laveur de Hors-Château, "pour en faire a tousjours sa lige volonteit si comme de son bon hiretaige et favement". 7 juin 1402.

1 charte

97

Acte par lequel Clouse de Tongres, demeurant derrière Mangonie, fait savoir que maître Henri de Corroy, prêtre, fils d'Ulry de Corroy-le-Grand, a transporté à Jean de Riwe, chapelain de Saint-Pierre, en exécution du testament d'Ude de Corroy, sa tante, le tiers d'une maison et assise situé en la paroisse Saint-Servais, joignant "a la maison pour Dieu c'on dist les beghines a barbes", et à Jean de Tongres, pour le tiers de 2 marcs et 10 sols de cens, plus le tiers de 50 deniers, de relief. 14 décembre 1402.

1 charte

98

Acte par lequel Clouse de Tongres, demeurant derrière Mangonie, à Liège, fait savoir que, devant ses tenants, Colar, fils d'Ulry de Corroy-le-Grand, a exhibé le testament de feu Ude de Corroy, sa tante, et transporté à Désiré de Corroy, curé de l'église Saint-Trond et Saint-Clément à Liège, le tiers d'une maison située dans la paroisse Saint-Servais, joignant "a la maison pour Dieu c'on dist les beghines a barbes", et à Jean de Tongres, cleric, pour le tiers de 2 marcs et 10 sols de cens, plus le tiers de 50 deniers de relief. 14 décembre 1402.

1 charte

99

Acte par lequel Libert d'Odeur, écuyer, fils de feu Libert d'Odeur, chevalier et échevin de Liège, fait savoir que Guillaume de Bubais, mari de Marguerite, fille de feu Jean Pirike de Liers, a relevé, de nouveau seigneur, plusieurs terres situées à Voroux, à Rocourt et dans la hauteur de Jean, avoué de Liers, écuyer, aux lieux dits en le Comine, en Ronvas, sour le Hardy paseal. Les terres mouvant de la hauteur de Voroux doivent payer 4 deniers par bonnier, chaque année, aux seigneurs de Voroux; celles situées à Rocourt doivent ensemble 12 deniers et une maille; celles de Liers, mouvant de la cour dite de Saint-Jean de Florennes à Liers sont redevables d'un cens de 10 deniers par bonier, plus 10 muids d'épeautre. Sont cités dans l'acte : Jean d'Oha, Gérard de Chierf, Bertrand de Liers, Michel d'Yle, Henri de Waroux, changeur, Bertrand le Noble, l'hôpital

Mostarde. 27 janvier 1403.

1 charte

100 Acte par lequel Arnoul Wilkar d'Awans fait savoir que, devant ses tenants, il a donné à tenir de lui à trescens, à Jean Phelippe d'Otrange, un bonnier de pré situé à Otrange, joignant au wérixhas, aux terres de l'autel N.-D., Saint-Pierre et Saint-André dans l'église Saint-André à Liège, et à Pierre de Corswarem, moyennant une rente de 4 muids d'épeautre. 4 juillet 1403.

1 charte

101 Acte par lequel Clouz de Tongres, demeurant derrière Mangonie, à Liège, fait savoir que, devant ses tenants, Ulric de Corroy-le-Grand a exhibé le testament d'Ode de Corroy, sa sœur, approuvé par les échevins de Liège, et en vertu duquel il fait relief du tiers d'une maison et assise située dans la paroisse Saint-Servais, joignant "a la maison pour Dieu c'on dist les beghines des barbes", et à Jean de Tongres, notaire. Après quoi, le dit Ulric en fit transport à Ide, veuve de Gilles de Corroy, demeurant "en le nuve ruwe drier Saint-Pire à Liège" pour le tiers de 50 sols de cens à payer audit Clouz, plus le tiers de 50 deniers, de relief. 20 mai 1404.

1 charte

102 Acte par lequel Jean de Riwe, chapelain de Saint-Pierre, fait savoir que, devant ses tenants, Henri, fils de Jean de Bierloos, a fait relief de différentes terres situées à Waremme, au lieu-dit en Cuestalle, alle Horice, ..., joignant à Rigaud d'Oleye, Jean Eirteit l'orfèvre, Guillaume de Waroux, chevalier, Jean de Longchamp, le chapitre de Sainte-Croix, etc., pour 6 muids d'épeautre de rente. Tenants : Louis de Hous dit d'Alleur, Jaquemin de Fairon, Henri Halbadeal, Eustache de Villeir, clerc. 22 mai 1404.

1 charte

103 Acte par lequel Guillaume de Eyke, clerc, maire en féauté de la cour des tenants de Jean de Laveur, demeurant Hors-Château, à Liège, fait savoir que Lambert Badut, fils de Franke de Bruest, curé de Wonck, a relevé, de nouveau seigneur, un demi-bonnier de terre situé à wonck, sur le chemin de Froidmont, entre Henrar dit Charde-Veal et une terre de Saint-Jean-l'Évangéliste, pour 10 setiers d'épeautre de rente. Tenants : Piron delle Hamende, emprunté à Gilles Surllet, chevalier, maître Gilles delle Angele, brasseur, emprunté à Guillaume Coppeal, brasseur, Jean de Spiroul, clerc, Louis de Houz d'Alleur. 26 août 1404.

1 charte

104 Acte par lequel Jean de Saint-Georges, curé de Fexhe-lez-Slins (Fexhe le fraireuze en Hesbain), fait savoir que, devant ses tenants, Baudouin dit Bodeneal de Slins a fait relief, de nouveau seigneur, de trois journaux de terre, situés à Slins, au lieu-dit sour le Fonds

des vaches, " près des sausez qui furent Rause de Fexhe ", joignant à l'hôpital sur Meuse, " aile visoize voie vers Mouze ", et à la veuve de Rennewar de Pont d'Avroy, autrefois bourgmestre de Liège, pour 3 setiers et 2 quartes d'épeautre de rente, à payer audit curé. Après quoi, ledit Baudouin a transporté cet héritage à Desier de Corroy, curé de Saint-Trond [Sint-Truiden] et Saint-Clément, à Liège. Tenants : Jean de Beiche, chapelain de Saint-Jean l'Évangéliste, emprunté à Henri de Lembor, son confrère, Gérard de Sart, chapelain de Sainte-Croix, emprunté à Wéri de Limont. 14 mars 1405.

1 charte

105 Acte par lequel Frankotte le Coirbesier, demeurant Hors-Château, à Liège, maire en ce cas de la cour des tenants de Jean de Laveur, fait savoir que Jean dit li Puissant a transporté audit Jean de Laveur la moitié d'une cour, maison, stordoir, jardin, vignoble et assise situés à Wez (d'une contenance de la moitié de 10 journaux environ, " car point n'at esteit atiermee ne abonée "), joignant à la tenure de Beaurepart, vers le pont d'Amercœur et vers Peville, pour 12 muids d'épeautre de rente et 14 deniers de cens. Après quoi, Jean de Laveur donne cet héritage à tenir de lui à trescens à Jean le Puissant, pour 16 muids d'épeautre, plus 14 deniers de cens. Tenants : Jaquemin Surlet, écuyer, André de Haccourt, emprunté à Maron de Gentilhomme, Jaquemin de Fairon, Jean de Spiroul, clerc. 18 décembre 1405.

1 charte

106 /A Acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Arnoul Wilhekar, fils de feu Guillaume Wilhekar d'Awans, a transporté à Baudouin Boyleawe de Frères, clerc, demeurant dans les cloîtres de Saint-Pierre, à Liège, un bonnier de pré situé à Otrange, joignant au wérixhas, à l'autel Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-André de l'église Saint-André, à Liège, et à Pierre de Corswarem. Maire : Radu de Chokier, écuyer; hommes allodiaux : Hombier de Pas de Wonck, Jean li Polens de Hollogne, Jean Bareit de Wez, Jean Boyleawe de Gerenneville [Grandville], André de Haccourt, Jossar de Cellir, Wautier de Mostirs, clerc, Wautier de Bierset, André li Berwys, Gilles de Molins, Wautier de Stembert et Lambuche Gailhet de Chênée, bourgeois de Liège. Archiprêtre de Liège : Radulphe d'Ombrey. 19 décembre 1405.

1 charte

106 /B Copie de l'acte du 10 juillet 1395 par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir qu'Arnoul, fils de feu Guillaume Wilkar d'Awans, mari d'Agnès, fille de feu Guillaume dit le Moine de Crisée, a fait relief d'un bonnier de pré situé à Otrange, joignant à Jean de Horpmal; de 3 verges grandes, joignant au seigneur de Momalle et au wérixhas; d'une rente de 18 deniers et 4 chapons hypothéqués sur la cour Hanke Lovar à Otrange, joignant au chapitre de Saint-

Paul. Maire : Eustache Frankehomme de Tombeur; hommes allodiaux : Henri délie Charneur, chanoine de Saint-Servais à Maastricht, Guillaume de Grâce, Jean Boileawe, Baudouin, sire de Hollogne, Jean Alixandre de Mons-lez-Liège, Guillaume de Loncin, Desier de Latinne, Jean de Spiroul, Jean d'Alleur, Lambert d'Alleur, maîtres Lambert le Noirman et Pierre de Linsen, Jean Allewot. Le 14 juillet, le même Arnoul, " tant par le vigeure de covenanches del mariaiges Wilheames fils jadis Henry le Moyne de Crissengneez, comme aussi par le virtut de ses covenanches " avec ladite Agnès, fait relief de tous ces alleux. Hommes allodiaux : Desier de Latinne, Jean Branche de Limont, Evrar de Lieuriwe, Thonar Pillepot, Jean de Voroux, Jean de Spiroul le vieux, Pierre de Linsen, Colart de Liers, Jacquemin de Fairon, Jean Allewot. 20 avril 1406.

1 charte en transfixe

107

Acte par lequel le maire et les échevins de Lantin font savoir que Renier Yerteit, vicaire de Saint-Albert-en-Ile à Liège, exécuteur testamentaire de Jean Noiel de Bleret, chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste, a transporté à Jaquemin, fils de feu Jean de Bleret, bourgeois de Liège, et de Marie de Bleret : 1° différentes terres situées à Lantin, en lieux dits alle Tomballe, deseur le Hardichevoie et en le Vaaz, joignant à Wéri le Canonne de Bolzée, à Jaquemin de Paifves, boulanger, à feu Jean le Museir, notaire, à Gilles Lambechon, à Lambert de Tilloul, aux terres de Cornillon et de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, pour 7 deniers de cens par bonnier ; 2° une cour, maison, jardin et assise appelés la cour Lardenois, à Lantin, contenant 9 verges grandes et 10 petites, pour la moitié de 5 œufs et la moitié d'une poule de cens ; 3° une cour, maison, jardin et assise à Lantin, " devant le puche, emy le ville ", contenant 6 verges grandes, pour le quart de 4 œufs et d'une poule. Maire : Walter, fils de feu Gielet Lambechon ; échevins : Huweneal de Kewenailhe, Jean Garin de Vottem. 8 mars 1410.

1 charte

108

Acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Guillaume de Viernay et Servais Gilleman d'Alleur, exécuteurs testamentaires de Baudouin Boyleawe de Frères [Vreren], après avoir fait relief d'un bonnier de pré situé à Otrange, joignant aux wérixhas, aux terres de l'autel Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-André dans l'église Saint-André, à Liège, et à celles de Pierre de Corswarem, en ont fait transport à Henri le Blavier, chapelain de Saint-Pierre, stipulant pour le curé de l'église paroissiale de Saint-Trond et de Saint-Clément, pour le marguillier de cette église et pour les chapelains de Saint-Pierre. Maire : Arnoul de Boubais; hommes allodiaux : Humbier de Pas, Jean li Pollens de Hollogne, Jean Bareit de Wez, Jean Boyleawe de Gerenneville [Grandville], André de Haccourt, Jossar de Cellier, Walter de Mostirs, André li Berwirs, Gilles de Mollins, Walter de Stembert, Lambuche Gailhet et Guillaume de Vauls, bourgeois de Liège. Archiprêtre de Liège :

Arnoul de Vivier. 25 avril 1410.

1 charte

109

Acte par lequel le maire et les échevins de Flémalle-Haute, le maire et les échevins de Chokier, font savoir que pour mettre fin aux débats suscités "entre les dois saingnoraiges de Sains-Pire et de Chokier", au sujet d'un sentier de 8 pieds séparant les 2 "haulteurs", et dont le chapitre réclamait la moitié du coté des rochers, il faut faire un "chemanaige". Durant une réunion à laquelle assistèrent Jean Surlet, chanoine de Saint-Martin, seigneur de Chokier, et Jean de Chokier, son oncle et le chapitre, représenté par son doyen et par les plus anciens chanoines, Jacques le Massiche et Jean de Belke, Jean Garien de Vottem, mesureur juré, partagea le sentier en 2 parties égales : "et là fut planteit une teir deleis le riwaul, devant le champ Colaur, partant que nos, les dois cours, considerimes que se lidis rennaus awist esteit planteis dedens le riwaul, que li eywe l'auwist tantoist enmineit; et partant, le plantames endit liu devant le postiche jardien; mais ultre ledite pire, vers le maison jadis Lotreaul vat li saingnoraige et haulteure de Sains-Pire owiit pies emparsiwant le riwe et alant amont jusques a gran tyege d'Otey, a une chaiene stisant sour le vies tyege d'Otey, passant parmi Hulbuche; et desous cascune pire ou rennaul at quatuorse tesmoins; et de Fontris droit vers Muese, entre les terres Jaquemien de Loyer, d'amont, et les terres Maroie Fiveit, d'aval, fut planteit une teir a quatuorse tesmoins..." Maire de Flémalle : Libert de Quartier; échevins : Gilles de Gohain, Jean Hannelos, Renson Dame Sibilhe, Jacquemin de Loyer, Jean Symon, Jean Gilon et Giloteau li Foymens. Maire de Chokier : Henri de Vivier; échevins : Robert de Gerennevilhe, Lambert fils de Gérard de Flémalle, Jean Hannekien, Jean de Jardin. 9 mars 1411.

1 charte

110

Acte par lequel Nicole de Malmedy, chapelain de Saint-Lambert et mambour de Henri de Straile, recteur de l'autel Saint-Nicolas à Lantin, fait savoir que, devant ses tenants, Jean, fils de feu Jean de Bleret, a fait relief, en vertu d'une sentence des échevins de Liège, d'une cour, maison, jardin et assise situés à Lantin, " devant le puche ", contenant 7 verges grandes, joignant à Gilet Lambechon, au wérixhas et à ceux de Cornillon, pour les treffons, cens, rentes, etc., dus aux cours dont cet héritage est mouvant, plus une rente de 12 setiers d'épeautre à payer audit recteur et à ses successeurs. Tenants : Lynar Bierte de Selins, bourgeois de Liège, emprunté à Guillaume de Buhemont, Jacquemin le Cat dit del Ramee, Laurent de Doncheir, Henri Halbadeal. 26 novembre 1413.

1 charte

111

Acte par lequel Marie, veuve de Jean de Bleret et Jean, son fils, donnent à tenir à trescens, la première pour l'usufruit, le second pour la propriété, à Wautier, fils de feu Gilet Lambechon, de

Lantin : 1° 6 verges de terre "alle Tombelle", à Lantin, joignant aux terres de Cornillon, de Wéri le Canonne de Bolzée et de Thonar de Voroux; 2° un demi-bonnier "deseur le Hardice voie", joignant à Jaquemin de Paifve le boulanger; 3° 3 journaux "eu le valz", joignant à hôpital Saint-Jean- Baptiste, à Gilet Lambeçon et à Lambert de Tilhoul ; 4° une cour, maison, jardin et assise dits "le court Lardenois", à Lantin, contenant 9 verges grandes et 10 petites; 5° une cour, maison, jardin et assise "devant le puche", à Lantin, contenant 7 verges grandes; pour les treffons, cens, rentes, etc., dus aux cours ou aux seigneurs treffonciers, plus une rente de 8 muids et 4 setiers d'épeautre à ladite veuve et à son fils.
Tenants : Piron de Hollogne, emprunté à Guillaume de Havelange, Laurent de Doncheir, Piron de Linsen, Jaquemin de Fairon, Henri Halbadeal. Jean d'Olay signe l'acte au nom de ladite Marie, sa femme, et de Jean, fils de sa femme. 1er février 1414.

1 charte

112 Acte par lequel le maire et les échevins de Mons-lez-Crotteux font savoir que Jean Warnier de Crotteux, en présence et avec l'approbation de Louis Surlet, son gendre, et du jeune Jean Warnier, fit transport à Jean de Goyer, doyen, et à Gérard de Moliens, chantre de Saint-Pierre, pour la chapelle de N.-D. aux Degrés : 1° d'un tirchaul journal de terre, joignant au chantre de Saint-Martin en Mont et à Lambert de Haultepenne; 2° de 9 verges grandes derrière le cortil de la veuve Golar Mailheteaul, joignant à Sandron le Tanneur, et à Jean le Pollens de Hollogne, pour 5 deniers de cens par bonnier. Maire : Robert de Mons ; échevins : Hermote de Chuxhan, Warnon de Mons, Gilles Garchons de Hollogne. 3 mars 1414.

1 charte

113 Acte par lequel Jean Warnier de Crotteux-lez-Mons promet que, si on faisait le retrait lignager de la rente de 12 setiers d'épeautre qu'il a vendue à Jean de Goyer et à Gérard de Molins, doyen et chantre de Saint-Pierre, il leur payerait, dans les 8 jours après la "rescosse" faite, pour un double trescens, 3 muids d'épeautre, sans frais, pour eux et en les indemnisant de tous les dommages qu'ils pourraient avoir éprouvés à ce sujet. 3 mars 1414.

1 charte

114 Acte par lequel Arnoul de Nethenis, notaire, fait savoir que Guillaume de Bierset, chapelain de Saint-Pierre, a laissé par testament 2 marcs de cens au chapitre de cette église sur la maison de feu Everard de Gelria, située dans la Neuve rue, derrière la même église, pour servir à la fondation de son anniversaire; 3 marcs de cens à l'autel de Saint-Hubert et à celui de N.-D., Saint-Pierre et Saint-Paul dans la même église; à son parent Henri dit de Cokelet de Tilleur, un lit de 3 aunes de largeur, avec une couverture, un oreiller, des meubles, etc.; à la sœur de feu Lambert

dit Hochet, un petit lit ; à sa servante Marie, un lit; à Gérard de Bierset ou des Neuves brassines, son parent, le lit garni qui appartient à messire de Rummen, 18 coussins, des pots en cuivre, etc.; à Lambert de Bierset, frère dudit Gérard, un lit et des ustensiles, etc. 18 mars 1414.

1 charte

115 Acte. 17 juin 1414.

1 charte

116 Acte par lequel le maire et les échevins d'Awans font savoir que Guillaume Costans, le "marixhalle" d'Awans, au nom de Jean l'Englée, mari de Marie de Bleret et de leurs enfants, a demandé à savoir comment Jean Noeil, chanoine de St-Jean- l'Évangéliste, avait été mis en possession par Pirick, fils du vieux maire de Hollogne, Arnoul et Masset, ses frères, d'une rente de 9 muids, 2 setiers et 2 quartes d'épeautre que Lambert le Marixhal et Arnoul, son frère, leur devaient sur certains héritages situés aux lieux-dits en Gerchonvauz, en Parfontvauz, à Wilhbobur, en Purmont, en font de Laront, joignant notamment à Watier de Froidecourt, Jean d'Atien, l'autel St-Nicolas de Hollogne, Guillaume de Liexhe, Thonar de Lateal, le château d'Awans, la voie de Hognoul, ceux de St-Jean-Baptiste, ceux de St-Christophe, le chemin de Waroux à Loncin, Jean Gilon, Jean de Ramey et Gérard d'Artois, sur lesquels héritages ledit Lambert le Marixhalle reconnaît devoir auxdits Pirick, Arnoul et Masset, frères, une rente de 13 muids, 2 setiers et 2 quartes d'épeautre " dedens lesqueis ledit Johan Noeil astoit asseneis de IX muys, dois stirs et dois quartes ". Le 9 juillet 1414, Clamen, demeurant à Awans, et Franche de Mont, veuve de Lambert le Marixhalle, reconnaissent devoir sur ces héritages à Marie de Bleret, veuve de Jean de Bleret, et à ses enfants la rente de 9 muids, 2 setiers et 2 quartes ci-dessus, que Lambert le Marixhalle et Arnoul, son frère, devaient à Jean Noeil et qui était parvenue, par la mort de celui-ci, à Jean de Bleret, puis à sa veuve et à ses enfants. Maire : Guillaume Wilhekar d'Awans, demeurant à Bierset; échevins : Radus de Pusseur, Alexandre Polies, Fastré Bareit de Fexhe, Jean de Lana, Guillaume de Loncin, Amel de Goreux, Thonar fils de Jean Thonet. 9 juillet 1414.

1 charte

117 Acte par lequel Colar le Presseux, boulanger, demeurant Entre-deux-ponts, à Liège, fait savoir que, devant ses tenants, Sente, fille de feu Baudouin de Coronmeuse et veuve de Simon Monneton de Milmort, pour ses "humiers et vicarie", et Alexandre, Jean-Simon et Baudouin, ses fils, pour la propriété, ont relevé, comme de nouveau seigneur, plusieurs terres situées à Milmort : 1° 16 verges derrière le cortil de feu Jean Goffineal, joignant aux terres des chanoines de Saint- Materne, et mouvant de la cour de Milmort à raison de 8 deniers par bonnier, plus un denier de cens à l'avouerie de Milmort;

2° une cour, maison, jardin et assise, contigus " as preis de viviers ", joignant à Colay Piraurt et à Henri de Broucke, mouvant de la hauteur de Milmort à raison de 4 deniers de cens, plus un cens de 2 chapons et 2 deniers " que ons dist obly "; 3° une cour et assise " qui de present est unk cortys ", joignant à Gerbiert le Bechut, mouvant de Gilles de Meeffe, bourgeois de Liège, à raison de 12 deniers de cens et 2 chapons; 4° un demi-bonnier de terre allodiale, joignant aux terres de Beaurepart. Ladite Sente et ses enfants devront, en outre, payer audit Colar de Presseux une rente de 3 muids d'épeautre. Tenants : Laurent de Doncheir, Jaquemin de Fairon, Henri Halbadeaul, Jean de Haneffe, bourgeois de Liège. 30 mars 1415.

1 charte

118 Acte par lequel le maire et les échevins de Milmort font savoir que Colar de Presseux, boulanger, a fait transport à Jean de Warnant, chapelain de Saint-Pierre, agissant au nom des communs chapelains de cette église, de 16 verges grandes de terre, situées à Milmort, derrière le cortil de feu Jean Goffreneaul, pour un cens de 8 deniers par bonnier et un denier à l'avouerie. Maire : Colar Radut; échevins : Jean de Harens, Jean Symon, Wilkin d'Arsiche de Muhault, Guillaume Colay de Rocour, Henri Marlier de Liers. 30 juin 1415.

1 charte

119 Acte par lequel Le maire et les échevins de Flémalle-Haute (li deseurtraine Flemalle) font savoir que Jean de Goyer, doyen de Saint-Pierre, pour accomplir le testament de Jean de Drunen, son prédécesseur, a fait transport à Jacques le Massiche, stipulant au nom du chapitre de la même église, d'une cour, maison, jardin, vignoble, pré et assise, mesurés par Jean Hallebache, mesureur assermenté, et contenant 11 verges grandes et 7 petites, situées à Flémalle, " aile piesente vers les teirs et a werissay de scamme de nos, lesdis esquevins ", joignant aux héritiers Gros Johan et Wautier de Hupanges, moyennant un chapon de rente à payer à la cour " pour le biiet jadis de molien ". Maire : Libert de Quartier; échevins : Gilles de Gohain, Jaquemin de Loier, Jean Symon, Jean Gilon le vieux, Gilles li Foymens, Helyas de Chuxhan. 21 janvier 1416.

1 charte

120 Acte par lequel Jean-Simon, Alexandre et Baudouin, fils de feu Simon Mouton de Milmort, ayant vendu aux chapelains de Saint-Pierre une rente de 2 muids d'épeautre, s'engagent, pour le cas où quelqu'un ferait le retrait lignager de cette rente, à payer auxdits chapelains, dans les quinze jours après la "rescosse", 4 muids d'épeautre pour un double trescens, et à les dédommager de leurs frais. Wéri délie Stoile, demeurant en la paroisse Saint-Servais, à Liège, scelle l'acte au nom des dits frères. 27 mars 1417.

1 charte

- 121 Acte par lequel le maire et les tenants jurés du chapitre de Saint-Pierre, à Liège, font savoir que Jean Simon et Alexandre, son frère, enfants de Simon Mouton de Milmort, tiennent en héritage, des chapelains de Saint-Pierre : 1° un demi-bonnier de terre allodiale situé à Milmort, "droit aile crois", joignant aux terres de Beaurepart; 2° une cour, maison et assise joignant à Hanekin le Bechut, mouvant de Gilles de Meeffe; 3° 16 verges grandes derrière le cortil de feu Jean Goffreneal. Ayant, avec le consentement de leur frère Baudouin, vendu auxdits chapelains, représentés par Jean de Warnant, une rente de 10 setiers d'épeautre à prendre sur ces héritages, ils font relief de ceux-ci moyennant les treffonds à payer, plus 4 muids et 2 setiers d'épeautre. Maire : Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre; tenants : Henri Coen, échevin de Liège, Piron Champion, Gilles de Molins, Jean Paulus, chanoine de la Table, Lambert de Diestre, André de Haccourt, Eustache de Villeir, cleric. 27 mars 1417.
- 1 charte
- 122 Acte par lequel le maire et les échevins de Herstal font savoir que Colar Tossen ayant une difficulté avec Jean d'Alleur, mambour des chapelains de Saint-Pierre, parce que ceux-ci avaient fait deminer par 3 plaids généraux et pour faute de paiement d'une rente de 4 setiers d'épeautre que Guillaume Martéal leur devait, les biens que les héritiers de Jean Betemont possédaient dans la hauteur de Herstal ; lesdits Colar Tossen et Guillaume Martéal reconnaissent que la rente d'un muid d'épeautre qu'ils devaient aux dits chapelains, et dont chacun d'eux devait payer 4 setiers, est hypothéquée sur deux "tirchaul journal de vingne, theire et assieze que on dist le theire Raleal", joignant aux vignobles de Jean Abotte et de Lowet Hannot. Échevins : Jean Lambien, Jean d'Orlin, Radus li Cornus, Godefroid Chaineur, Jean Rennot, Colar Tossen, Guillaume Martéal. 11 mai 1417.
- 1 charte
- 123 Acte par lequel Servais Gilman d'Alleur et Jean Warnotte, son gendre, engagent tous leurs biens "a champs et a vilhe, dedens franciese et dehors, presens et advenire", envers Guillaume de Vierney, pour assurance que, dans les 15 jours, ils lui feront transport : 1° de la moitié d'une rente de 14 muids d'épeautre que les enfants de feu Guillaume de Waroux, chevalier, doivent sur une maison située en Saint-Johan strée à Liège, entre la grande maison de feu Rase de Waroux et celle de Jean d'Oborne, et sur d'autres "contrepan" à Mons, à Jemeppe, etc. ; 2° de la moitié de 14 muids d'épeautre sur des terres "entre Blalouz et Berghe", près de Tongres [Tongeren]. 11 mars 1418.
- 1 charte

- 124** Acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Gilles, fils de feu Jean le Bechut de Milmort, a fait relief, par la suite de la succession de ses parents et de partage avec Thomas, Gerbert, Colar et Guillaume, ses frères, du tiers d'un demi-bonnier de de terre situé entre Hareng et Milmort, joignant à Gilles le Pannetier de Seraing, écuyer; après quoi, il transporte le demi-bonnier à ses frères Colar et Guillaume, chacun pour la moitié, savoir : le tiers en vertu de ce transport, et les deux autres tiers par suite de succession de leurs parents et du partage fait entre eux. Le 8 avril suivant, les dits Colar et Guillaume firent transport de ce demi-bonnier à Jean de Warnant, chapelain de Saint-Pierre. Maire en féauté : Jean Bareit de Wez, pour Arnoul de Boubais, souverain maieur ; hommes allodiaux : Jean li Polains de Hollogne, Hombiers del Pas, Jean Boileywe de Gerenneville [Grandville], André de Haccourt, Jossair del Chelier, Walter de Mostier, André li Beruwier, Gilles de Molins, Lambuche Gailhes, Guillaume de Vauz, Jean de Seraing dit del Sarazin, bourgeois de Liège. Archiprêtre de Liège : maître Jean Godescalc de Brongne. 7 février 1419.
- 1 charte
- 125** Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée du chapitre Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, font savoir que Jean de Bleret, chapelain de ladite église, en accomplissement du testament de Jean Noiel de Bleret, chanoine de Saint-Jean, avait transporté à l'autel construit " el revestiar " de ladite église en l'honneur de Sainte-Catherine, 20 setiers d'épeautre de rente, à prendre sur des terres situées à Lantin. Il demande à " ravoir vesture " et à tenir du recteur de cet autel et de notre cour, " sicom de noveal saingnour ", les héritages suivants : 1° 6 verges en lieudit aile Tombelle; 2° un demi-bonnier deseur le Hardiche voie; 3° 3 journaux en lieudit en le Vauz; 4° une cour, maison, jardin et assise dits la cour Lardenois; le maire lui fait don et vesture de ces biens, moyennant 7 deniers de cens par bonnier pour les terres; pour la maison, à raison de la moitié de 5 " ouez et poilhe "; plus 5 deniers par bonnier de relief ou de " requestison ", et une rente de 20 setiers au recteur de l'autel susdit. Maire : Jean de Cortis; tenants : Louis de Crenwiie et Wéri de Marloye, chapelains de Saint-Jean, Anseaul Bourlant, Jean de Crenwiic, Jean Simon de Jemeppe, Thonar delle Crois d'or, clerc secrétaire de la cité de Liège, Jean de Rulmont. 3 avril 1421.
- 1 charte
- 126** Acte par lequel Guillaume de Flémalle, tanneur, fait savoir que, devant ses tenants, Pierre de Riwe, chapelain de Saint-Pierre, a transporté à Jean de Warnant, agissant au nom des chapelains perpétuels de cette église, le tiers d'une maison et assise située dans la paroisse Saint-Servais, à Liège, joignant " à la maison pour Dieu c'on dist les Beghines as barbes ", et à Jean de Tongres [Tongeren], pour le tiers de 2 marcs et de 10 sols de cens, et le tiers de 50 deniers de relief. Tenants : Laurent de Doncheire, Henri

Halbadeaul, Pierre Andrikas, Eustache de Villeir, cleric, Lambert Hocourt de Terwangne, cleric. 23 mai 1421.

1 charte

127

Acte par lequel le maire et les échevins de Bovenistier font savoir que Henri de Hombroux a fait transport à Arnoul de Termongne, cleric : 1° de 5 journaux de terre situés dans cette localité, derrière le cortil de Jean de Limont, joignant au chapitre de Saint-Jean et à madame de Clokier ; 2° d'un bonnier de terre sur le chemin de Frayneal. Le 24 août suivant, Mathar de Bovenistier fit relief de ces pièces de terre au nom d' Arnoul de Termongne, qui fut mis en possession et devra payer à la cour une rente d'un setier d'avoine par 3 bonniers et un denier de " foircens ". Maire : Jamar de Hukewange; échevins : Jean l'Entailleur, Baudouin Butoir, Jean Hurier, Goffinon delle Folie, Tibar de Veirme, Massar Loist. 24 juillet 1421.

1 charte

128 /A

Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée de l'église Saint-Victor à Glons sur Geer, font savoir que Biernier, fils de Jean le Ron de Brus, a fait transport à Jean de Kemexhe, demeurant en la rue du Pont, à Liège, de : 1° un bonnier de terre situé à Slins, au lieu-dit à Bruis, joignant à feu Henri Hamevaus de Boirs, au chemin " qui vat de Sains- Vieteur a Bors ", et " alle chavee qui vint aus sauses Becho ", mouvant du luminaire de ladite église de Saint-Victor, pour 12 deniers de fort cens par an à payer au mambour dudit luminaire; 2° 8 verges grandes au lieu-dit en Foilheaul, joignant à Ghuys de Slins et aux héritiers de Jean de Houtain, échevins de Liège, mouvant du curé de Saint Victor, pour 4 deniers de rente à payer audit curé. Maire : Lynair Bierte de Slins; échevins : Tilekien de Gailhier, Jean Hardy, Cloes Gaen, Stassien Frankot, Renair de Beneumont, Lambert de Tileur. 10 janvier 1422.

1 charte en transfixe

128 /B

Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée de l'église Saint-Victor de Glons font savoir que Jean de Kemexhe, demeurant dans la rue du Pont-des-Arches, à Liège, a cédé à Biernier le Ron de Brus et à Catherine, sa femme : 1° un bonnier de terre situé à Slins, au lieu-dit à Bruis, mouvant du luminaire de Saint-Victor pour 12 deniers de fort cens; 2° 8 verges grandes de terre situées en Foilheal, mouvant du curé de Saint-Victor pour 4 deniers de cens. Après quoi, lesdits Biernier et Catherine en font transport à Warnier de Bierset, chanoine de Saint-Pierre, stipulant pour les chapelains perpétuels, la fabrique, le luminaire, " les mandeis d'esteit ", et la chapelle N. D. aux Degrés. 15 mars 1429.

1 charte en transfixe

129

Acte du 15 juin 1422 par lequel les echevins de la cour de justice de Cerexhe déterminent les devoirs et droits respectifs du chapitre

- de Saint-Pierre, du meunier et des habitants concernant le moulin banal de Bertegnées (ou Bietcheneit ou Bietgné). [XVI^e siècle].
1 pièce
- 129 /A** Acte. 1422.
1 charte
- 130** Acte. 10 janvier 1425.
1 charte
- 131 /A** Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée que le chapitre de Saint-Pierre possède en la cité de Liège. 20 novembre 1425.
1 charte en transfixe
- 131 /B** Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée que le chapitre de Saint-Pierre possède en la cité de Liège. 23 avril 1425.
1 charte en transfixe
- 132** Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée du chapitre Saint-Pierre, à Liège, font savoir que Lambert Noieil de Preit, demeurant "en le chachie saint Lynaux ", a fait relief, par succession de Jeanne Oudine, veuve de Colar Braibecheneal, et comme de nouveau seigneur, d'une île située en Droixhe, au lieu-dit en Preit Sanson, dans la Meuse, joignant au biez du moulin, mouvant de ladite cour à raison d'une rente de 2 muids d'épeautre, due à la chapelle Saint- Hubert dans l'église Saint-Pierre. Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre; tenants : Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix ; Henri Coen, échevin de Liège, Gilles de Molins, ancien maître de la cité de Liège, André de Haccourt, Eustache de Villeir, André de Leyfontaine, " bastenier ", et Jean de Warnant, chapelain de Saint-Pierre. 9 mars 1426.
1 charte
- 133** Acte par lequel Le maire et les échevins de Flémalle-Haute font savoir que Watelet, fils de feu Gilbert de Flémalle-Grande, a transporté à André de Leyfontaine, bâtonnier de Saint-Pierre, et à Jean Gillon le jeune de Flémalle, au nom de la chapelle de Notre-Dame aux Degrés, 20 verges de " comines " et un journal de terre au lieu-dit desous les Roiches, joignant à Mathieu Pirouille et à Collin Lowair, pour une rente de 2 setiers, les deux tiers épeautre et l'autre avoine, 3 copeis de fort cens et 3 œufs de " polaige " à payer au forestier. Le 9 juin 1426, ledit Watelet fait transport de 20 verges de "comines" et d'un journal de terre situés au lieu-dit en le grand Sannier, qu'occupe Bertolet delle Supesse haye, joignant à l'hôpital de Flémalle-Grande, à Libert de Quartier, à la terre de la foresterie et à Jean Gillon de Chaingne, au profit de ladite chapelle, pour une rente semblable. Sont fournies comme contrepan : 15 verges en Helinchamps, joignant " a lansaige de Borset"; 13 verges

en le petit Sannier; 12 verges en le grande Sanier, joignant vers les chaingne à Gillon Blondien. Maire en féauté : Stassin d'Awans clerc, pour Libert de Quartier; échevins : Gilles de Goihaing, Jaquemin de Loyers, Jean Gillon de Chaingne, Gilles li Foymens, Elizas de Chuxhan, Stephen, fils de Piron Jamotte. 27 mai 1426.

1 charte

134

Acte par lequel le maire et les échevins de Houtain-Saint-Siméon font savoir que Baudouin le Polain de Hollogne devait au chapitre et aux chapelains de Saint-Pierre, par moitié, une rente de 4 muids d'épeautre sur sa cour, tenure et assise de Hollogne, par suite d'un échange contre une autre rente pareille qu'il possédait sur 6 journaux de terre situés à Houtain-Saint-Siméon, "deleis le franke bonier Rigal d'Heure", au lieu-dit Cornuchamps, joignant aux Écoliers de Liège, à François de Laitre et à Jean Pellerin d'Heure. En exécution de cet échange, ledit Baudouin fait transport desdites terres à Jean de Warnant, partie faisant pour le chapitre et les chapelains, moyennant 8 deniers de fort cens à payer à ladite cour. Maire : Jean le Bleit; échevins : Jean Botier de Houtain, Jean, fils de feu Jean avoué de Crisnée, Walter Hanoton, Colar Becholet, Renson Becholet ; absents : Henry Ogier et Henraur le Fevre de Bassenge. 7 avril 1427.

1 charte

135

Acte reprenant l'acte du 19 mars 1432 par lequel les maire et échevins d'Awans, à la demande de Jean de Bleret, chanoine de St-Pierre, font savoir que Jacques de Bleret, frère de Jean et moine profès du Val-St-Lambert, assisté de Tielman de Melliens, abbé de ce monastère, avait transporté à son frère Jean ce qu'il possédait, c-à-d 1/3 des rentes et héritages; que sa sœur Isabelle, nonne au Val-Benoît, avait fait de même, avec l'accord de Sophie de Fléron, abbesse. Ensuite, Jean de Bleret transporte les 3 parts de ces biens à Rodolphe de Zélandre, Clouse Colon de Viseit, Warnier de Bierset et Jean Freraur de Rosut, chanoines de St-Pierre, au nom du chapitre. Maire en féauté : Guillaume de Loncin, pour Guillaume, son père, souverain maïeur; échevins : Jean de Bolsée, Jean, fils de Thonar de Loncin, Guillaume Costant d'Awans, Thonar d'Awans, Fastré Bareit de Fexhe, Jean de Laval. Le 23 mars 1432, Sophie de Fléron, abbesse du Val- Benoît, et tout son monastère font savoir au maire et aux échevins de la ville d'Awans qu'elles approuvent ce que Isabelle de Bleret fera devant eux, au sujet de certaine renonciation de biens en faveur de son frère Jean de Bleret, chanoine de St-Pierre. [Après avril 1432].

1 charte

136

Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée que l'abbaye de Saint-Laurent à Liège, font savoir qu'Arnoul le Maïestre, demeurant à Montegnée, et son beau-frère, Guillaume le Bailhier, tous deux houilleurs, ont demandé à faire grief, comme de

nouveau seigneur, à raison de leurs femmes respectives, Jeanne et Isabelle, filles de feu Goffar Andrier, demeurant à Saint-Nicolas-en-Glain, et petites-filles d'Andrier Crochey, d'une cour, maison, jardin et assise situés à Saint-Nicolas, joignant à Rençon Battreal et à Colin le Wantier. Après quoi, ledit Arnoul et Guillaume en font transport à Jean Hustin de Saint-Nicolas-en-Glain, pour 17 sous et 2 deniers de cens et 4 chapons de rente à payer à ladite abbaye. Maire : Michel de Limerleit, compteur de l'abbaye; tenants : Guillaume de Vauz, Gilles Pangnoul, Jaquemin Surllet, Hugues de Fexhe le mercier, André de Haccourt, Henri delle Chauchie de Jeneffe, Godefroid Gravia, mercier, bourgeois de Liège. 22 décembre 1427.

1 charte

137 Acte par lequel Guillaume de Vierney, demeurant à Vierney, fait savoir que, devant ses tenants, Arnoul le Maïeste, de Montegnée, et son beau-frère Guillaume le Bailhier, bouilleurs, ont fait relief, par décès d'André Crochet, grand père de Jeanne et Marie, leurs femmes respectives, sœurs germaines, filles de Goffair Andries, et comme de nouveau seigneur, de 3 journaux de terre situés en Glain, joignant à Libert de Fenal, à Walter le Corbesier et à l'abbaye de Saint-Laurent. Après quoi, ils en font transport à Jean Hustin, de Saint-Nicolas-en-Glain, pour 12 setiers d'épeautre de rente; les mines de houille sont réservées aux ayant droit. Tenants : Laurent de Doncheire, Pierre Andrikas, Gilles de Coire dit de Sampson, Jean de Meyan dit de Laveur, clerc, bourgeois de Liège. 6 mars 1428.

1 charte

138 Acte notarié faisant savoir que Jean de Belke, chapelain de Saint-Barthélemy, et Goffard de Zambeeke, bourgeois de Liège, légataires de Jean de Belke, chanoine de Saint-Pierre, chargent Roger de Richel, compteur du chapitre de Sainte-Croix, de vendre ou louer la maison claustrale dudit chanoine, située entre la maison décanale et celle de Guillaume de Wihogne. Témoins : Jacques de Cellario, écolâtre; Jérôme van der Biest, chapelain de Saint-Pierre; Giles Jamesin, clerc, bourgeois. 12 juin 1428.

1 charte

139 Acte par lequel Gilis d'Aelst, demeurant à Slins, fait savoir que, devant ses tenants Biernier le Ron de Brus, et Catherine, sa femme, ont cédé à Warnier de Bierset, chanoine de Saint-Pierre, stipulant au nom des "comons capelens perpetueis", de la fabrique, du luminaire, des "mandeis d'esteit" de cette église et de la chapelle de N. D. aux Degrés, 6 journaux de terre situés à Slins, "sour le viez voie de molin", joignant aux terres de N. D. de Maastricht, et qui avaient été achetés par Gérard Polstlawer, doyen de Saint-Pierre, en exécution du testament de Jean de Druenen, son prédécesseur, pour 8 deniers de fort cens à payer à la cour de N. D. de Maastricht, et 6 setiers d'épeautre de rente à payer audit

Gilis. Tenants : Pierre Andrikas, Jean de Meyan dit de Laveur, Gilles de Coire dit de Sampson, Eustache de Villeir, Lambert de Terwangne, clerc, bourgeois de Liège. 13 mars 1429.

1 charte

140

Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée du chapitre de Saint-Pierre, à Liège, font savoir que Biernier le Ron, de Brus, a relevé de nouveau seigneur : 1° un bonnier de terre situé à Slins, au lieu-dit à Bruis, joignant à feu Henri Hamevauz de Boirs, au chemin qui va de Saint-Victor à Boirs et " aile chavée qui vint à Sausés Becho ", mouvant du luminaire de l'église de Saint-Victor pour 12 deniers de fort cens; 2° 8 verges grandes au lieu-dit en Foilheal, joignant à Ghis de Slins, échevin de Liège, " sous le vauz de Boirs ", et aux héritiers de Jean de Houtain, échevin de Liège, mouvant du curé de Saint-Victor pour 4 deniers de cens; 3° 6 journaux de terre, joignant à N. D. de Maastricht, qui doivent pour treffond 8 deniers de fort cens à N. D. de Maastricht, et 6 setiers d'épeautre à Gilis d'Aelst; 4° un demi-bonnier de terre allodiale, " en le champaigne deseurs Foilheal ", joignant à ceux de Saint-Barthélemy et de Saint-Laurent. Ledit Biernier devra payer, outre les treffonds, au nom des chapelains, de la fabrique, du luminaire et des " mandeis d'esteit " de l'église Saint-Pierre et de la chapelle de N. D. aux Degrés, une rente de 4 muids d'épeautre (achetée par Gérard Polstlawer, doyen de Saint-Pierre, en exécution du testament de Jean Druenen, son prédécesseur), à savoir : 2 muids aux chapelains, 4 setiers à la fabrique, 4 setiers au luminaire, 4 setiers " a mandeis d'esteit ", et 4 setiers à la chapelle de N. D. aux Degrés. Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre, Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Henri Coen, échevin de Liège, Gilles de Molins, ancien maître de la cité de Liège, André de Haccourt, Eustache de Villeir, clerc, André de Leyfontaine, bâtonnier de Saint-Pierre, Jean de Warnant, chapelain de Saint-Pierre. 15 mars 1429.

1 charte

141

Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée de Saint-Pierre à Liège, font savoir que Jean, fils de maître Jean de Roclenge, le meide. Bourgeois de Liège, partie faisant pour Henri, Guillaume, Gilles, Libert et Maroiette, ses frères et sa sœur, on vertu du testament de Jean de Guyer, doyen de Saint-Pierre, a fait relief d'une cour, maison, jardin, pré, vignoble et assise, contenant 11 verges grandes et 7 petites, situés à Petite-Flémalle, " aile pietsente vers les tiiers et à wérixhas de xhames des esquevins ", joignant aux héritiers de Walter de Houpaingne, moyennant un chapon pour le biez du moulin, qu'ils devront payer à la hauteur de Flémalle, au nom de l'église Saint-Pierre, plus 4 muids de lige rente à payer à ladite église, conformément au testament de feu Jean de Druenen, doyen. Maire : Jacques de Cellier, écolâtre; Henri Coen, échevin de Liège; Gilles de Molins, ancien maître de la cité de

Liège, André de Haccourt, Jean de Warnant, prêtre, Eustache de Villeir, cleric, André de Leyfontaine, bâtonnier de Saint Pierre, et Lambert de Terwaingne, cleric, bourgeois de Liège. 9 juillet 1429.

1 charte

142 /A

Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée des biens appartenant à la maison et hôpital de Saint-Abraham situé près de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Liège, font savoir que Lambert, fils de Gérard le cleric, de Vivegnis, a demandé comment il avait été mis en possession des biens de Hingnon d'Oupeye, savoir deux tenures ou cours situées à Oupeye; l'une, contenant 3 journaux " a son le ville ", joignant au vignoble de Cesteaul, à Pollereaul d'Oupeye et au wérixhas; l'autre, contenant 8 verges grandes " a son le ville ", occupée par les héritiers de Henri de Bair, joignant à Jean d'Heure. On répond que, le 31 mai 1421, Jean Rigaul de Vivegnis a transporté audit Lambert les héritages ci-dessus déclarés, moyennant 31 deniers de fort cens, 2 chapons et 12 setiers d'épeautre de rente à payer aux mambours dudit hôpital. Maire : Jean Alaurd, chanoine de Saint-Barthélemi ; tenants : Hubien Chaboz, écuyer, Guillaume de Vauls, Conrair de Bernawe, cangeur, Jean Bareit de Weys l'aîné, Jean de Bernalmont, écuyer. Chrétien de Bloemendall, hallier, Lambert de Liwon l'aîné. 2 mai 1430.

1 charte en transfixe

142 /B

Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée des biens de l'hôpital Saint- Abraham, à Liège, font savoir que Lambert de Cheval, fils de Gérard le Clerc de Vivegnis, a transporté à Henri de Humborch, chapelain de Saint-Pierre, faisant partie pour tous les " comoins capelains perpétueis " de cette église, deux tenures ou cours situées à Oupeye, dont l'une joint le vignoble du château, etc., pour 31 deniers de fort cens, 2 chapons et 12 setiers d'épeautre de rente, que lesdits chapelains doivent payer aux mambours de l'hôpital ou à leur compte et receveur. 9 février 1431.

1 charte en transfixe

143

Acte par lequel le maire et les tenants jurés de la cour jurée que le chapitre de Saint-Pierre possède à Liège, font savoir que Biertolet delle Sepessehaie, demeurant à Petite Flémalle, a relevé, comme de nouveau seigneur, de la chapelle de N. D. aux Degrés et de ladite cour jurée, 20 verges petites de " cominez " et un journal de terre situés à Petite Flémalle, au lieu-dit en le grande Somiers, joignant à l'hôpital de Flémalle- Grande, à Libert de Quartier, à la terre de la foresterie, et à Jean Gielon de Chaingne; moyennant les cens, rentes et treffonds que ledit Biertollet doit payer à la hauteur de Flémalle, au nom de ladite chapelle, plus un muid d'épeautre de rente aux mambours et receveurs de la même chapelle. Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre; tenants : Jean de Warnant, chapelain, Henri Coen, échevin de Liège, Gilles de

Moliens, ancien maître de la cité, André de Haccourt, Eustache de Villeir, clerc, André de Leyifontaine, bâtonnier, Lambert de Terwaingne, clerc, bourgeois de Liège. 30 octobre 1431.

1 charte

144

Acte par lequel le maire et les tenants de Saint-Pierre font savoir que les chapelains de cette église ont fait " déminer " Roger de Richelle, clerc, et ses héritiers, faute de paiement d'une rente, et ont été remis en possession d'une cour, jardin, pré et assise situés à Oupeye, contenant 3 journaux, joignant au vignoble du seigneur d'Oupeye, aux wérixhas, etc.; mais Watelet, fils de Watier Freraie d'Oupeye, en sa qualité de lansagier et pour sauvegarder ses intérêts, demanda à en faire le retrait lignager. Il fut remis en possession, moyennant une maille de fort cens à payer comme treffond au seigneur d'Oupeye, au nom desdits chapelains, plus une rente de 3 muids et 3 setiers d'épeautre payable auxdits chapelains. Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre; tenants : Henri Coen, échevin de Liège, Gilles de Molins. ancien maître de la cité, André de Haccourt, Jean de Warnant, chapelain de Saint-Pierre, Eustache de Villeir, clerc, André de Leyifontaine, bâtonnier, Lambert de Terwangne, clerc, bourgeois de Liège. 7 février 1431.

1 charte

145

Acte par lequel le maire et les échevins d'Awans, à la demande de Jean de Bleret, chanoine de Saint-Pierre, font savoir par record que Jacques de Bleret, frère dudit Jean et moine profès du Val-Saint-Lambert, assisté de Tielman de Melliens, abbé de ce monastère, avait transporté à son frère Jean ce qu'il possédait, c'est-à-dire un tiers des rentes et héritages; qu'ensuite, Isabelle, sa sœur et nonne au Val-Benoît, avait fait de même, avec le consentement de Sophie de Fléron, abbesse. Après cette déclaration, Jean de Bleret transporte les trois parts de ces biens à Rodolphe de Zélandre, Clouse Colon de Viseit, Warnier de Bierset et Jean Freraur de Rosut, chanoines de Saint-Pierre, stipulant au nom du chapitre. 19 mars 1432.

1 charte

146

Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée du chapitre de Saint-Pierre, à Liège, font savoir que Walter, fils de feu Piret Gilbier de Flémalle-Grande, a relevé, de la chapelle de N.-D. aux Degrés et de ladite cour, 20 petites verges de "comines" et un journal de terre situés à Flémalle-Haute, sous les Roiches, joignant aux héritiers de Mathieu Piroule et à Colin Lowair, moyennant les treffonds dus à la hauteur de Flémalle, et une rente d'un muid d'épeautre que ledit Walter devra payer au compteur de ladite chapelle. Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre; tenants : Henri Coen, échevin de Liège, Gilles de Molins, André de Haccourt, Jean de Warnant, Eustache de Villeir, André

deLeyfontaine, Lambert de Clers, bourgeois de Liège. 19 mai 1432.
1 charte

147 Acte par lequel le maire et les échevins de Houtain-Saint-Siméon font savoir que Guillaume Gerair de Fexhe a transporté à son fils Gérard l'usufruit qu'il avait sur 4 verges grandes et 2 petites situées à Houtain, au lieu-dit alle Foirche, joignant aux terres de Saint-Jean en Ile, de l'autel Sainte-Blaise à Saint-Lambert et aux héritiers de Gérard Mavehien. Après quoi, Gerair li Clerc de Fexhe transporta la propriété de cette terre à Jean Gielle, dit Blocke, prêtre, desservant de l'autel Jean de Houtain, pour 2 deniers de fort cens à payer au seigneur de Houtain ou à son maieur, mambour ou receveur. Maire : Johaniem d'Eve de Namur, demeurant à Fexhe-Slins; échevins : Jean, avoué de Crisnée, Wautier Hanoton, Colaur Colynet, Renson Beycho, Henri Ogier, Henrir le Fèvre, de Bassenge. 19 octobre 1432.

1 charte

148 Copie de l'acte du 19 octobre 1432 accompagné de comptes. [Fin XV^e siècle].

1 pièce

149 /A Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre de Saint-Pierre, à Liège, font savoir que Louis Surlet, demeurant en la Basse-Sauvenière, a relevé de la chapelle ND aux Degrés et de ladite cour, par décès de Jean Waring de Crotteux, père de Jeanne, sa femme, deux terres situées à Mons : 1° un tirchaul journal joignant au chantre de Saint-Martin en Mont, à Lambert de Haultepenne, à Jean le Pollain de Hollogne; 2° 9 verges grandes joignant au cortil de la veuve Colaur Mailheteaul et à Sandron le Tanneur. Louis Surlet est mis en possession moyennant 5 deniers de cens par bonnier pour le treffond, plus 12 setiers d'épeautre de rente à payer au chapitre. Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre; tenants : Henri Coen. Échevin de Liège, Gilles de Molins, ancien maître de la cité, André de Haccourt, Jean de Warnant, chapelain, Eustache de Villers, André de Leyfontaine, bâtonnier, Lambert de Terwangne, clerc, bourgeois de Liège. 29 août 1433.

1 charte en transfixe

149 /B Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre de Saint-Pierre, à Liège, font savoir que Louis Surlet, demeurant en la Basse-Sauvenière, a fait transport à Gérard, fils de Jean le Petit Hanon, demeurant à Crotteux, des deux terres mentionnées dans l'acte du 29 août 1438, moyennant 12 setiers d'épeautre de rente à payer au doyen et au chantre de Saint-Pierre, en leur qualité de mambours de la chapelle N.D. aux Degrés. Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre; tenants : Jean de Warnant, prêtre, chapelain de Saint-Pierre, Gilles de Molins, ancien maître de la cité, Joissart de Cellier, Eustache de Villeir, André de Leyfontaine,

bâtonnier, Lambert de Terwangne, Vincent de Visé, clerc, bourgeois de Liège. 4 février 1439.

1 charte en transfixe

149 /C

Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre font savoir que les mambours de la chapelle N.-D. aux Degrés avaient fait déminer Gérard, fils de Jean le Petit Hanon de Crotteux, et s'étaient remis en possession des biens mentionnés dans l'acte du 29 août 1438. Mais Jacquemin le Polain de Hollogne, bourgeois de Liège, comme lansageur desdits biens, demanda à en faire le retrait lignager. Il paya les treffonds, la rente de 12 setiers d'épeautre et obtint don et vesture. Maire : Clouse Gheister, chanoine de Saint-Pierre; tenants : Jean de Warnant, prêtre, Gilles de Molins, jadis maître de la cité, Eustache de Villers, Clouse d'Amay, clerc, Jean Surlet, Stasse delle Croix " li mayenier ", Colar de Voroux le brasseur, bourgeois de Liège. 18 septembre 1446.

1 charte en transfixe

150

Acte par lequel Isabelle, veuve de Gérard de Sainte-Marguerite, maréchal, bourgeois de Liège, fait savoir que, devant ses tenants, Jean Scorpin, de Liers, a fait relief, au nom de sa femme, de plusieurs terres situées à Voroux, Rocourt et Liers, à condition de payer les rentes et treffonds dus aux cours et seigneurs treffonciers dont ces biens meuvent, plus 13 muids d'épeautre de rente à payer à ladite Isabelle. Tenants : Henri Danneal, François Croiset, drapier, Guillaume de Soire, Lambert de Balanche, bourgeois de Liège. 7 mars 1435.

1 charte

151

Acte notarié. 7 juin 1435.

1 charte

152

Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre de Saint-Pierre, à Liège, font savoir que Mathieu li Croxhut de Chênée a transporté à Jean, son fils, ses " humiers et vicariies " qu'il avait sur une cour, maison, jardin et assise situés à Grivegnée, au-dessus du pré de Thibaud de Lardier, chevalier, et joignant à Pierre Griffous, et qui sont mouvant de la chapelle N.-D. aux Degrés pour 2 muids d'épeautre et un chapon de rente. Après quoi, ledit Jean le Croxhut en fit transport à Laurent Lambotte, le pêcheur, bourgeois de Liège, et releva un 1/2 bonnier de terre mouvant des chapelains de Saint-Pierre. Tenants : Henri Coene, Jean de Warnant, Eustache de Villers, Jean de Warnant, André de Leyfontaine, Gilles de Molins, Lambert de Terwangne et Joissaur de Cellier, vinier, bourgeois de Liège. 16 novembre 1435.

1 charte

153

Acte par lequel Eustache de Villers, clerc, maire de la cour de Huwair, fils de feu Jean Huweneal d'lele, fait savoir que, devant ses

tenants, Jean de Warnant, prêtre, chapelain de Saint-Pierre, pour accomplir le legs de 2 muids d'épeautre fait aux " comons capelains perpétuées " de cette église par Arnoul Blocke, chanoine de Saint-Pierre (affectés sur sa maison claustrale, achetée par Josse delle Marche), il a fait transport à Pierre de Kiwe, aussi prêtre et chapelain dans la même église, et partie faisant pour tous ses confrères, d'un bonnier situé près de la brasserie d'Aaz, joignant aux terres delle Haye et au wérixhas et mouvant dudit Huwair, moyennant un denier de cens à payer à ce dernier, par lesdits chapelains. Tenants : Pierre Andrikas, Jean de Meyan, Lambert de Terwangne, Jean Herman, clerc, bourgeois de Liège. 5 avril 1437.

1 charte

154

Acte par lequel le maire et les échevins de Liège font savoir que Jacques Wenxheal, prêtre, au nom des chapelains de St-Pierre, a exhibé le testament de Jean de Laveur, bourgeois de Liège, du 6/2/1438. Suit le testament où Jean de Laveur choisit sa sépulture dans l'église des Frères-Mineurs, où il fonde son anniversaire ainsi que ceux de Marguerite, sa 1ere femme, et de Jeanne, sa femme actuelle. Il fait des legs à l'hôpital St-Abraham, à l'église St-Jean-Baptiste, à l'hôpital St- Georges à Tilleur, au curé et au luminaire de l'église St-Hubert, à Baré Surllet et Rase de Waroux, maîtres de la cité, à l'hôpital Borghet dans la rue du Val-St-Lambert, etc. ; ce dernier legs consiste dans 1 stier de "roisins frometteurs, une troque desseure le fier" à distribuer aux béguines . Il fonde dans l'église St-Pierre 4 messes de requiem par semaine, à célébrer par les chapelains, à raison de 4 miches livriches par messe, à prendre hors de : 1° 16 muids d'épeautre sur la maison de feu Jacques le Puissant, à Wez, "dont ons rent alle court du pont d'Ameircourt environ de" 14 deniers; 2° 4 muids et 2 setiers que lui doivent les héritiers Francq de Woncquez, à Wonck; 3° 4 muids que lui doit Renard de Rouvroy, à Rouvroy; les chapelains sont investis de ces biens, dont leur receveur devra rendre compte comme pour les autres messes. Parmi ces biens figurent : la maison en Hors-Château ; un vignoble à Vivegnis, la maison de Tawes, une maison dans la paroisse Saint-Hubert; une rente de 2 muids d'épeautre que lui doivent le doyen et le chapitre de Visé. 6 mai 1438.

1 charte

155

Acte par lequel Ponchuleis de Sovet, maire de la cour de Biron, et les échevins : Henri de Gendron, Guillaume des Logez, Gileis Claro, Jean Kinar, Ponchar le Mariscal et Jean Kineis d'Emptinne font savoir que Jean, fils de feu Ansillon Clamar de Trisogne, a vendu à Henri de Jamblinne des terres "desouz Peseich, es Devez, al merre de Peseich, a Cherivaul", joignant à Henri de Pessoux, au bois d'Obois, etc. "par ensi que ilh Johan les doit chascun an hirtablement decenseir, derenteir et deligier partout où ilhes en sont tenus et obligiés". 7 février 1439.

1 charte

- 156** Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre de Saint-Pierre à Liège font savoir que Godefroid de Beurieux, bourgeois de Liège, a relevé des communs chapelains perpétuels de cette église, une cour, maison, jardin et assise situés "alle fontenne", à à Embourg, où demeure Henri de Ban, joignant de tous côtés au wérixhas; il est mis en possession, du consentement de Henri de Ban, à condition de payer tous les cens, etc., aux cours foncières dont ces biens meuvent, au nom desdits chapelains, plus un muid d'épeautre de rente à payer auxdits chapelains. Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre; tenants : Jean de Warnant, Gilles de Molins, Eustache de Villeirs, André de Leyfontaine, Jossair de Cellier, Lambert de Terwangne et Vincent de Viseit, cleric, bourgeois de Liège. 8 février 1439.
- 1 charte
- 157** Acte par lequel le maire et les échevins de Rocour font savoir que Simon, Jean, Gilet, et Philippin, fils de feu Philpart de Voroux, demeurant à Liers, ont fait relief de 3 journaux de terre situés au lieu-dit à Piroit, joignant " aus frères des Cockins de Liège", à François de Rocour et à Collar le Blon, mouvant de ladite hauteur pour 3 deniers de cens, un demi-bonnier au lieu-dit à Richair, joignant à l'abbaye de Saint-Jacques, mouvant de ladite hauteur pour 6 deniers de petite monnaie de cens. Après quoi, Simon, Jean et Gilet, pour accomplir le testament de leurs parents, transportent ces héritages à leur frère Philippin. Celui-ci, pour fonder la messe ordonnée par feu Guillaume Ryeck, les transporte à Jacques Weirxheaul, prêtre, agissant au nom du chapitre et des chapelains de Saint-Pierre. Maire : Markon le Vingneron ; échevins : Jean Hallembay, Louis le Bechuit, Jean de Crexhant, Jean le Camut, Jean Marckon , Lambert fils de Francheux de Rocour, et Tilman Waldoreal. 4 octobre 1439.
- 1 charte
- 158** Acte par lequel Gilet et Philpin, enfants de feu Philpair de l'Abie, à Liers, engagent tous leurs biens envers le chapitre et les chapelains de Saint-Pierre pour le cas où quelqu'un ferait le retrait lignager des 8 muids d'épeautre qu'ils leur ont vendus, promettant de leur payer dans ce cas 16 muids d'épeautre de double trescens, dans le mois qui suivra la "rescosse" plus leurs frais et dommages s'il y en avait, Simon, frère desdits Gilet et Philpin, scelle l'acte en présence de Pierre Andricas et de Herman delle Boverie, cleric. 6 octobre 1439.
- 1 charte
- 159** Acte par lequel le maire et les échevins de Jupille font savoir que Thomas de Heuzier, chapelain de Saint-Pierre, a exhibé le testament de Jean de Laveur, bourgeois de Liège, approuvé par les échevins de Liège, et a demandé, au nom des chapelains de Saint-

Pierre, à relever la moitié d'une cour, maison, jardin, vignoble, assise, contenant 6 journaux joignant au vignoble de Beaurepart, etc. Maire : Baudouin Oneaul; échevins : Guillaume de Vaux, François de Wandre, Colart Flockelet, Walter le Croxhu, Baudouin de Heuzier, Jean de Kemexhe. 7 janvier 1440.

1 charte

160

Acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Watelet Damme Yde de Haneffe, a fait relief, par succession de Yde, sa femme (fille de feu Huwair de Borlez), d'un bonnier de pré situé à Borlez, joignant à Arnoul Boseal de Huy, puis l'a transporté à Johannes de Bleret, chanoine de Saint-Pierre, partie faisant pour le chapitre et les chapelains de cette église. Maire en féauté : Pirchon de Borlo, varlet de la cour, pour Jean delle Baere ; " hommes jureis delle chief Dieu " : Gilles de Molins, Jean de Pawon, Lambert Bibon, échevin de Liège, Guillaume de Vauz, Gilkair de Wihogne, François de Wandre, Gilles de Huy, Baudouin de Wynnes, Jean le Kockin, Lambert Custin, Jean de Salmon et Pierre de Kemexhe, bourgeois de Liège. 6 avril 1440.

1 charte

161

Le maire et les tenants de la cour jurée des biens appartenant à l'église Saint-Servais, à Liège, font savoir que Jean et Huwair, fils de feu Huwair de Borlez, en accomplissement du contrat de mariage de leur sœur Yde avec Watelet Damme Yde de Haneffe, ont fait transport audit Watelet : 1° de 12 verges grandes situées entre Wynnes et Borlez, au lieu-dit en Dure faixhe, joignant aux héritiers de Colaur Malasireit et à Jean delle Croix; 2° de 14 verges grandes, joignant à Petit Huwet de Borlez; 3° 1/2 bonnier aux Hayes de Waleffe; 4° de 9 verges grandes en le Vauz de Borlez, " entre deux saisons ", joignant à Thiry de Waleffe; 5° d'un journal à Grant tiège. Après quoi, Watelet transporte ces biens au profit du chapitre et des chapelains de Saint-Pierre, à Liège, représentés par Jacques Weirxheal, prêtre, pour une rente de 4 muids et 2 setiers d'épeautre à payer " aux povres bèghinnes de béghinaige situeit en Roiaulz, à Liège " [béguines de Sainte- Claire]. Maire : Jean d'Andenne, curé de Saint-Servais; tenants : Mathier de Foux et Guillaume Remey, prêtres, Libert, seigneur d'Odeur, écuyer, Eustache de Villers, clerc, Jean Henrair, fèvre, Colar Zoverck, clerc, Gérard d'Anixhe, bourgeois de Liège. 6 avril 1440.

1 charte

162

Acte. Avril 1440.

1 charte

163

Acte par lequel Alexandre Sandron, compteur du chapitre de N.-D. de Huy, maire de la cour jurée dudit chapitre, Jean de Marche, chapelain de cette église, Jean de Haile, Lambert Charlet, Arnoul de Jehay, présents, Collar de Hollande, Henri de Pailhe, Yernekin de de

Hemptinnes, absents, tous masuyers de ladite cour, font savoir que Jean et Huwair, enfants de feu Hugues de Borlez, et Watelet Damme Yde, leur beau-frère, mari de Yde, leur sœur, ont fait relief, chacun pour un tiers, de 24 verges grandes de terres situées " sour Grant Chan " entre Borlez et Vaux, joignant au chemin delle Malaise. Après quoi, Jean et Huwair cèdent leur part audit Watelet, lequel en fait transport au chapitre et aux chapelains de Saint-Pierre, à Liège, représentés par Guillaume Frankot, leur compteur, moyennant 2 muids d'épeautre de rente. 12 avril 1440.

1 charte

164

Acte par lequel Jean de Fraiture, bourgeois de Huy, et sa cour de tenants font savoir que Jean et Huwar, enfants de feu Hughes de Borlez, et Watelet Damme Yde, leur beau-frère, mari de Yde leur sœur; ont relevé, chacun pour un tiers, un bonnier de terre "sour le thier de Vaux" 6 verges grandes joignant aux pauvres de Borlez, un journal " a l'autre saison ", joignant aux héritiers Thiri d'Aineffe. Après quoi, Jean et Huwar cèdent leur part à Watelet, lequel en fait transport au chapitre de Saint-Pierre et aux chapelains de cette église, représentés par Guillaume Frankot, leur compteur, moyennant une rente de 3 muids d'épeautre, " bonne, bin comourneie de fleial, de van et de reige ". Jean et Huwar se portent garants pour le consentement de leur mère, dont l'usufruit est réservé. Maire : Jean Damdamont, prêtre, chapelain de N.-D. à Huy; tenants : Jean de Wailhet, Libillon d'Awir, et Johannes, cleric " aus rentiers de Huy ". 12 avril 1440.

1 charte

165

Acte par lequel le maire et les échevins d'Othée font savoir que Gérard et Libert delle Ruwelle, enfants de feu Gielet delle Ruwelle, ont transporté aux chanoines et aux chapelains de l'église Saint-Pierre, représentés par Abraham, curé d'Othée, une cour, jardin et assise situés à Othée, joignant au wérixhas et aux héritiers de Servais delle Vaux d'Othée, pour y prendre une rente de 2 muids d'épeautre, moyennant 2 deniers de foircens, 4 chapons au seigneur d'Othée, et une rente de 2 muids d'épeautre à Marie, sœur desdits Gérard et Libert. L'un desdits muids transportés reviendra aux chapelains pour célébrer l'anniversaire de Robert de Momalle, chanoine de Saint-Pierre, 4 setiers pour celui de Guillaume de Ricke, aussi chanoine de Saint-Pierre, et 4 setiers aux chanoines et aux chapelains pour célébrer la messe du même Guillaume de Ricke. Maire : Jean Colaur; échevins : Mathieu de Herstaple, Gilkin Pol...., Jean Pierlin, Jean de Beyne, Godefrin de Hombroux, Jean Rigaul de Villers. 26 juillet 1440.

1 charte

166

Acte par lequel la cour allodiale de Liège fait savoir que Guye, fille de feu Rigaud de Thys, veuve de Gilbert delle Motte, et femme de Herman de Henedale, a relevé l'usufruit de 22 verges grandes de

pré situées à Thys, joignant au wérixhas et au seigneur de Momalle puis, elle l'abandonne au profit de Rigaud et d'Isabelle delle Motte, ses enfants du premier lit. Le 23 octobre, ledit Rigaud delle Motte et son beau-frère Guillaume de Hemricourt, mari de ladite Isabelle, font transport dudit pré à maître Jean de Berlo, prêtre, chapelain de Saint-Jean-l'Évangéliste en Île. Maire dans le premier acte : Jacquemin de Wandre, clerc juré, et dans le second, Gilles de Ribaye, clerc, pour Jean delle Baere, maieur; hommes allodiaux : Gilles de Molins, ancien bourgmestre de la cité, Jean de Pawon et Lambert Bybon, échevins de Liège, Gilkair de Wihogne, François de Wandre, Gilles de Huy, Baudouin de Winnes, Jean le Cockin, Lambert Custin, Jean de Salmon, Pierre de Kemexhe, Lambert de Liewon le jeune, bourgeois de Liège. 20 octobre 1441.

1 charte

167 Acte par lequel Jean de Berlo, prêtre, chapelain de Saint-Jean-l'Évangéliste, fait savoir que, devant ses tenants, Rigaud, fils de feu Gilbert delle Motte, a relevé 22 verges grandes de pré à Thys, pour 5 muids d'épeautre de rente. Tenants : Jacquemin de Wandre, Jacquemin de Bressinnes, Goffin Giele de Hodeige, Jean de Wandre, Gilles de Ribaye, etc. 23 octobre 1441.

1 charte

168 Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre à Liège font savoir que Colaur, fils de Henri Belle Oevre, de Slins, a fait transport à Jean Colory, de Fexhe, agissant au nom des pauvres de Fexhe, d'un demi-bonnier de terre situé en Fonds de de Macheimeire, " sour la voie de l'abeal de Fexhe à Houten ", joignant à ceux d'Ourwanze, à Guillaume de Fexhe dit de Biarewair et " alle almoine que nostre maistre Rennewair al fondée ", pour les treffonds, plus une rente d'un muid d'épeautre que les mambours desdits pauvres devront payer auxdits chapelains. Maire : Warnier de Bierset, chanoine de Saint-Pierre; tenants : Jean de Warnant, prêtre, chapelain à Saint-Pierre, Gilles de Molins, Eustache de Villers, Jozaur de Chellier, Jean Surlet, Clouse d'Amay, Stasse delle Croix, bourgeois de Liège. 15 novembre 1441.

1 charte

169 Acte par lequel Jean Dampsair, bourgeois de Liège, fait savoir que, devant ses tenants, Collin de Mouse, de Jupille, a relevé de nouveau seigneur les héritages et les "contrewaiges" suivants : 1° une cour, maison, jardin et assise situés à Jupille, joignant aux enfants li Ruet et au wérixhas, payant au curé et au luminaire de l'église de Jupille 6 sous, à Marie le Bollengeresse 21 deniers, aux enfants Gilles de Jouldry, 2 sous, aux enfants Henoule, 7 sous et 2 poules, à Jean de Lemborgh, 6 sous et 6 deniers; 2° 1/2 bonnier de pré en Droixhe, au lieu-dit Desous le fosse, joignant à Jean Chabot, à Amand fils de Henroteal de Mous, et à Jean de Seyve; 3° 80 verges petites de pré joignant à Jean Gulardin, échevin de Liège, et

à Baudouin Denat dit delle Boverie. Ledit Collin devra payer les treffonds, plus une rente de 3 muids d'épeautre. Tenants : Pirlot de Chierf, Jean Willeame, Lambert Humblet, Goffin Gielle de Hodeige. 17 janvier 1444.

1 charte

170 Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée que l'abbaye de Saint-Laurent, près de Liège, possède à Boirs, font savoir que Louis, fils de Mathar de Faimés, demeurant à Bleret, a transporté 6 journaux et 8 verges grandes de terre en 2 pièces situées à Boirs, joignant aux terres de Cornillon, à Clouse de l'Abiie, aux héritiers de Jean Damme Helon et Henri Polarde de Tilleur, au profit de Jean, fils de Robert dit Mongoie de Bleret, en accomplissement du contrat de mariage dudit Jean avec Agnès, fille dudit Louis. Après quoi, ledit Jean en fait transport à Jean delle Fontaine, bâtonnier de Saint-Pierre, au profit de la chapelle de N.-D. aux Degrés, pour un muid et deux setiers d'épeautre et un demi " douzin de regon " de rente, le muid payable à l'abbé de Saint-Laurent, les deux setiers au costre de cette abbaye, et le regon à l'abbé et au couvent. Maire : Jacquemin des Bressines; tenants : Libot de Boirs, Wautelet del Fouarge de Liers, Jean Libot de Boirs, Wery Clouse Gayne de Boirs. 11 juin 1447.

1 charte

171 Acte par lequel le maire et les tenants jurés de la cour que messire Arnoul de Reepen, demeurant à Tongres [Tongeren], possède à Mal, font savoir que Hoene van Mheer a vendu à Jean de Bleret, receveur du chapitre Saint-Pierre, à Liège, une rente de 2 muids d'épeautre affectée sur un bonnier de terre situé entre Alst et Meer, joignant aux terres de Saint-Jean en Ile, à Liège, de Bodson Tarten, d'Arnoul Buexken dit Bronsons, de Paul van Eelst dit van den Weyer. Maire : Gilles Lansmans, de Sluse [Sluizen]; tenants : Herman Symons, Jean van Eelst, Jean Kuenes, Jean Lambeerts, Arnoul Meyster, Pierre de Nederheim et Henri Vos. 11 juillet 1448.

1 charte

172 Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre de Saint-Pierre font savoir que Catherine, veuve de Léonard de Fraine, a transporté à Mélard, Gérard et Colard, ses enfants, l'usufruit : 1° de la moitié d'un demi-bonnier de terre situé à Voroux, joignant aux Absentis, aux héritiers de Guillaume de Boubais, etc.; 2° d'un demi-journal joignant " a doiiar de Liers " et aux terres de Robermont. Après quoi, les dits enfants en font abandon à Mélard, fils de Pirar l'Entailheur de Liers, pour les treffonds, plus une rente d'un muid d'épeautre à payer au compteur des chapelains de Saint-Pierre. Maire : Clouse Gheister, doyen de Saint-Pierre; tenants : Jean de Warnant, Clouse d'Amay, Stasse delle Crois, Colar de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, Clouse de Hodeige, Ystause de Terwangne, clerc. 9 octobre 1448.

1 charte

- 173 Acte concernant le cloître de l'église collégiale Saint-Pierre. Noms cités : Jean Matheus, notaire et Agnes Gertrudis de Zonne. [XVe siècle].

1 charte

- 174 Acte par lequel le maire et les échevins d'Othée font savoir que Jean Poilhon, de la paroisse Saint-Séverin, à Liège, par succession de Denis d'Othée, a transporté à Thomas de Heusier, agissant pour ses confrères les chapelains de Saint-Pierre : 1° 8 verges grandes et 4 petites situées au lieu-dit alle Chussavaie, joignant aux " povrez beghinnez de Saint-Christofle ", à Jean Coldra et à Jean Daneauwe; 2° 2 verges grandes situées alle Tiermalle; 3° 4 verges grandes à Riwal de Villeir, pour un denier de fort cens. Maire : Jean Collair de Villers; échevins : Gilkin Pollard, Jean Pirlin, Godefrin de Hombroux, Jean de Benne de Grenvilhe, Jean Riga et Gérard de Tiége. 10 mai 1450.

1 charte

- 175 Acte par lequel Ponchuleis de Sovet, maire de la haute cour de Biron, Gilles Claro, Jacquemin bâtard de Sconvelt, Jean Kineis d'Emptinne, Wilhmot de Sovet, et Baudouin de Milhir, échevins, font savoir que Colar Chabotia de Dinant a vendu à Henri de Jamblinne plusieurs rentes, notamment 22 setiers d'épeautre, sur les héritages de feu Walter de Jamblinne, Wilhmot le Franchois et Jean de Chamo, situés à Trisogne; et ce pour une somme d'argent qu'il a reçue, " avoec tous frais de ward, de vin, de escripture et de seals de letre ". 2 juin 1450.

1 charte en transfixe

- 175 /B Acte par lequel Ponchuleis de Sovet, maire de la cour de Chacoux, Jean Polhon, Jean de Gerwinne, Pirchon Fortrest, Hubot et Massar Daxheit, échevins, font savoir qu'Agnès, veuve de Pirar Hocke de Chacoux, a transporté à son fils Bertrand (par l'intermédiaire d'un mambour qui lui a été donné par la cour) l'usufruit qu'elle avait sur des terres situées deseur le Haye de Chamo, joignant à Jean del Loye; deseur le cortil al Cervoise; en Boyia, joignant à Clamar, à Henrar de Pessoux, etc.; à Frayne, sous Pessoux; en Vauz, en Chamo, etc. Après quoi, ledit Bertrand vend ces héritages à Henri de Jamblinne. 24 juin 1452.

1 charte en transfixe

- 176 Le maire et les tenants du chapitre de Saint-Pierre font savoir que Baduinet, Jean et Servais, fils de feu Jean Baduin, ont relevé des chapelains de cette église et de ladite cour, une cour, maison, jardin et assise situés à Peville, ayant appartenu à Baudouin Motte, joignant au wérixhas dit Entre deux vignes, vers le thier d'Eustache de Bahier. Après quoi, Baduinet et Servais transportent leur part à

Jean Baduin, leur frère, lequel les rend à tenir de lui en héritage à son frère Servais Baduin, pour 8 sols, une poule et 4 setiers d'épeautre de rente de treffons, plus une rente de 4 muids et 2 setiers d'épeautre à payer aux dits chapelains. Maire en féauté : Eustache de Terwangne pour Clouse Gheister ; tenants : Jean de Warnant, Clouse d'Amay, Stasse delle Crois, Collar de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, Clouse de Hodeige. 29 novembre 1453.

1 charte

177

Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre, à Liège, font savoir que Jean de Warnant, prêtre, chapelain de Saint-Pierre, a fait relief de 6 journaux de terre situés à Vivegnis, au lieu-dit en Dolhenchamps, joignant à Jean Nyvar d'Oupeye et au chapitre de Saint-Martin ; un demi-bonnier alle voie de Vivegnis, joignant à Jean d'Heure d'Oupeye; 3 journaux situés à Grand-Aaz, joignant à Gilet le Moreal et à Henri Damme Beatris, pour les treffonds qu'il devra payer aux chapelains de Saint-Pierre, plus 10 muids d'épeautre, conformément au testament de Jean de Hollogne, " covreur de xhailhe ". Maire en féauté : Jean de Bleret, chanoine de Saint-Pierre, pour Clouse Gheister; tenants : Clouse d'Amay, Stas delle Crois, Colair de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, Clouse de Hodeige, Eustache de Terwangne. 30 décembre 1451.

1 charte

178 /A

Acte par lequel Thomas de Heuzier, prêtre, chapelain de Saint-Pierre, fait savoir que, devant ses tenants, Marie Martéal, veuve de Tilman Ballot, et Piron de Jardin, son fils, ont fait relief, l'une pour l'usufruit, l'autre pour la propriété, d'une maison, cortil et assise situés en Agimont, à Liège, joignant à Michel, chapelain de Sainte-Croix, pour les treffons, plus 3 muids d'épeautre de rente. Tenants : Paulus Damme Yde, Goffin Giel de Hodeige, Jean des Mailhes, Guillaume d'Awans. 4 octobre 1453.

1 charte en transfixe

178 /B

Acte par lequel Goffin Gielle de Hodeige, maire de la cour des tenants de Thomas de Heuzier, chapelain de Saint-Pierre, fait savoir que Piron de Jardin, bourgeois de Liège, a vendu audit Thomas un muid d'épeautre de rente et lui a donné en gage sa maison située en Agimont dont il a la propriété, et sa mère, Marie Martéal, l'usufruit. Thomas la rend en héritage audit Piron, moyennant le paiement des treffonds, plus une rente de 4 muids d'épeautre que la dite Marie devra payer, sa vie durant, et son fils après son décès. Tenants : Henri d'Oreye, Jean des Mailhes, Antoine de Vivengnis, Guillaume d'Awans, cleric. 13 juillet 1456.

1 charte en transfixe

179 /A

Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre à Liège font savoir que Jean de Mont, demeurant à Fexhe, a fait relief, par suite de la mort de Pirot Ottelet, de Fexhe, d'une cour,

maison, jardin et assise situés à Lantin, " qui jadis fut prebstres Jhesus ", joignant à Jean de Chera et à feu Renkin de Bierset, échevin de Liège. Après quoi, il en fait transport au profit de Jean et Mélar, fils de feu Henri le Willen d'Once, demeurant à Boirs (sauf l'usufruit de Jeanne, veuve dudit Pirot), pour 5 deniers de cens, un chapon, 7 setiers et 2 tierces d'épeautre de rente. Maire : Cloes Gheyster, doyen de Saint-Pierre; tenants : Jean de Warnant chapelain, Clouse d'Amay, Stausse delle Crois, Collar de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, maître Clouse de Hodeige, Ystauze de Terwangne clerc, bourgeois le Liège. 24 octobre 1454.

1 charte en transfixe

179 /B Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre, à Liège, font savoir que Jean et Mellar, fils de feu Henri le Villen d'Once, ont fait transport à Jean Rubion, clerc, receveur des chapelains de cette église, d'une cour, maison, jardin et assise " qui jadis fut prebstres Jhesus ", pour les cens, rentes et droits de relief indiqués dans l'acte du 24 octobre 1404. Maire : Jean de Bleret, chanoine de Saint-Pierre; tenants : Arnoul Fabry, prêtre, Colard d'Amay, Stas del Croix, Colar de Voroux, Jean Graffe, Ystausse de Terwangne et Guillaume de Voroux. 9 mars 1461.

1 charte en transfixe

180 /A Acte. 28 octobre 1454.

1 charte en transfixe

180 /B Acte. [28 octobre ?] 1454 .

1 charte

180 /C Acte. [1er juin ?] 1474.

1 charte

181 Acte par lequel Renechon delle Fouarge, maire et mambour de la cour du luminaire de la paroisse Saint-Victor à Glons, fait savoir que, devant les tenants de cette cour, le doyen de la collégiale Saint-Pierre à Liège, pour la chapelle de N.-D. aux Degrés, Arnoul Faber, pour ses confrères les communs chapelains, et Henri de Wihongne pour la fabrique de Saint-Pierre, ont relevé dudit luminaire un bonnier de terre situé à Slins, joignant " vers Gaire alle voie qui tent de Sains-Victeur a Bors ", aux héritiers " de Cesteaul de Selins " et de Guillaume Malcortois, et alle Chavée. Le doyen est mis en possession " en nom des trois membres deseurdis ", pour 12 deniers et une maille de fort cens. Tenants : Jean Hubien de Glons Saint-Pierre, Jean Masar, Gérard Wilheame de Fexhe, Colar le Tixhecheaul de Glons. 7 février 1455.

1 charte

182 /A Acte par lequel Jean Wilheame, demeurant en Tanneurrue, à Liège, fait savoir que, devant ses tenants, damp Gérard de Chinstrée,

abbé de Saint-Gilles en " Publiment ", partie faisant pour son monastère, a relevé de nouveau seigneur : 1° une cour, maison, jardin et assise situés à Chênée, ayant appartenu à Jeanne dite de Brialmont, avec plusieurs terres et prés aux lieux-dits en Grandez ame, en le Praialle, en le Bedien, sour les Fosse de Beuscelens, a Bois Gaillair, à Trowellonster, en Willester, sour Villester, sour le Fosse de Vivier, entre Bealfroipont et Valiadevant, desoux le favarge de Bealfroipont, en le Fosse delle court, alle Haie de Fettereus, en Ylhe desous le boix de Mehangne, en Hacqueilhi fontaine, alle Savaige mellee, dessoux le Pessouze, entre doix Pessouse, sour Hadeuster, desseur Petit Bennez, sour le Heis, a desseur de Haioulhe, aile Praialhe, en le Sart; 2° 6 journaux de terre situés à Chênée, mouvant de la cour de Jupille, pour 2 deniers de petit cens; 3° des prés, bois et mesures situés à Ninane, mouvant de la cour de Jupille pour 18 sous de fort cens; 4° une cour, maison, jardin et assise situés à Chênée " sour le werixhas sor l'eauwe de Vesdre", pour 7 muids d'épeautre et 8 deniers. Le tout moyennant les treffonds à payer aux cours dont ces biens meuvent, plus une rente de 16 muids d'épeautre audit Jean Wilheame. Sont cités parmi les joignants : Lambert de Gaire, Wéri le Baillier, Arnoul de Weis, Clouse delle Chivre, la vigne Henri Vassair, Thonar Bareit, Lambert le Croxhut, Jacques et Gautier de Mouhin, Stassin de Beinez, les terres de Biernalmont, Pirar Pihoché, Henri de Lardier et Baudouin de Saint-Servais, chevaliers. Tenants : Jaquemin Oulry, Renson Goddin, Herman delle Boverie, Piron Woroit cleric. 1er mars 1455.

1 charte en transfixe

182 /B

Acte concernant la vente d'une rente de 6 muids, hypothéqués à Chênée, juridiction de Jupille, faite par Jean Willeaume dit de Thiernesse, tanneur, à Jean d'Ans, chanoine de Saint-Pierre et curé d'Ans, pour le "Salve Regina". 9 septembre 1475.

1 charte en transfixe

183

Acte par lequel Jean de Berlo, prêtre, chapelain de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste en Ile, à Liège, fait savoir que, ayant fait ajourner à quinzaine, devant ses tenants (par le maire et deux membres de la cour), Rigal delle Motte, fils de Gilbert delle Motte, il a été mis en possession, faute de paiement de rente, de 22 verges grandes de pré situées à Thys, joignant au wérixhas de Thys et au seigneur de Momalle; mais que Wilheame, fils de Henri Wilheame de Hemricourt, beau-frère dudit Rigal (dont il avait épousé la sœur, Isabelle), en a opéré le retrait lignager, pour 5 muids d'épeautre de rente. Tenants : Guillaume de Bellefroid, Jehennet de Waremme, Stasse delle Crois, Laurent de Beymont, Guillaume Naxhe. 20 mai 1455.

1 charte

184

Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre, à

Liège, font savoir que Jean de Bleret, chanoine de cette église, au nom du chapitre, avait fait "deminer", contre Jaquemin de Lonchins, échevin de Liège, certains héritages et contrewaiges situés à Voroux lez-Liers et à Rocourt, pour faute de paiement d'une rente de 12 muids d'épeautre, prise hors d'une autre de 20 muids " pour faulte de cens et treffons a deligier et a acquitteir de paiement d'iceaux de vestis et d'amende ". Ledit Jaquemin, " com lansegeur, et pour le sien tenseir et wardeir, at débattus lesdits deminnemens, et noiat arlit Johannes son intention et demandiese. " Le maire enjoint aux deux parties d'aller " a chief " aux échevins de Liège : les échevins de Liège " rechargent " que Jaquemin doit relever lesdits biens du chapitre et lui payer la rente de 12 muids. Maire : Clouse Gheyster, doyen de Saint-Pierre; Jean de Warnant, prêtre, chapelain de Saint-Pierre, Clouse d'Amay, Stausse delle Croix, Collar de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, Clouse de Hodeige, Ystause de Terwangne clerc, bourgeois de Liège. 4 juillet 1455.

1 charte

185

Acte par lequel le maire et les échevins de Flémalle-Haute délivrent au chapitre de St-Pierre, copie d'un record daté du 26 octobre 1403 : les échevins de Flémalle-Haute [Petite-Flémalle] donnent au chapitre de St-Pierre un record au sujet de ses "droitures" sur le pré de St-Pierre, situé aux Chaynes à Petite-Flémalle : 1° à la Ste-Gertrude, les forestiers de Flémalle "doient sour le preit spandre les fiumiez et aiweir le preit; et doivent faire dois triheur chascuns de une verge forech longh"; 2° le pré doit être traversé par une verge de wérixhas, de la ville aux Chaynes; 3° 8 jours avant et 8 jours après la St-Jean-Baptiste, le chapitre doit faire faucher le pré, et les forestiers seront présents "pour l'erbe desandeneir" ; puis, les manants et surséans de Flémalle ayant "harnas et cheruwez" pourront prendre un "fay" de la plus belle herbe, autant qu'ils pourront en emporter; lorsque le moment est venu de faner l'herbe, les forestiers doivent aller au moustier "et tappeir le clock" ; et une personne de chaque maison, "bien aydaubles", doit arriver "à toutez forchez ou restialz pour le dit four aidier feneir et commourneir", puis le mettre "en grans gocheauz"; puis, les masuyers et surséans de Flémalle qui ont chars ou harnas doivent, à la requête des forestiers, "mineir et chérir elle fosse à Mousse", au bateau du chapitre ou dans leur grange de Flémalle : les deux forestiers doivent "penseir audit four" sur le bateau, "et quant ilh venroit a rivaige aile Savenir, ly unc doit aller a Saint-Pier, nunchier et dire en teille manire : 'Saingneurs, vechi vostre four aile Savenir; mandeille'". Lorsque le foin est emporté, depuis environ 8 jours après la St-Jean-Baptiste jusqu'à la Ste-Gertrude, le pré doit être commun aux habitants, qui peuvent y "chechier leurs biestez". 29 juillet 1455.

1 charte

186 /A

Acte par lequel le maire et les tenants de la cour jurée des biens

appartenant à l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, à Liège, et à l'hôpital Saint-Abraham près de ladite église, font savoir que les maîtres et le compteur dudit hôpital ont fait forjuger par loy, " faulte de cens, de rente, d'amende et de vestit, " les héritiers de Guillaume d'Atin, " sur sept soulx sour quatuorse et sour vinteung, et aussi le comman sour l'onneur fais ", d'une cour, maison, vigne et assise situés hors de la porte Sainte-Marguerite, au-dessus du cureit molin, entre le rieu du cureit molin et le jardin mouvant de l'église Saint-Séverin et Saint-Julien ; que Stasse de Falle, maire de Wonck-sur-Geer, partie faisant pour ses enfants, engendrés en Oderne, sa femme, fille de feu Courair de Bernawe, bourgeois de Liège, en vertu du testament de ce dernier, a offert de purger ladite saisine ; il est mis en possession desdits biens, moyennant 44 sous et 6 chapons de rente, 30 sous à payer au curé et aux chapelains de Saint-Jean-Baptiste, et 14 sous et 6 chapons à l'hôpital Saint-Abraham, outre 5 sous de " cruyt et relieft ". Maire : Piron de Lantremange, compteur dudit hôpital; tenants : Tilman Waldoreal, ancien maître de la cité de Liège, Jean de Siies, Henri Waultier, Lambert de Lyon, Counair Waultier, Jean Seuhier de Jeneffe, bourgeois de Liège. 17 janvier 1456.

1 charte en transfixe

186 /B Record des tenants de l'église Saint-Jean-Baptiste et de l'hôpital Saint-Abraham, au sujet du transport fait par Conrard de Rommershoven à Arnoul Gheinck, écolâtre de Saint-Pierre, d'une maison, vigne, etc., situées hors de la porte Sainte-Marguerite, à Liège. 13 août 1484.

1 charte en transfixe

187 Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre, à Liège, font savoir que Lucie Hottekers de Tournot, demeurant en la Neuve rue, à Liège, en exécution du testament de feu Steyenne Kueches de Tournot, chapelain de Saint-Pierre, a transporté à Thomas de Heusier, partie faisant pour ses confrères les chapelains de Saint-Pierre, une rente de 6 muids d'épeautre hypothéquée sur une maison et assise situées dans la paroisse Saint-Servais, au lieu-dit à Postiche, à l'entrée de la rue communément dite Nuwe ruwe, joignant à Henri de Hemptinnes et à feu maître Jean le Cerpentier, donnant par derrière sur le " fau riwe " ; mouvant du recteur de l'autel N.-D., Saint-Pierre et Saint-Paul dans ladite église, pour 25 sols de cens (dont la collégiale Sainte-Croix doit avoir la moitié pour l'anniversaire de feu Jean Rosseal, et les chapelains de Sainte-Croix l'autre moitié " en ayouez de leur armaire "), plus 5 sols de cens à l'église Saint-Pierre, 5 sous de relief, et un cens de 7 marcs et 5 sous à payer par les chapelains audit recteur, etc. Maire en ce cas : Jean de Bleret, chanoine de Saint-Pierre, pour Clouse Gheister grand maieur ; tenants : Jean de Warnant, Clouse d'Amay, Stausse delle Crois, Collar de Voroux, Jean Gratfe de Fraipont, Clouse de Hodeige, Ystause de Terwangne, clerc. 10 février 1456.

1 charte

- 188** Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre à Liège, font savoir que Lucie Hotteckers de Tournot, en exécution du testament de Steyenne Kueches, a transporté à Godefrin Prinches, clerc, procureur de la cour de Liège, sa maison située dans la paroisse Saint-Servais, à Postiche, mouvant des chapelains de Saint-Pierre et de la cour des tenants, moyennant les treffonds à payer auxdits chapelains, au recteur de l'autel N.-D., Saint-Pierre et Saint-Paul dans l'église Saint-Pierre, à l'église Sainte-Croix et à ses chapelains, plus une rente de 6 setiers au compteur ou receveur desdits chapelains de Saint-Pierre. Maire en ce cas : Jean de Bleret, chanoine de Saint-Pierre, pour Clouse Gheister grand maïeur ; tenants : Jean de Warnant, Clouse d'Amay, Stausse delle Crois, Collar de Voroux, Jean Gratfe de Fraipont, Clouse de Hodeige, Ystause de Terwangne, clerc. 10 février 1456.

1 charte

- 189** Acte par lequel Le maire et les échevins de Hermalle-sous-Argenteau font savoir qu'André del Haye, demeurant à Oupeye, a relevé par succession de Jean Pirar, son père, 9 verges grandes de terre situées "alla issue de ladicte vilhe d'Upey, vers Viset", joignant à Long rieu, Nivar d'Upey, et à feu Watelet Loest, maire d'Oupeye, pour une maille de fort cens à payer en " Argenteal ". Maire : Simon de Soumaing; échevins présents : Jean d'Oupeye, Collar le Blon, Gérard de Cheratte, Jean Grandeawe, Renar d'Alke le jeune; absents : Jean Colchon, Herman Halley. 29 juin 1456.

1 charte

- 190** Acte par lequel Jean de Wadrecee, Colart Radu et Désiré de Mierdo, mambours et gouverneurs du grand hôpital Saint-Jean-Baptiste à Dinant, font savoir que, devant eux, Henri de Jamblinne leur a payé 10 clinkars pour 1 muid d'épeautre de rente légué audit hôpital par Jehenneit d'Ermeton. 12 novembre 1456.

1 charte

- 191** Acte par lequel le maire et les échevins de Houtain-Saint-Siméon font savoir que Johannes Rubion, receveur des communs chapelains perpétuels de Saint-Pierre, " com lay veslit " et au nom desdits chapelains, a fait relief, comme de nouveau seigneur : 1° d'un bonnier de terre dit le Bonnier de Laminne, à Houtain, joignant aux terres de Saint-Jean en Ile; 2° de 3 journaux situés derrière le corty Hanoton, joignant aux pauvres de Liège et aux terres de Saint-Laurent; 3° de 6 verges grandes près des terres de Saint-Victor de Huy ; 4° de 14 verges grandes deseur les broukes d'Once, joignant les terres de Saint-Jacques, sur le sentier qui va d'Once à Bertonville, pour 17 deniers de fort cens. Maire : Stas delle Crois; échevins : Henri Ogier, Jaquemin de Be, Jean de Geire, Lambert Pietre, Henri Riwet, Jean le Bailhier. 9 décembre 1458.

1 charte

192 Acte par lequel le maire et les tenants de l'église St-Pierre donnent à Jo. Rubion, cleric, receveur des chapelains, un record au sujet de 22 verges grandes de terre à Lixhe. Maire : J. de Bleret, chanoine de St-Pierre; tenants : Ar. Fabry, chapelain, Cl. d'Amay, Stas del Crois, C. de Voroux, J. Graffe de Fraipont, Eust. de Terwangne, Gu. De Voroux. Contient aussi l'acte du 12/6/1404 par lequel Jean dit Forgon, par succession de Jean Doyen, de Lixhe, son père, relève 22 verges grandes de terre à Lixhe, "sour les Plains", entre Lhoen et Lixhe, joignant aux biens de l'abbaye de Neufmoustier et aux dames de Robermont, à l'hôpital sur Meuse et à M. de Lyebay, mouvant des chapelains de St-Pierre et de la chapelle aux Degrés, pour une rente d'1 muid d'épeautre à chacun, plus 2 muids et 10 deniers de fort cens, que cette terre doit de treffond à la cour St-Paul à Lixhe. Après quoi, il vend aux chapelains un rente d'un muid affectée sur cette terre, qu'il donne en hypothèque, mais dont il est aussitôt remis en possession pour les 10 deniers de fort cens, à payer à ladite cour de St-Paul au nom des chapelains et de la chapelle, plus 2 muids aux chapelains et un à la chapelle. Maire : Jacques le Massiche ; tenants : Kemexhe, Ja. De Teuz, Piron Champion, J. de Warsée, Th. Kokin. Comprend aussi l'acte 25/4/1406 par lequel Jean Forgon transporte à Jean Martin, charpentier, demeurant à Lixhe, les 22 verges de terre mentionnées dans l'acte du 12 juin 1404, pour 10 deniers de fort cens à payer, au nom des chapelains de St-Pierre et de la chapelle aux Degrés, à la cour St-Paul à Lixhe, plus une rente de 3 muids d'épeautre à payer, 2 muids aux chapelains et 1 à la chapelle. Maire : Arnoul de Saint-Martin ; tenants : Arnoul de Kemexhe, Jacques de Teuz, Campion, Jean de Warseez, Th. Kokin. 23 juillet 1459.

1 charte

193 Acte par lequel Jean le Bechut, hallier à Liège, fait savoir que, devant ses tenants, André del Haie a relevé, de nouveau seigneur, une cour, maison, jardin et assise, situés à Oupeye et appelés la cour del Haie, joignant à Wautelet Frérart et au wérixhas, puis en a fait transport à Clouse Gheister, doyen de Saint-Pierre, partie faisant pour les chapelains de cette collégiale, moyennant 11 sols de fort cens et 11 chapons de rente, plus une rente de 3 muids d'épeautre. Tenants : Jean d'Ans et Jean de Bleret, chanoines de Saint-Pierre, Ystause de Terwangne, Jacques de Terwangne, cleric. 17 août 1459.

1 charte

194 Acte par lequel le maire et les échevins de Hermalle-sous-Argenteau font savoir qu'André de Haye d'Oupeye a transporté aux chapelains de Saint-Pierre, représentés par Collar, fils de Collar le Blon, de Hermalle, 9 verges grandes à Oupeye, au lieu-dit Enson le

vilhe, joignant au wérixhas, au long rieu Henri Nivar et mouvant de damoiseau Jacques, seigneur d'Argenteau et de ladite cour. Maire : Simon de Somaing; échevins présents : Jean d'Oupeye, Collar le Blond, Gérard de Cheratte, Jean Grandeawe, Benar d'Alke le jeune, Herman Halley; absent : Jean Colchon. 1er octobre 1459.

1 charte

195 Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre font savoir que Gilles Libilhon, de Houtain-Saint-Siméon, a relevé, de nouveau seigneur et par la mort de Renchon Becho, 6 journaux de terre sis à Houtain, en Cornut champs, joignant aux terres joignant aux terres Saint-Siméon, aux héritiers du Petit Watelet d'Heure dit le Frank bonnier, et de François de Laittre, à Godefroid Gravial, aux Écoliers et à la " vesture " de Houtain; il est mis en possession moyennant les treffonds à payer aux chapelains de Saint-Pierre et à la cour, dont ils meuvent, plus une rente de 4 muids d'épeautre dont Libilhon en devra payer 2 au chapitre et 2 aux chapelains de Saint-Pierre. Maire : Johannes de Bleret, chanoine de Saint-Pierre; tenants : Arnoul Fabri, prêtre chapelain, Clouse d'Amay, Stas del Crois, Collar de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, Ystause de Terwangne, et Guillaume de Voroux. 5 avril 1460.

1 charte

196 Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre de Saint-Pierre font savoir que Collaurt, Closkin et Stassin, fils de feu Henraur de Bettonvilhe, ont transporté, chacun pour sa part, 20 verges grandes de terres situées à Houtain-Saint-Siméon, joignant aux terres de Cornillon, de Saint-Jean l'Évangéliste, à Collar de Hodeige et Henri de Falkon, mouvant des chapelains de Saint Pierre, à leur beau-frère Jean le Maire, mari d'Aylit, pour les treffonds, plus une rente de 2 muids d'épeautre à payer auxdits chapelains. Maire : Jean de Bleret, chanoine de Saint-Pierre; tenants : Arnoul Fabry, chapelain, Clouse d'Amay, Stas delle Croix, Collaur de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, Ystause de Terwangne, Guillaume de Voroux. 16 avril 1460.

1 charte

197 Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre de Saint-Pierre font savoir que Collaurt, Closkin et Stassin, fils de feu Henraur de Bettonvilhe, ont transporté, chacun pour sa part, 20 verges grandes de terres situées à Houtain-Saint-Siméon, joignant aux terres de Cornillon, de Saint-Jean l'Évangéliste, à Collar de Hodeige et Henri de Falkon, mouvant des chapelains de Saint Pierre, à leur beau-frère Jean le Maire, mari d'Aylit, pour les treffonds, plus une rente de 2 muids d'épeautre à payer auxdits chapelains. Maire : Jean de Bleret, chanoine de Saint-Pierre; tenants : Arnoul Fabry, chapelain, Clouse d'Amay, Stas delle Croix, Collaur de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, Ystause de Terwangne, Guillaume de Voroux. 16 avril 1460.

1 charte

- 198** Acte par lequel l'official de Liège fait savoir que Jean Rubyon le jeune, receveur des chapelains de Saint-Pierre, a attrait en justice, le 1er mars 1459, Gilles fils de Jean Pollard de Fooz, disant qu'en l'année 1458, ledit Gilles avait possédé et cultivé certaines terres situées à Fooz, hypothéquées envers lesdits chapelains pour une rente de 5 muids d'épeautre, qu'il n'a pas payée. Après lui avoir déféré le serment et avoir entendu des témoins, etc., Gilles Pollard est condamné à payer ladite rente et les frais dans les 36 jours, sous peine d'excommunication. 9 mars 1461.

1 charte

- 199** Acte où maire et échevins de Xhendremael donnent aux chapelains de St-Pierre, copie d'actes relatifs aux biens de Robert le Viez, maire de Liers, et de Lambert son frère et font savoir qu'en 1456, les chapelains ont fait déminer ces biens faute de paiement de rente par Giolet Paske de Lantin et Marie, vve de Jaquemin Bellarmé, et qu'ils en ont été mis en possession en 1457. Souverain maieur: G. Mirlot, pour J. de Straille, souverain maieur; échevins: J. Laveur, H. de Malaixhe, J. Gérard Loiste, J. de Champs, B. de Vernay. Suit l'acte du 4/10/1439 où Giolet, fils de Philpart, à Liers, demande au maire et aux échevins de Xhendremael un record au sujet des biens qu'il possède du chef de sa femme Marie, fille de Baudouin de Canone de Milmort : 1° 9 verges grandes et 10 petites "à Thier de Ailuche vers Malaixhe"; 2° 17 verges grandes et 13 petites près de Florez; 3° 3 verges grandes sur Visévoie; 4° 11 verges grandes dessous le Tiermalle en Gertrudfosse; 5° 7 verges grandes derrière le cortil Hannon le Ronchien. Ensuite, Giolet les reporte au profit de St-Pierre pour augmenter la fondation de Guillaume Riick. Maire : J. de Strailles; échevins : G. Loiste, G. Ernult, St. Le Lombair, J. Laveur. Suit l'acte du 5/4/1445 où maire et échevins de Xhendremael font savoir que Giolet, fils de Jean Paske de Lantin, après en avoir fait relief comme mari d'Agnès fille de Baudouin le Canone, a transporté à Jaquemin Bellarmée, mangon à Liège : 1° 9 verges grandes en thier d'Aluche; 2° 17 verges et 11 petites près de Florez; 3° 3 verges grandes dessous le Visévoie; 4° 17 verges grandes et 11 petites " en Giest dessous le Termeal ". Souverain maieur: J. de Streels, écuyer, maître de la cité de Liège; échevins: St. Le Lombair, J. Laveur, H. de Malaixhe, G. le Marchant, Jean fils de G. Gérard Loiste. 25 juin 1461.

1 charte

- 200** Acte par lequel Lambert de Sovet, maire et échevin de la cour de Jean delle Loye, jugeant à Trisogne, Pirar Fortrest dit d'Azimont, Jehenin de Strée, Pirlot le Mangon, Jean le Baroy et Ansillon de Waley, échevins, font savoir que Bertrand de Chacoux (Chacourt), aussi échevin, a déclaré posséder un pré au lieu-dit en Boyal, deleis les hayez de Chamozy, joignant au chemin de Marche et à

Henri Clamare, et en avoir échangé une partie contre un demi-bonnier avec Henri de Jamblinne. Il vend ledit pré tout entier audit de Jamblinne. 12 janvier 1462.

1 charte

201

Acte par lequel le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre, à Liège, font savoir que les commis, mambours, tuteurs et receveurs de la chapelle N.-D. aux Degrés ont fait saisir, pour faute de paiement de treffonds, de rente, de vesti et d'amende par Arte Loren de Bettincourt : 1° 8 verges grandes de cortil situées à Bettincourt, joignant à Rigal de Stauppelle de Saint-Trond [Sint-Truiden], à Lambert Cloes Linair, à Lambert fils de Guillaume Noiel; 2° 3 muids d'épeautre de cruit trescens affectés, devant la haute cour de Waremme, sur la cour, maison, jardin et assise de Robin Martin à Bettincourt, joignant à Jean de Broucke; 3° 14 verges au lieu-dit Scuerhoven, joignant à Woter Plughers de Haske et à Art le Xhohier de Corswarem; 4° 18 verges en Coeter de Willen, joignant à Henri Amelis; 9 verges grandes au lieu-dit Emmi Ghyeir derrière Bettincourt. Jean fils dudit Arte Loren, " com plus proisme, voir si com de graucez par lesdits commis à ly faite, " fait le retrait lignager de tous ces " héritaiges et contrewaiges ", en payant les treffonds, cens, rente, frais et amende, plus 10 muids d'épeautre de rente aux dits commis, etc. Maïeur : Johannes de Bleret; tenants : Arnoul Fabry, Clouse d'Amay, Stas del Croix, Collart de Voroux, Jean Gratté de Fraipont, Istause de Terwangne, Guillaume de Voroux. 16 avril 1463.

1 charte

202

Acte par lequel Rause de Rijck, chanoine de Saint-Lambert, prévôt de Saint-Barthélemy, seigneur de Saive-lez-Parfondvaux, fait savoir que, ayant fait ajourner devant ses tenants, faute de paiement de rente, Pirchon de Libois, Watelet de Laittre, Colair de Ladrier et son fils Waltelet, comme héritiers de Watelet Hannien de Marchin : Jean de Warnant, avoué de Libois, cousin dudit Rause, " pour le sien et sez hiretaigez, lansaige tenseir et wardeir, " a purgé la saisine des biens sur lesquels cette rente était affectée, savoir les héritages qui furent Michar Herkeal, Henrair Michair, les biens de Vervoz (Vervoye) et de Monceau [Moncheal] situés à Libois et Evelette, à condition de payer " tous treffons, debittes et droitures" que ces héritages doivent, plus 29 muids d'épeautre de rente "mesure hoyche, " savoir : 9 à payer par ledit avoué " sour le dengne a Libangne ", 4 par Watelet de Laittre pour les héritages de Moncheal, etc. Tenants : Gilis Boen, chapelain de Saint-Lambert, Heyne Pasmann de Rijck, Gilles de Ribaye de Huy, Servais Dertinne, Henric van de Parc. 19 juin 1463.

1 charte

203

Acte par lequel le bailli de la terre de Moha et les " esquevins alluens " de la haute cour et justice de Wanze, font savoir que " et

ainsi jageurs des alloux gissans dedens ladicte terre et haulteur ", Jean Loist de Fumai a transporté à Daniel de Hosden, écuyer, bourgeois de Huy, des terres allodiales qui lui avaient été vendues par feu Collar de Hosden dit de Hollandre, bailli de Moha, savoir : 1/2 journal joignant aux terres " delle mainson de Ban ", appartenant au Val-Notre-Dame, et joignant à Jean Laleman ; 4 verges grandes " sour le tiege de Mouha", joignant à Lambert le Dameheal de Vinalmont; 4 verges grandes, joignant à Jean de Fumai; 14 verges en Fons de Saer; 1/2 bonnier sur le chemin de Fumai, " alle dessous delle Haie ", joignant le douaire du curé de Vinalmont, et Desier Desirar; 9 verges grandes au lieu-dit à Parisial, joignant à Jean et à Ottelet Danaul; 16 verges grandes sour Hampial, sur le chemin menant aux tombes de Warnant; 4 verges à Sourlouxhe, joignant à la terre de Floreffe qui fut à Gautier à Coinrpiés; 12 verges à Honckeur, joignant à Collar Pirar; 3 verges à Nihenfosseil, joignant à Collar Robel; 3 verges dessous les preis joignant aux terres Clockier de Villeir; 8 verges grandes à Genochamps; 7 verges à Gerarbure, joignant à la terre de feu mons. Jean Faincket; 1/2 bonnier en Housial, joignant aux Coutures; 5 verges à Poplial, joignant aux terres de l'hôpital, etc. 7 août 1463.
1 charte

204 Acte par lequel Jean Giisbrechs le jeune, écoutète du ban et de la haute cour de Crenwick (Craenwiick), Collin Robiins, Jean Terwen, Jacques van Misem, Jean Giisbrechs le vieux, Collar van der Smissen, Jacques Putseys et Gérard Bastuytre, échevins du ban, font savoir que Marie van den Swaur dite van Craenwiick, avec son mambour Fastrard Gherets, bâtard de Fresin (Verssenne), a transporté à Jean, son fils, une rente de 10 muids d'épeautre sur ses biens de Crenwick; après quoi, ledit Jean les vend à Herarts de Corswarem, chevalier, seigneur de Nyel, de Malèves Saint-Lambert, de Herck, de Crenwick, etc. 1464.
1 charte

205 Acte par lequel Johannes de Bleret, chanoine de Saint-Pierre, fait savoir que, devant ses tenants, Wathier, fils de feu Wathier de Lantin, comme suite au transport fait en sa faveur par Gilet Hankair de Lantin, a relevé : 1° 6 verges grandes de terre situées alle Tombelle, à Lantin, joignant aux terres de Cornillon, aux héritiers de Wéri le Cannoine de Bolzée et de Thonar de Voroux; 2° 1/2 bonnier desseur le Hardice voie, joignant aux héritiers de Jacques de Paifves le boulanger; 3° 3 journaux en le Vaulx, joignant à l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, à Gilet Lambechon et à Lambert de Tilhou; 4° une cour, maison, jardin et assise dite le court le Ardenois à Lantin, joignant à Wérixhas; 5° une cour, maison, jardin et assise situés devant le puche de Lantin, etc. Il est mis en possession à condition de payer les treffonds, etc. (sauf 12 setiers d'épeautre dus au recteur de l'autel Saint-Nicolas dans l'église de Lantin), plus une rente de 8 muids et 4 setiers. Tenants : Gielet Pietre, Stassin de

Viernay, Piron Wérotte, Gielet d'Oreye, Gérard de Tiège. 16 janvier 1464.

1 charte

206

Acte où maire et échevins de Bergilers font savoir que, le 21/5/1464, Clous Brigair, receveur de St-Pierre, a demandé comment Gérard Goeswin, ancien maître de la cité, est en possession de 15 muids d'épeautre. On lui répond que : 1° le 13/10/1441, Guillaume le Beaul, seigneur de Hemricourt et Lantremange, a cédé à Catherine, sa femme, vve de Thierrri de Haneffe, des héritages pour y avoir un douaire de 8 muids d'épeautre; 2° le 24/7/1448, Catherine, avec Henri, son mambour, fils de Guillaume, a transporté à Gérard Goeswin 5 bonniers, 2 verges grandes et 5 petites, et pour y prendre 15 muids d'épeautre; 3° faute de paiement des 15 muids par Guillaume le Beaul, Gérard est ressaisi des biens, le 8/12/1449; 4° le 26/3/1464, Yde, vve de Jean de Riwaul l'aîné, avec son mambour et cousin Gilet de Riwaul, reporte à Guillaume, son fils, et à Jean le Clerc, fils de feu Jean de Riwaul le jeune, la propriété et l'usufruit d'un bonnier de terre. Ils le transportent à Gérard Goeswin qui reporte ce bonnier, avec 5 autres et 3 verges grandes, aux susdits Guillaume et Jean, pour 15 muids d'épeautre par an. Les terres sont situées en Granlowe, deleis Parfontvaulx, en Fons delle cachiie, en Fons d'amont le vilhe, etc. Le 7/4/1464, Gérard Goeswin transporte ces héritages pour y prendre 12 muids d'épeautre. Le 21/5/1464, Clous Brigair, au nom des chapelains, est mis en possession des 12 muids. Maire: L. de Geer; échevins: J. le Chierff, C. le Marchant, R. Urbain, J. Jaquemin, J. Odair, J. le Clerc dit de Riwaul. Suit l'acte du 8/12/1449 où G. Goeswin, changeur de la haute justice de Liège, demande à la haute cour de Bergilers d'être mis en possession des héritages de G. le Beaul, pour faute de paiement de 15 muids d'épeautre par Guillaume. Celui-ci en est dessaisi et Gérard en est investi. 18 février 1465.

1 charte

207

Acte par lequel Robert, fils de Collart Robin de Crenwick, fait savoir qu'il a vendu "bonnement et loyaulment", à Ystas delle Aitre, doyen de Saint-Pierre, et à Jean Giele dit Block, curé de Meefe, exécuteurs testamentaires de Cloes Voecht, chanoine de Saint-Pierre, pour la messe quotidienne fondée par Cloes et que doivent célébrer les chanoines et les chapelains de Saint-Pierre, une rente de 4 muids d'épeautre affectée sur 9 journaux de terre à Bovenistier, au prix de 25 griffons, 10 livres et 10 sous, qui lui ont été payés en deniers d'or et d'argent, savoir : 41 écus Guiellielmus, bon or et de juste poids, pesant 5 onces, un esterlin " et ung quar moins ", poids de Troye, et 2 griffons en commun paiement; " pour le denier Dieu, cortaigne et beveraigne, les deux pars de trois griffons ". Si on faisait le rachat de ladite rente, il promet de payer un double trescens, savoir 8 muids d'épeautre. Ont scellé l'acte, Henri de Roesmelle et

Tristand de Lambiermont, clerchs. 25 avril 1465.

1 charte

208

Acte par lequel Thiry Dumons, maire de la cour du couvent du Val Notre-Dame, "emprès Wallincourt", de l'ordre des Ermites de Saint-Guillaume, au diocèse de Cambrai, fait savoir que, devant la cour des tenants, Jean de Warnant, avoué de Libois (Libaing), a purgé une saisie faite par Raes de Rijck, chanoine de Saint-Lambert, prévôt de Saint-Barthélemy, seigneur de Saive, pour faute de paiement de 9 muids " de bleis, tant en spelte comme en avoine ", par Pirchon de Libois, Watelet de Laitre, Collart de Ladrier et son fils Collart, héritiers de Watelet Hannien, des biens qui furent à Michau Herkeal, Henrar Michar, les héritages de Vervoz et de Monceau, situés à Libois, Evelette, etc. ; " parmi decensant et debitant tous cens, rentes, treffons, débitees et droitures ", audit couvent; plus une rente de 29 muids, mesure " hoyche ", que Jean de Warnant et Watelet de Laitre devront payer audit couvent " sour le dengne a Libaing ", etc. Tenants : Hubin de Leuze, Thomas de Givey, bourgeois de Liège, Jean d'Oha, Melchior Asert. 19 mai 1466.

1 charte

209

Acte par lequel Jean de Stembier, bourgeois de Huy, fait savoir que, le 19 novembre 1466, il a vendu à Daniel de Hosden, écuyer, châtelain de Huy, des alleux déclarés dans un autre acte et dont il avait fait relief comme frère de feu Renkin de Stembier : quoique ledit Daniel " en soit bannis et vestis ", il déclare engager tous ses biens pour le cas ou " lesdites œvres fuissent blaimeez ou jugiez de nulle valleur ", afin d'y prendre 12 muids d'épeautre de rente, et les frais " tant en fraitiant de bouche, comme de tous autres frais et expleux ". Témoins : Jean et Stievene de Horion, frères, notaires. 23 novembre 1466.

1 charte

210

Acte par lequel le vice-doyen et les chanoines de Saint-Pierre déclarent avoir emprunté à Jean Egidii alias Block, chapelain de leur église, "ob magnas et arduas ecclesie nostre necessitates", 30 florins d'or du Rhin, qu'ils s'engagent à lui rembourser avant la fête de Sainte-Catherine; que s'ils ne pouvaient acquitter leur dette dans le temps prescrit, ils lui assignent dès maintenant, à prendre dans leur grenier, 3 muids au profit des chapelains de Saint-Pierre, auxquels il doit 4 muids comme exécuteur testamentaire de Nicolas Voecht. Pierre de Merwele " notarius et scriba -capituli ". 16 octobre 1467.

1 charte

211

Acte par lequel le maire et les échevins de Bovenistier-en-Hesbaye font savoir que Jean de Bleret, chanoine de Saint-Pierre, partie faisant pour le chapitre et pour les chapelains de cette église, a

rappelé un acte du 24 avril 1465, par lequel Robert, fils de Collart Robin de Crenwick, arrentait la messe quotidienne fondée dans la nouvelle chapelle de Saint-Pierre par le chanoine Cloes Voecht, et fait relief, 1° de plusieurs pièces de terre situées derrière le cortil Jean de Lymont, joignant à ceux de Saint-Jean-l'Évangéliste en Île, et de Sainte- Croix, à Liège, et au curé de Bovenistier; 2° d'un bonnier sur le Riwal de Malaise, joignant au chemin de Frayneal et à Henri de Fumai le jeune ; en vue de ladite messe quotidienne, pour une rente d'un setier d'avoine et un denier " de bonne monoye a fortcens " par bonnier. Maire : Everard de Vernenhout, doyen de ladite église de Saint-Jean; échevins : Henri de Termongne, Jean le Corbesier, Guillaume de Fumai, Henri de Mont de Vierme, Rigal et Mathieu de Bovenistier, Henri delle Noeville. 4 décembre 1467.

1 charte

212 /A Acte de purgement, par Jean Bertrand, d'une saisie prise par les chapelains de Saint-Pierre, sur une maison, vigne, etc., situées à Wez. 19 mars 1470.

1 charte en transfixe

212 /B Acte de cession faite par Jean Bertrand, de Wez, à Eustache de Bolzée, d'une part du lansage des biens renseignés dans l'acte du 19 mars 1470 (n°212A). 19 mars 1470.

1 charte en transfixe

213 Relief de terres à Fontaine, Lexhy et Rouveroy, fait par André de Binckem, héritier de Jean de Coir, échevin de Liège. 9 avril 1470.

1 charte

214 Relief de terres à Libois, Evelette et Vervoz fait par le couvent des Guillemins du Val Notre-Dame à Wallincourt. 30 avril 1470.

1 charte

215 Relief fait par Pierre de Libois, Nicolas de Ladrier, Pierre d'Evelette, de biens situés à Libois, Evelette et Vervoz, saisis par le couvent du Val Notre-Dame à Wallincourt. 30 avril 1470.

1 charte

216 /A Mandement de l'official de Liège contre le damoiseau Robert de Sprolant, qui inquiétait le chapitre de Saint-Pierre au sujet d'un pré sis à Otrange. 6 juillet 1470.

1 charte en transfixe

216 /B Acte de rescription de Thierrri Voexhe, prêtre, au mandement du 6 juillet 1470. 21 juillet 1470.

1 charte en transfixe

217 Acte par lequel Jean de Waremmes constitue, au profit des

- chapelains de Saint-Pierre, une rente hypothéquée sur une maison à Waremme. 8 avril 1471. 1 charte
- 218** Acte par lequel une cession est faite, devant la cour jurée d'Arnoul de Corswarem, aux chapelains de Saint-Pierre, d'une rente hypothéquée à Gotem. 29 avril 1471. 1 charte
- 219** Acte de relief de prés situés à Droixhe et Bressoux par Servais de José, boulanger. 17 mars 1472. 1 charte
- 220** Acte par lequel Abraham de Fexhe dit du Faucon promet de donner toute garantie au chapitre au sujet des terres sises à Hognoul, données comme contrepan du moulin de Jodoigne-Souveraine. 14 avril 1472. 1 charte
- 221** Reconnaissance et transcription d'actes des 31 juillet 1357 et 5 janvier 1363, concernant 24 bonniers de terre tenus de la cearie de Saint-Pierre. 21 novembre 1473. 1 charte
- 222** Acte concernant le transport de terres, sises à Chokier, fait aux chapelains de N.-D. aux Degrés, de Saint-André, etc., par Jean de Greit, échevin de Chokier, demeurant alle Heze, à Flémalle-Haute. 18 mai 1474. 1 charte
- 223** Record relatif à certains héritages, sis à Mons-lez-Crotteux, appartenant aux chapelains de Saint-Pierre et au curé de Saint-André à Liège. 6 octobre 1474. 1 charte
- 224 /A** Acte par lequel Louis de Bourbon, évêque de Liège, règle l'administration de la chapelle Notre-Dame, située entre les degrés de Saint-Pierre et la tour de l'Official, et en confère les revenus à Jean Bottier, prêtre et hebdomadaire de la collégiale. 2 février 1475. 1 charte en transfixe
- 224 /B** Acte par lequel le chapitre de Saint-Pierre approuve la nomination de Jean Bottier en qualité de recteur annuel de la chapelle située sur les degrés de l'église, près la tour de l'Official, aussi longtemps qu'il remplira ses fonctions. 5 février 1475. 1 charte en transfixe
- 225** Acte par lequel Gerbert de Thier relève à trescens, de Jean Bottier,

recteur de la chapelle de N.-D. aux Degrés, une cour, grange et dépendances, au lieu-dit en Thier à Milmort. 18 novembre 1477.

1 charte

- 226 Acte par lequel est constituée, au profit de Jean Abrion, une rente hypothéquée sur la seigneurie allodiale d'Abée en Condroz jadis confisquée par le duc de Bourgogne, donnée à Humbercourt, vendue par celui-ci à Eustache de Hosden et rétrocédée à Godefroid de Blehen. 3 février 1471.

1 charte

- 227 Acte par lequel un douaire est assigné à Jeanne de Wilré lors de son mariage avec Jean de Waha, seigneur de Baillonville : tour de pierre, maisons, viviers, etc., à Trisogne, dans la juridiction de Ciney, etc. 16 juillet 1479.

1 charte

- 228 /A Acte. 23 septembre 1479.

1 charte en transfixe

- 228 /B Acte. [Xve siècle].

1 charte en transfixe

- 229 Relief, fait par devant les échevins de Liège, par Jean Hustin de Wisseleit, l'aîné, et par Jean de Wisseleit, le jeune, des biens venant de leurs parents. 16 juillet 1480.

1 charte

- 230 Jugement du 7 février 1481 des échevins de Liège entre les héritiers de Jean de Wisleit et de Marie Hustin de Saint-Nicolas en Glain. [XVe siècle].

1 charte

- 231 Accord fait devant les échevins de Biron entre Hubert et Jean de Trisogne, d'une part, et leur beau-frère Henri Bastin, au sujet d'une rente hypothéquée à Trisogne, assignée en dot à Heillechon, leur sœur et épouse respective. 8 avril 1482.

1 charte

- 232 Acte. 18 mars 1487.

1 charte

- 233 /A Acte. 24 janvier 1492.

1 charte en transfixe

- 233 /B Acte. Février 149[2].

1 charte en transfixe

- 234 Acte par lequel, devant les échevins de Hollogne-aux-Pierres

-
- jugeant à la loi de Kornelimünster, une rente de 3 muids d'épeautre est transportée aux chapelains de Saint-Pierre. 1er décembre 1492.
1 charte
- 235 Acte. 1494.
1 charte
- 236 Acte. 10 octobre 1498.
1 charte
- 237 Acte. 15 janvier 1499.
1 charte
- 238 Acte relatif à la vente d'une grange et de 2 courtils situés à Trisogne, faite devant les échevins de Biron. 2 octobre 1499.
1 charte
- 239 Acte par lequel des maisons et biens sis à Lantin, sur lesquels les chapelains de Saint-Pierre ont une rente de 8 muids et 4 setiers d'épeautre, sont transportés par Lambert Thiriair à ses fils Jean et Lambert. 6 mai 1508.
1 charte
- 240 Acte par lequel le maire et les échevins de la haute cour de Biron. 22 septembre 1511.
1 charte
- 241 Acte par lequel le maire et les échevins de la haute cour de Biron. 4 février 1512.
1 charte
- 242 Acte relatif à la constitution d'une rente de 10 muids d'épeautre hypothéquée sur une maison de la paroisse Saint-Servais à Liège, au profit de Nicolas de Binche, licencié en tous droits, chanoine de Saint-Pierre. 20 septembre 1513.
1 charte
- 242 /B Acte relatif au transport fait par Servais Massyn, exécuteur testamentaire de Nicolas de Binche, chanoine de Saint-Pierre, aux chapelains de cette église, d'une rente de 10 muids d'épeautre hypothéquée sur une maison de la paroisse Saint-Servais, à Liège, pour la fondation d'une messe du Saint-Sacrement.
1 charte
- 243 Acte relatif à un accord fait avec Jean Hochet, "scailteur" au sujet de terrains, situés aux Treistes et en Badarstrée, où se trouvaient des maisons avant le sac de Liège, et sur lesquels les chapelains avaient une rente. 4 novembre 1514.
1 charte

-
- 244 Acte. 1516. 1 charte
- 245 Acte relatif au purgement d'une saisie de 4 muids et 2 setiers d'épeautre de rente hypothéquée à Milmort, fait par Gilles de Thier, échevin de Milmort. 21 janvier 1524. 1 charte
- 246 Record demandé par Walter de Limbourg, recteur de la chapelle de Viernay, au sujet d'une terre située en la Vaulx d'Oborne, à Lens-sur-Geer. 4 mars 1527. 1 charte
- 247 Sentence de l'official au sujet d'une rente de 5 muids d'épeautre appartenant aux chapelains de Saint-Pierre et hypothéquée à Glain, paroisse d'Ans. 30 juin 1528. 1 charte
- 248 Acte du 15 janvier 1529 relatif au transport d'une rente de 6 muids d'épeautre hypothéquée à Seraing-le-Château et à Jeneffe, fait par les exécuteurs testamentaires de Libert Franckotte au chapitre et aux chapelains. [XVI^e siècle]. 1 charte
- 249 Acte relatif au transport fait par Jean Borgoy, doyen de Saint-Barthélemi, exécuteur testamentaire de Nicole de Binche, chanoine de Saint-Pierre, au chapitre et aux chapelains, d'une rente de 10 muids d'épeautre, hypothéquée sur une maison de la paroisse Saint-Servais à Liège. 15 septembre 1529. 1 charte
- 250 Acte du 7 janvier 1530 relatif au transport d'une rente d'un muid d'épeautre hypothéquée à Saint-Nicolas-en-Glain, paroisse d'Avroy, fait par Jean d'Ans à Denis de Saint-Laurent. [XVI^e siècle]. 1 charte
- 251 Acte d'un transport d'un journal de trixhe au lieu dit en Gheullet, à Wez, fait par les communs chapelains de Saint-Pierre à Gilles de Saulcy. 18 juin 1530. 1 charte
- 252 Acte. 4 décembre 1530. 1 charte
- 253 /A Acte. 31 mars 1531. 1 charte
- 253 /B Acte.

1 charte

253 /C

Acte. 31 mars 1532.

1 charte

254

Acte du 6 avril 1535 relatif à un transport fait par l'exécution testamentaire de Pierre Bailhon, chanoine de Saint-Pierre, aux chapelains de cette collégiale, d'une rente de 3 marcs sur une maison sise sur le pont derrière Saint-Pierre, joignant aux écuries du palais. [XVI^e siècle].

1 charte

255

Acte relatif à un rendage donné par Armand et Arnoul Grotenrock, à Nicolas de Chevalbardeit, d'une maison sise derrière Saint-Pierre. 18 octobre 1535.

1 charte

256

Acte du 14 juillet 1536 relatif à une cession faite au chapitre de Saint-Pierre par le monastère de Saint-Léonard, d'une rente de 4 muids d'épeautre hypothéquée à Ans, contre une autre hypothéquée sur le moulin des Bons-Enfants, joignant au béguinage de Saint-Antoine à Liège. Comprend aussi la procuration donnée par Guillaume Hermanni, prieur du couvent de Saint-Léonard le 5 juillet 1536. [XVI^e siècle].

1 charte

257

Acte. 28 juin 1537.

1 charte

258

Acte de l'empereur Charles Quint 30 avril 1539.

1 charte

259 /A

Acte relatif à un rendage donné par les chapelains de Saint-Pierre, à Hanchon delle Pixherotte, d'un journal de trixhe, situé à Gheulet à Wez. 30 avril 1541.

1 charte

259 /B

Acte.

1 charte

259 /C

Acte.

260

Acte relatif à un transport fait à Pholien de Vaul, doyen de Saint-Pierre, d'une rente de 13 florins sur la maison de l'Homme Sauvage, en Pierreuse à Liège. 16 juillet 1544.

1 charte

261

Acte. 31 octobre 1545.

1 charte

-
- 262 Acte du 21 novembre 1545 relatif à un transport, fait aux chapelains de Saint-Pierre, d'une rente de 2 muids d'épeautre sur la maison appelée tenure delle Bressine, à Voroux-lez-Liers. [XVI^e siècle].
1 charte
- 263 Acte du 2 décembre 1546 relatif à la constitution, au profit des chapelains de Saint-Pierre, d'une rente de 2 muids d'épeautre hypothéqués sur une maison sise derrière la collégiale, en vertu d'un legs fait par Jacques du Buisson, chanoine de Liège et prévôt de Saint-Pierre pour son anniversaire. [XVI^e siècle].
1 charte
- 264 Acte relatif à la cession faite par le chapitre à Gilson de la Hault, d'une rente de 3 muids d'épeautre, etc., hypothéquée à Jodoigne-Souveraine. 26 août 1553.
1 charte
- 265 Acte de l'empereur Charles Quint. 12 décembre 1554.
1 charte
- 266 Acte par lequel le chapitre et les chapelains de Saint-Pierre nomment des arbitres pour trancher leur difficultés relatives aux revenus de la chapelle de Notre-Dame aux Degrés. 26 août 1555.
1 charte
- 267 Acte relatif au relief, fait par le doyen de Saint-Pierre, mambour de la chapelle N.-D. aux Degrés, de terres sises à Streel relevant en fief de maître Jean, avoué de Streel, et ordre intimé à Gérard Petit Johan de Noville d'en déguerpir. 12 mars 1557.
1 charte
- 268 Acte. 30 juin 1557.
1 charte
- 269 Acte. 1er juillet 1558.
1 charte
- 270 Acte du 7 juillet 1558 relatif à la constitution d'une rente de 2 muids d'épeautre hypothéquée à Crisnée, Fize, Kemexhe, Russon [Rutten], Momalle et Thys, au profit des chapelains de Saint-Pierre, pour la fondation de l'anniversaire de Frédéric Wessentz, chapelain de cette église. [XVI^e siècle].
1 charte
- 271 Acte du 6 juin 1559 relatif à la constitution d'une rente de 4 muids d'épeautre hypothéquée à Melen, pour l'exonération de l'anniversaire de Frédéric de Wissems, chapelain de Saint-Pierre et

-
- curé d'Awans. [XVI^e siècle].
1 charte
- 272** Acte du 12 juin 1559 relatif au transport, fait aux chapelains de Saint-Pierre, de 2 muids d'épeautre de rente hypothéqués sur la maison dite la Petite Bearewar, à Sainte-Walburge, pour la fondation de Frédéric Wissems, chapelain. [XVI^e siècle].
1 charte
- 273 /A** Acte. 23 février 1561.
1 charte
- 273 /B** Acte. Mai 1564.
1 charte
- 274** Acte relatif à la constitution d'une rente de 13 florins et demi au profit des chapelains de Saint-Pierre, sur la maison du Sauvage Homme en Piereuse à Liège, pour l'anniversaire du doyen Pholien de Vaul. 26 septembre 1562.
1 charte
- 275 /A** Acte relatif à la cession de terres situées à Wez, par les chapelains de Saint-Pierre, à l'abbaye de Bearepart, en échange d'autres situées à Amry. 2 octobre 1562.
1 charte
- 275 /B** Acte. [X^e siècle].
1 charte
- 276** Acte du 9 juillet 1564 relatif au purgement d'une saisie de biens sis Fexhe-Slins, obtenue par les chapelains de Saint-Pierre. [XVI^e siècle].
1 charte
- 277** Acte relatif au transport d'une rente de 29 muids hypothéquée à Féchier, fait à Martin Offerman, chanoine de Saint-Lambert, par Guillaume de Preit de Barchon, seigneur de Neufmaisnil, fils de Silkin et frère de Jean et de Louis. 13 mars 1565.
1 charte
- 278** Acte relatif au relief de 11 bonniers et impliquant Guillaume de Preit de Barchon, seigneur de Neufmaisnil. 13 mars 1565.
1 charte
- 279** Acte par lequel Franck de Féchier relève de Guillaume de Preit, dit de Barchon, des prés, trixhes et bois situés à Fechier. 13 mars 1565.
1 charte

-
- 280** Acte relatif à la constitution, au profit des chapelains de Saint-Pierre, d'une rente hypothéquée à Waremme, provenant, en partie, des legs des chanoines Zavelant et Renard Fabri. 1er juin 1565.
1 charte
- 281 /A** Acte. 27 octobre 1565.
1 charte
- 281 /B** Acte. 1565.
- 282** Acte du 23 avril 1567 relatif à la constitution de rente sur une maison sise derrière le palais de Liège, joignant à la ruelle de Pixhevache [Pied de Vache]. [XVIe siècle].
1 charte
- 283** Acte du 30 septembre 1570 relatif au purgement, par Conrard de Bombaye, de Liers, d'une saisie, obtenue par les chapelains de Saint Pierre, sur des biens sis à Herstal, Enixhe, Voroux et Milmort. [XVIe siècle].
1 charte
- 283 /B** Acte. 1570.
1 charte
- 284** Acte du 13 décembre 1575 par lequel Gérard de Groesbeeck, évêque de Liège, à la demande du chapitre de la collégiale Saint-Pierre (qui est la première en dignité et la plus ancienne des églises secondaires du diocèse) et à cause de la difficulté des temps, décide que les revenus de dix prébendes, au fur et à mesure qu'elles seront vacantes, seront appliqués à la fabrique de l'église et que les quatre autels ou bénéfices qui sont à la nomination du chapitre seront supprimés au fur et à mesure de la mort des titulaires. [XVIe-XVIIe siècle].
1 pièce
- 285 /A** Acte relatif à une maison située en la Neuve rue à Liège. 15 janvier 1580.
1 charte en transfixe
- 285 /B** Acte relatif à une maison située en la Neuve rue à Liège. 19 février 1580.
1 charte en transfixe
- 286** Acte. 29 mars 1584.
1 charte
- 287 /A** Acte. 11 mai 1587.
1 charte

287 /B	Acte. 1588.	1 charte
288	Acte. 6 mars 1589.	1 charte
289	Acte. 19 mars 1591.	1 charte
290	Acte. 27 mars 1596.	1 charte
291	Acte. 27 octobre 1603.	1 pièce
292	Rendage d'une maison sise à Saint-Nicolas-en-Glain, donné par Lambert d'Awans, à Pierre de Steel, chanoine de Saint-Pierre. 22 novembre 1617.	1 charte
293	Acte par lequel Albert et Isabelle font mander aux échevins de Louvain [Leuven] de renvoyer devant le conseil de Brabant, à fin de révision, le procès de Jean le Groz (bailli d'Opprebais, receveur du chapitre de Saint-Pierre, à Liège), contre Jean Wéry et Erard de la Hault " son interventeur ". 17 septembre 1618.	1 charte
294	Acte. 29 octobre 1618.	1 charte
295	Mandement de Philippe, roi de Castille, duc de Brabant, en faveur du chapitre de Saint-Pierre et contre Jean le Groz. 27 juillet 1621.	1 charte
296	Acte relatif à la fixation des frais du procès plaidé au conseil de Brabant, perdu par Jean le Gros contre le chapitre de Saint-Pierre, au sujet des cens seigneuriaux à Jandrain-le-Hérut, et à Jodoigne-Souveraine. 27 novembre 1621.	1 charte
297	Acte. 1625.	1 charte
298 /A	Rendage d'une maison et d'une brasserie sise en Brouck à Ans. 13 mars 1625.	1 charte en transfixe
298 /B	Acte. 16 avril 1625.	1 charte

-
- 299 Acte. 1629. 1 pièce
- 300 Acte par lequel Philippe, roi de Castille, etc., mande de faire payer au chapitre de Saint- Pierre la somme de 67 carolus et 4 patars (le carolus compté à 20 patars), à laquelle la marquise de Malespina avait été condamnée par ledit conseil. 25 juin 1630. 1 charte
- 301 /A Acte par lequel Philippe, roi de Castille, etc., accorde au chapitre de Saint-Pierre des lettres de grande revision de la sentence obtenue contre lui par la marquise de Malespina, et mande d'ajourner les héritiers de celle-ci. 15 novembre 1640. 1 charte
- 301 /B Assignation du marquis de Trazegnies, curateur de son fils, héritier du marquis de Malespina, faite à la bretèque de l'hôtel de ville. 1 pièce
- 302 /A Exploit d'huissier signifié à Albert-François de Trazegnies. [1645]. 1 pièce
- 302 /B Acte par lequel Philippe, roi de Castille, etc., accorde au chapitre de Saint-Pierre des lettres d'ajournement, sur grande revision, en vertu de la sentence qu'il a obtenue, le 5 avril, contre la marquise de Malespina. 19 avril 1645. 1 charte
- 303 Bulle du pape Innocent X. Mars 1646. 1 charte
- 304 Accord entre le chapitre et les fils de feu Jacques Preudhomme, au sujet d'une rente de 40 muids d'épeautre due au chapitre, à Jandrain-le-Hérut. 28 mars 1671. 1 cahier en parchemin
- 305 Acte. 6 janvier 1682. 1 charte
- 306 Acte du roi d'Espagne. 18 février 1696. 1 charte
- 307 Pièce relative à un procès entre les chanoines de la collégiale Saint-Pierre et Gaethovius, seigneur de Hackendover. 1701. 1 pièce
- 308 Serment de Mathias Clercx en qualité de prévôt de Saint-Pierre. 5 juillet 1702.

-
- 1 charte
- 308 /A** Acte relatif à Mathias Clercx, prévôt de Saint-Pierre. 18 mai 1703.
1 pièce
- 308 /B** Bulle du pape Clément XI. [Début XVIIIe siècle].
1 charte
- 309** Bulle du pape Clément XI relative au notariat apostolique pour François Le Coq, chanoine de Saint-Pierre. 21 novembre 1711.
1 charte
- 310** Bulle du pape Clément XI autorisant François Le Coq, sous-diacre et chanoine de Saint-Pierre à se faire promouvoir aux ordres sacrés du diaconat et prêtrise sans observer les interstices à titre de son canonicat ou de quelque bénéfice. 6 avril 1714.
1 charte
- 311** Mandement exécutoire de Charles, empereur des Romains, en faveur du receveur du chapitre, contre Bernard Mottoul et Jean Noël. 3 juillet 1720.
1 charte
- 312** Acte par lequel Charles, empereur des Romains, etc., accorde à N. de Rhodes, receveur du chapitre de Saint-Pierre (successeur de N. Potdor), " des lettres de débite", en vertu desquelles tous ceux qui doivent au dit chapitre des cens et rentes arriérés de moins de 6 florins, à Louvain [Leuven], à Jodoigne et ailleurs, au pays de Brabant, devaient être contraints de les payer. 6 décembre 1734.
1 charte
- 313** Acte par lequel Charles, empereur des Romains, etc., accorde à N. de Rhodes, receveur du chapitre de Saint-Pierre (successeur de N. Potdor), " des lettres de débite", en vertu desquelles tous ceux qui doivent au dit chapitre des cens et rentes arriérés de moins de 6 florins, à Louvain [Leuven], à Jodoigne et ailleurs, au pays de Brabant, devaient être contraints de les payer. 25 janvier 1736.
1 charte
- 314** Acte du prince-évêque de Liège. 7 novembre 1741.
1 pièce
- 315** Acte. 15 juin 1754.
1 charte
- 316** Acte. 1778.
1 charte